



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 137 • NUMÉRO 152 • 1<sup>re</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

Le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2002

Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2001

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

• (1000)

[Français]

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Il y a 28 motions d'amendements inscrites au *Feuilleton des avis* en ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-49.

[Traduction]

Les motions n<sup>os</sup> 1, 10, 17, 18 et 20 ne seront pas choisies par la présidence parce qu'elles auraient pu être présentées en comité.

La motion n<sup>o</sup> 21 ne sera pas choisie par la présidence parce qu'elle exige une recommandation royale.

Les motions n<sup>os</sup> 3 à 9, 11 à 16, 19, et 23 à 28 ne seront pas choisies par la présidence parce qu'elles sont semblables ou identiques à des motions rejetées à l'étape du comité.

Après examen des autres motions, la présidence est convaincue qu'elles sont conformes aux lignes directrices énoncées dans le nota du paragraphe 76.1(5) du Règlement concernant le choix des motions d'amendement à l'étape du rapport.

Les motions seront groupées pour les fins du débat de la façon suivante:

[Français]

Le groupe n<sup>o</sup> 1: la motion n<sup>o</sup> 2.

Le groupe n<sup>o</sup> 2: la motion n<sup>o</sup> 22.

La façon de mettre aux voix les motifs de chaque groupe est disponible auprès du Greffier. La présidence redonnera les détails à la Chambre au moment de chaque mise aux voix.

[Traduction]

Je propose maintenant à la Chambre la motion n<sup>o</sup> 2, qui fait partie du groupe n<sup>o</sup> 1.

• (1005)

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si j'ai bien compris votre décision, les motions n<sup>os</sup> 10 et 17 n'ont pas été choisies parce qu'elles auraient pu être présentées en comité. Malheureusement, je n'ai pas pu participer aux travaux du comité parce que j'étais occupé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui examinait l'affaire concernant le ministre de la Défense.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre siège presque sans arrêt. Je n'ai simplement pas eu l'occasion de présenter les motions n<sup>os</sup> 10 et 17 au Comité des finances. Si je n'avais pas été retenu par cette autre affaire qui, je crois, a préséance étant donné sa nature extrêmement délicate, j'aurais pu participer aux travaux du Comité permanent des finances et présenter ces motions.

Par conséquent, je vous demande, monsieur le Président, de revenir sur votre décision à cet égard et de permettre que les motions n<sup>os</sup> 10 et 17 soient présentées à la Chambre.

**M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'invoque moi aussi le Règlement à cet égard. J'ai soumis trois motions hier, parce que je ne suis pas un membre régulier de ce comité permanent. De plus, l'opposition officielle avait comblé tous ses postes à ce comité à ce moment-là et il aurait donc été difficile pour moi d'avoir une place. J'étais également occupé au moment où ce comité se réunissait. Je suis un membre régulier du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants et j'avais d'autres responsabilités à assumer à un autre comité au même moment.

Il faut se rappeler que le comité a étudié le projet de loi si rapidement que même les témoins qui devaient comparaître ont eu un préavis d'une journée ou moins. C'est pourquoi beaucoup de gens ont refusé de comparaître, car il était tout simplement déraisonnable de demander à des cadres supérieurs de compagnies aériennes ou autres de venir témoigner avec un préavis de moins d'une journée. Dans ce cas-ci, la whip du gouvernement a de nouveau agi de façon à forcer l'adoption de ce projet de loi.

Je pense qu'il faut tenir compte de toutes ces choses ainsi que du fait que des témoins, y compris M. Clifford Mackay, de l'Association du transport aérien du Canada, ont essentiellement dit que la taxe était trop complexe et qu'il fallait prévoir un délai de grâce.

*Initiatives ministérielles*

De plus, lorsque le vice-président de WestJet, Mark Hill, a fait son exposé devant le Comité permanent des finances, il s'est dit scandalisé que le comité n'ait pas analysé les répercussions que cela aurait sur le secteur du transport aérien. Il a ajouté qu'il n'aurait pas été difficile de procéder à cette analyse, mais que c'était une question de temps.

La question ne porte peut-être pas sur le délai, mais malheureusement, dans cette enceinte, nous avons été amenés à croire que les mesures d'initiative ministérielle ne passent pas avant celles venant de l'opposition pour ce qui est de la rédaction de certains de ces types d'amendements et de motions. Quoi qu'il en soit, cela ne semble pas être le cas.

Monsieur le Président, je vous demande de tenir compte de toutes ces questions car, bien franchement, il s'agit d'amendements centraux et essentiels à l'étude du projet de loi.

• (1010)

**Le Président:** Le député de Calgary-Ouest pourrait peut-être éclairer le Président en lui disant de quels amendements il parle. Le député n'a pas précisé les numéros.

**M. Rob Anders:** Monsieur le Président, je fais d'abord allusion à la motion n° 18, qui traite d'un délai de grâce de 90 jours.

La motion suivante est la motion n° 20, qui propose de reporter l'entrée en vigueur de la mesure législative, parce qu'aucune étude d'impact n'a été faite concernant l'industrie et que la consultation n'a pas été menée correctement.

La troisième motion est la motion n° 1, qui se rapporte, je crois, à la question de la consultation.

**Le Président:** Afin que ce soit bien clair pour la présidence, je signale que les deux recours au Règlement qui ont été soulevés portent sur les motions n°s 1, 10, 17, 18 et 20. Est-ce exact?

**M. Rob Anders:** C'est exact, monsieur le Président.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je me permets d'intervenir brièvement sur les motions n°s 10 et 17.

J'étais présent lors de la prétendue étude de ces motions par le Comité des finances. Je comprends que les comités sont maîtres de leurs travaux, mais je pense qu'il est important que le Président relise les bleus du comité ainsi que les comptes rendus publics de la réunion au cours de laquelle les membres permanents représentant le gouvernement au comité, qui avaient participé à l'audience des témoins, ont dû se retirer à la demande du whip et n'étaient pas présents lors du vote sur ces amendements et n'ont donc pas pu exercer leur pouvoir discrétionnaire.

De plus, la présidente elle-même a tenté de défaire rétroactivement...

• (1015)

**Le Président:** Je sais que le député de Calgary-Sud-Est essaie d'aider la présidence. J'ai lu certains comptes rendus sur ce qui s'est passé au sein du Comité permanent des finances. Évidemment, je n'ai pas d'opinion sur ce qui est ressorti de là-bas. Cela ne concerne pas la présidence directement. Je sais qu'en soulevant cette question, le député n'essayait absolument pas d'amener la présidence à se mêler de ce genre de désaccord.

Je sais aussi, et le député vient de me le rappeler, qu'il aurait pu proposer ces amendements au sein du comité s'il les avait reçus de ses collègues. Évidemment, l'objectif des travaux des comités, c'est de permettre que ce genre de questions soient soumises et réglées au sein de ces comités. J'ai souligné cela dans la dernière décision que

j'ai rendue sur ce sujet, décision dont le député de Calgary-Sud-Est a sûrement pris connaissance. Je sais qu'il lit cela régulièrement.

Cela étant dit, je signale aussi que, dans le présent cas, le projet de loi a été renvoyé au comité le 18 février, qu'il avait franchi l'étape de la deuxième lecture ce jour-là et qu'il en a été fait rapport le 27 février; de toute évidence, le comité a donc agi avec un certain empressement dans ce dossier. Je sais que, pendant cette période, les députés ont participé aux travaux d'autres comités et, compte tenu de ces circonstances, je suis prêt à faire preuve d'une certaine souplesse en l'occurrence et à accepter ces cinq motions parce qu'il a été fait rapport du projet de loi mercredi et qu'il n'a été à l'étude qu'aujourd'hui. Si un peu plus de temps s'était écoulé, je me serais peut-être montré un peu moins généreux.

Toutefois, dans les circonstances, je vais accepter les cinq motions dont il a été question, les motions n°s 1, 10, 17, 18 et 20. Elles seront incluses dans le groupe n° 1.

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Après consultation de tous les partis, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que toutes les autres motions inscrites au nom du député de St. Albert soient inscrites au nom du député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Il s'agit des motions n°s 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 19, 23, 24, 25, 26, 27 et 28.

**Le Président:** La Chambre est-elle d'accord pour que les motions soient inscrites au nom du député d'Esquimalt—Juan de Fuca?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** Toutefois, aucune des motions citées n'a été choisie aux fins de débat.

Je mets maintenant aux voix les motions du groupe n° 1.

## MOTIONS D'AMENDEMENT

**M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne)** propose:

Motion n° 1

Que le projet de loi C-49, à l'article 2, soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 5, de ce qui suit:

«(6) Avant le 31 décembre de chaque année suivant sa première année complète de fonctionnement, l'Administration présente au ministre un rapport d'activités pour l'exercice précédent; celui-ci en fait déposer un exemplaire devant chaque chambre du Parlement dans les quinze jours de séance de celle-ci suivant sa réception.

(7) Le rapport d'activités contient les éléments suivants:

a) les données nationales, provinciales et régionales sur les répercussions que le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien entraînees sur le transport des voyageurs et le développement économique;

b) une étude de l'impact de tous les autres droits frappant le transport aérien.»

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.)** propose:

Motion n° 2

Que le projet de loi C-49, à l'article 2, soit modifié par substitution, au paragraphe 10(2), de ce qui suit:

«(2) Deux administrateurs sont des personnes dont la nomination est proposée par les représentants des transporteurs aériens désignés en vertu de l'article 11 et dont le ministre estime qu'elles ont les capacités nécessaires pour être nommées à titre d'administrateurs. Deux autres sont des personnes dont la nomination est proposée par les représentants des exploitants d'aérodrome désignés en vertu de cet article et dont le ministre estime qu'elles ont ces capacités.»

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne)** propose:

*Initiatives ministérielles*

## Motion n° 10

Que le projet de loi C-49, à l'article 5, soit modifié par substitution, à la ligne 13, page 13, de ce qui suit:

«ment ou dont le nom figure à l'annexe, sauf s'il s'agit:

a) soit d'un aéroport situé au nord du 55e parallèle de latitude nord où n'est pas fourni au moins cinq fois par semaine un service de transport aller-retour sans escale par aéronef à réaction à destination d'un aéroport situé au sud du 55e parallèle de latitude nord;

b) soit d'un aéroport situé près d'une ville dont la population est inférieure à 3 000 personnes.»

## Motion n° 17

Que le projet de loi C-49, à l'article 5, soit modifié par adjonction, après la ligne 13, page 23, de ce qui suit:

«(6) Malgré les autres dispositions de la présente loi, il ne peut être perçu aucun droit relativement à un départ d'une aéroport située dans un aéroport désigné, sauf si des mesures de contrôle étaient déjà en vigueur dans cette aéroport le 10 septembre 2001.»

**M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne)** propose:

## Motion n° 18

Que le projet de loi C-49, à l'article 5, soit modifié par adjonction, après la ligne 17, page 24, de ce qui suit:

«15.1 La personne qui perçoit une somme au titre du droit dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur de la présente partie n'est pas responsable du déficit qui pourrait accuser la somme perçue si ce déficit résulte d'une erreur raisonnable attribuable à une connaissance insuffisante d'un aspect du processus de perception.»

## Motion n° 20

Que le projet de loi C-49, à l'article 11, soit modifié par substitution, aux lignes 19 à 23, page 76, de ce qui suit:

«11. La présente partie entre en vigueur le 1er juillet 2002.»

**L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi de m'exprimer au sujet de ce projet de loi revêtant une importance particulière pour l'industrie du transport aérien. Je sais qu'il y a eu controverse, et je parlerai des motions n° 1 et 2, étant donné qu'un débat a été autorisé à l'égard de la motion n° 1 présentée par le député de Calgary-Ouest. Je ferai d'abord quelques remarques préliminaires.

Il s'agit là d'une mesure budgétaire en raison des droits imposés pour le financement des diverses améliorations prévues par la nouvelle administration de la sûreté du transport aérien. Le ministre des Finances et ses fonctionnaires, le secrétaire d'État aux institutions financières internationales et le secrétaire parlementaire du ministre des Finances sont tous responsables de la présentation de ce projet de loi à la Chambre. Je les remercie de leur dur labeur. En particulier, le ministre des Finances et le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales ont fait l'objet de critiques injustifiées et injustes à la Chambre pendant la période des questions, lorsqu'ils se sont portés à la défense de ces droits.

Je vais vous brosser un tableau général de la situation. En raison de la gravité des événements du 11 septembre, nous avons dû agir rapidement. Le ministre des Finances et le premier ministre ont convenu qu'il y aurait lieu de présenter un budget axé sur la sécurité. Par conséquent, énormément de travail a été accompli alors que l'on était incroyablement pressé par le temps.

Les fonctionnaires des transports et moi-même, en ma qualité de ministre, avons parlé au ministre des Finances en novembre. Le volume des déplacements aériens demeurait incertain. Nous avions de bonnes raisons de croire que les Canadiens recommenceraient à prendre l'avion en grand nombre, et c'est effectivement ce qui se passe. Toutefois, au moment de l'établissement du budget, nous ne possédions pas de données fermes en ce sens. Par conséquent, le ministre des Finances n'a eu d'autre choix que d'adopter une attitude prudente et judicieuse avec l'argent des contribuables. Il est ici question d'une dépense de 2,2 milliards de dollars sur une période de

cinq ans. Il était crucial pour nous d'avoir les recettes voulues pour payer ces dépenses.

À mon avis, la critique dont il a fait l'objet est injustifiée et injuste. Peut-être y a-t-il une certaine inégalité dans l'application, comme l'ont expliqué certains groupes du secteur de l'aviation et les sociétés aériennes, mais le ministre des Finances a déclaré de façon catégorique qu'il reverra les droits en septembre.

Il a souligné énergiquement que ce ne sera pas une ponction d'argent de la part du gouvernement. Cet argent ne servira pas à d'autres fins. Ce n'est pas un mécanisme producteur de recettes. C'est pourquoi nous ne disons pas que c'est une taxe, car ce n'en est pas une. Ce sont des droits d'utilisation, comme les autres droits de ce genre, servant expressément à payer les dépenses liées aux sociétés aériennes.

J'espère que les députés comprennent que, malgré les légers obstacles auxquels nous serons peut-être confrontés au cours des six prochains mois, la reprise du trafic mettra le ministre dans une position où il sera en mesure d'annoncer une révision de ce droit en septembre. Il s'est engagé à cet égard. Le ministre est un homme de parole et tous les députés devraient le savoir.

Pour ce qui est des deux motions à l'étude, dont l'une, présentée par le député de Calgary-Ouest, et je comprends pourquoi, propose que l'article 2 soit modifié de manière à y ajouter certaines dispositions, particulièrement le dépôt d'un rapport d'activités fournissant les données nationales, provinciales et régionales sur les répercussions que le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien a entraînées sur le transport des voyageurs et le développement économique et une étude de l'impact de tous les autres droits frappant le transport aérien.

Le ministre des Finances abordera ces questions lorsqu'il déterminera s'il y a lieu de continuer à imposer le droit sous sa forme actuelle. Il verra à cela en septembre.

Toutefois, pour ce qui est du rapport d'activités, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, en tant que société d'État, est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques, dont la partie I de l'annexe III est modifiée en conséquence par le projet de loi C-49.

L'article 150 de la Loi sur la gestion des finances publiques stipule déjà que toutes les sociétés d'État remettent un rapport annuel de leurs activités au ministre de tutelle et au président du Conseil du Trésor le plus tôt possible, et de toute façon dans les trois mois après la fin de l'exercice. Le ministre dépose ensuite le rapport à la Chambre des communes dans les 15 premiers jours de séance de la Chambre suivant la réception du rapport.

## ● (1020)

L'article 150 de la Loi sur la gestion des finances publiques précise également le contenu des informations qui doivent figurer dans le rapport annuel: les états financiers de la société, le rapport annuel du vérificateur, un énoncé de la mesure dans laquelle la société a réalisé ses objectifs pour l'exercice en question, les renseignements chiffrés concernant les résultats de la société, les autres renseignements qu'exigent la présente Loi sur la gestion des finances publiques, une autre loi fédérale, le ministre de tutelle, le président du Conseil du Trésor ou le ministre des Finances.

Avec tout le respect que je dois au député de Calgary-Ouest, je lui rappelle que cette loi prévoit déjà des dispositions permettant d'atteindre les mêmes objectifs que ceux visés dans sa motion, qui devient donc superflue.

*Initiatives ministérielles*

Pour la motion n° 2, visant à modifier l'article 2 du projet de loi C 49, nous avons prévu que le gouverneur en conseil nommera les membres du conseil d'administration de l'Administration. Ces administrateurs seront au nombre de 11, ce qui en comprend le président.

La composition du conseil d'administration a été modifiée par le Comité permanent des finances pour inclure deux administrateurs désignés par le représentant du plus grand nombre des agents de contrôle employés dans les aéroports du Canada. À première vue, cette solution semble raisonnable, mais seulement si elle reflète la composition réelle des effectifs. En fait, ce n'est pas le cas dans le secteur du transport aérien.

Il y a 13 entreprises différentes qui s'occupent du contrôle des passagers aux aéroports. Jusqu'à six syndicats différents représentent près de la moitié de leur personnel, soit environ 2 500 agents de contrôle. Au nombre de ces syndicats figurent le Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique, l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale, le Syndicat des employés d'hôtel, de restaurant et de bar, et l'Union internationale des journalistes d'Amérique du Nord.

Nous avons longuement débattu de la question. Nous en avons débattu au ministère, au Cabinet, ainsi qu'en comité, à l'occasion d'un examen article par article. Nous avons compris que les employés feraient pression pour avoir des représentants syndicaux désignés au sein du conseil.

Cependant, d'autres parties sont touchées par les opérations de l'Administration et il n'est vraiment pas possible de créer un siège au sein du conseil d'administration pour représenter chaque groupe d'intervenants. Nous trouvons important d'équilibrer les avantages d'une bonne représentation au sein du conseil avec le besoin de former un conseil de dimension pratique afin de faciliter une prise de décision efficace. C'est précisément ce que fait l'article 10 rédigé à l'étape de la deuxième lecture.

Le projet de loi n'empêche pas le gouverneur en conseil de nommer un représentant syndical ou un représentant d'un autre groupe d'intervenants au sein du conseil d'administration, pourvu que ces personnes répondent aux critères établis dans le projet de loi. Le conseil serait composé de 11 administrateurs et seulement quatre de ses sièges seraient réservés aux intervenants les plus touchés par les opérations, soit les compagnies aériennes et les exploitants d'aérodrome. Il resterait donc sept sièges à partager entre les groupes représentatifs pertinents de la population canadienne.

Si on décidait de ne pas revenir à la formulation originale du projet de loi, comme il est proposé dans la motion, le plus gros syndicat représentant déjà une partie des employés, soit les Métallurgistes unis d'Amérique, aurait alors un siège permanent au conseil et la dynamique du côté de la partie syndicale pourrait changer une fois que l'Administration sera fonctionnelle. On ne peut pas obliger l'Administration à traiter avec les entreprises de sécurité au moyen d'un seul intermédiaire, soit le Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique.

Je me suis entretenu deux fois avec des représentants des Métallurgistes unis d'Amérique. Mes collaborateurs se sont entretenus avec eux un certain nombre de fois. Je dois dire que leur aide a été extrêmement précieuse dans l'élaboration du projet de loi. Je ne les blâme pas de vouloir essayer une dernière fois de faire valoir leur point de vue à la Chambre et au comité. Toutefois, il faut comprendre qu'ils défendent l'intérêt particulier de leur syndicat plutôt que l'intérêt général de tous les travailleurs.

**M. Svend Robinson:** Le comité l'a appuyé.

**L'hon. Lorne Nystrom:** C'était le comité.

**L'hon. David Collenette:** Le député de la Saskatchewan siège ici depuis assez longtemps pour savoir qu'il faut avoir la courtoisie de laisser les députés essayer d'expliquer un point très pertinent.

Je promets à la Chambre qu'un ou plusieurs des sept représentants du gouvernement seront sensibles aux objectifs et aux idéaux du mouvement syndical. Nous ferons la même chose pour le secteur touristique et d'autres groupes d'intervenants intéressés.

**M. Svend Robinson:** Et l'amendement alors? C'est un outrage au comité.

**L'hon. David Collenette:** Monsieur le Président, je sais que cela vient du NPD. Je siège ici depuis très très longtemps. Le NPD a pour mission fondamentale dans la vie de défendre les intérêts du mouvement syndical. Le Parti libéral ne conteste nullement le mouvement syndical. En fait, la plupart des travailleurs syndiqués ont voté pour le Parti libéral aux dernières élections. Le fait est que nous défendons tous les travailleurs et non un seul syndicat.

● (1025)

**M. Svend Robinson:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre sait sans doute qu'il est contre le Règlement d'imputer des motifs. L'amendement que rejette le gouvernement a clairement été appuyé par le comité. Le gouvernement fait preuve d'un total mépris à l'égard des travaux du comité.

● (1030)

**L'hon. David Collenette:** Monsieur le Président, je n'impute aucun motif. J'essaie seulement de comprendre la logique du NPD et d'expliquer aux députés qui ignorent la façon de penser du NPD quand il s'agit de ce genre de questions pourquoi nous revenons à la formulation originale.

Nonobstant les excellents arguments avancés en comité, j'espère donc que la Chambre comprend la position du gouvernement, qu'elle comprend son engagement à l'égard de la représentation syndicale et du point de vue syndical et qu'elle appuiera cette motion afin de revenir à la formulation originale.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je trouve très instructif que le ministre des Transports se prononce finalement au sujet de ce projet de loi alors qu'il a refusé durant la période des questions à une seule question concernant cette nouvelle politique...

**Le Président:** Le ministre des Transports invoque le Règlement.

**L'hon. David Collenette:** Monsieur le Président, c'est une imputation injustifiée. Il s'agit en effet d'une question financière. C'est au ministre des Finances de répondre à ces questions car cela fait partie du projet de loi d'exécution du budget. J'aimerais y répondre et je l'ai prouvé aujourd'hui.

**Le Président:** Si j'en crois cette déclaration, il s'agit là d'un débat, non pas d'un recours au Règlement. Je passe la parole au député de Calgary—Sud-Est.

**M. Jason Kenney:** J'ai bien peur que le ministre des Transports nous ait déçus, monsieur le Président, en ne répondant pas à nos questions.

*Initiatives ministérielles*

Je trouve très singulier qu'une politique qui aura une très sérieuse incidence sur l'industrie du transport aérien, de toute évidence du ressort du ministre des Transports, ait dû être élaborée, mise en oeuvre et défendue par le ministre des Finances presque sans qu'il soit fait mention du ministère des Transports pourtant responsable du secteur. Qui plus est, nous avons tenté de faire comparaître le ministre des Transports devant le comité, mais le nouveau président du comité nommé par le whip, qui a par ailleurs tourné en spectacle partisan un comité habituellement réfléchi fonctionnant sur le modèle commercial, a refusé de nous laisser convoquer le ministre des Transports pour que nous lui posions des questions très sérieuses.

Toutefois, j'ai eu l'occasion, au comité, de demander à un des hauts fonctionnaires du ministère si le ministre des Transports avait effectué des études d'impact sur les conséquences de ces droits de 24 \$ applicables aux vols aller et retour au titre de la sécurité aérienne. Or, le ministre des Transports, apparemment responsable de la politique aérienne, n'a même pas, selon ce témoin, réalisé une seule étude sur l'incidence potentielle de cette taxe sur l'industrie aérienne au Canada. C'est incroyable, voire renversant, compte tenu du fait que les hauts fonctionnaires du ministère des Finances ont admis devant le comité que le ministère n'avait entrepris aucune étude économique sur l'incidence de cette lourde taxe de 24 \$.

J'ai également trouvé fort instructif que le ministre des Transports commence par dire essentiellement que le ministre des Finances n'avait pas le choix au moment du budget et devait introduire cette taxe de 24 \$ et qu'il devait absolument faire preuve de prudence avec l'argent des contribuables. Or, je ne sais pas en quoi il est prudent de percevoir 2,2 milliards de plus en impôts. Si le ministre des Finances voulait faire preuve de prudence, il aurait pu et aurait dû réduire les dépenses dans les secteurs à faible priorité ou à priorité déclinante et mettre un frein au gaspillage du gouvernement. Ces secteurs de dépenses ont été pointés du doigt notamment par nous à l'opposition, par la vérificatrice générale et par nombre de critiques de l'extérieur du gouvernement. Le ministre des Finances aurait pu réaffecter ces ressources pour financer les nouvelles mesures de sécurité, notamment les nouvelles mesures de sécurité pour le transport aérien.

Au lieu de cela, le ministre des Finances n'a pas pu trouver un seul cent de dépenses publiques à réaffecter dans son budget, de sorte que l'argument du ministre des Transports sur la prudence budgétaire est difficile à accepter. Heureusement, il a reconnu les graves lacunes du projet de loi; il est tellement grave qu'un ministre admette que cette nouvelle taxe ne sera peut-être pas appliquée uniformément qu'il affirme, à toute fin pratique, qu'il essaiera d'apporter des modifications dans six mois. Il nous demande essentiellement de lui faire confiance et d'être patients en disant qu'il fera des démarches auprès du ministre des Finances au cours des six prochains mois pour que celui-ci n'anéantisse pas complètement l'industrie canadienne du transport aérien. Tout ceux qui s'opposent à cela, dont le député de Hillsborough à l'Île-du-Prince-Édouard qui était prêt à voter pour une de nos motions visant à réduire de moitié la taxe sur le transport, sont retirés du comité et le ministre des Finances et le whip leur font lecture des dispositions sur les émeutes. Le faux engagement que le ministre a pris est d'obtenir que le gouvernement réexamine cette mesure dans six mois. Il sera peut-être trop tard dans six mois. À cette date, il faudra peut-être procéder non pas à une analyse de la situation, mais à un examen post mortem.

Pour dire cela, je m'appuie sur les témoignages de tous les représentants de l'industrie qui ont comparu devant le comité, quoique bon nombre de témoins n'ont pas pu comparaître car le

représentant du whip qui présidait a essayé de faire accepter le projet de loi à une vitesse absurde et indue.

Le Conseil canadien des aéroports a soutenu que la structure actuelle des frais créerait des augmentations de prix disproportionnées pour les vols à courtes distances et les vols régionaux, pénalisant ainsi les plus petits transporteurs qui assurent ces services, notamment WestJet. Il a aussi affirmé que:

Le droit de 24 \$ proposé dissuadera les voyageurs d'emprunter le transport aérien, à un moment où le prix d'un billet d'avion est déjà assez élevé à cause de divers frais et charges pour la navigation aérienne, des taxes sur le carburant, des taxes de vente fédérales et provinciales et des frais d'améliorations aéroportuaires.

À cause du mode de gestion des audiences, la Chambre de commerce du Canada n'a pas pu déléguer des témoins qui auraient répondu en personne à nos questions, mais elle a présenté un mémoire où l'on pouvait lire que:

Le droit pour la sécurité des voyageurs aériens, dont le coût s'élève à 12 \$ pour un aller simple, représente donc près de 6 p. 100 du prix moyen d'un billet aller simple pour un voyage intérieur au Canada en 1999.

## ● (1035)

Et elle a ajouté: «Si une augmentation de 1 p. 100 du prix du billet représente une diminution de 1 p. 100 du trafic passagers», une évaluation qu'elle attribue à l'Association canadienne du transport aérien, un droit moyen pour la sûreté aérienne de 6 p. 100 aura une influence importante sur le nombre des passagers du transport aérien.»

Le capitaine Kent Hardisty de l'Association des pilotes de ligne a dit:

Le projet de loi ne fait guère plus que créer une bureaucratie coûteuse qui sera insensible aux idées et aux intérêts des gens qui se trouvent sur la ligne de front de la sûreté de l'aviation.

Il a également dit que le supplément de 24 \$

...sera particulièrement écrasant pour les transporteurs nationaux exploitant des lignes à courte distance tels qu' Air Canada Régional et WestJet. Nous trouvons paradoxal, c'est le moins qu'on puisse dire, qu'une mesure législative ayant pour objet d'améliorer la sûreté du transport aérien au Canada puisse contribuer à la disparition de ce dernier [...] Nous recommandons donc qu'il faudrait laisser tomber tout à fait l'idée d'imposer un droit au titre de la sûreté aérienne.

Randall Williams, de l'Association de l'industrie touristique du Canada, a dit:

Cette taxe fera du tort à une industrie qui n'est pas encore entièrement remise des attentats terroristes du 11 septembre et du ralentissement économique [...] Les voyageurs ne sont pas en faveur de cette taxe. Si on ajoute à cela les difficultés administratives et logistiques importantes que cette taxe va créer pour l'industrie du transport aérien, les agences de voyage [...] il est clair qu'un système de financement par l'utilisateur pour recouvrer les coûts de la sûreté et de la surveillance policière est inefficace et crée un dangereux précédent.

Finalement, j'ai demandé à Clifford Mackay, de l'Association canadienne du transport aérien, ce qu'il pensait de l'affirmation du gouvernement qu'il n'essaierait pas d'accumuler un excédent en percevant cette nouvelle taxe de 2,2 milliards de dollars. Le gouvernement prétend qu'il réduira ce droit à un moment donné s'il s'aperçoit que les dépenses n'ont pas augmenté au point d'absorber les recettes combinées. Toutefois, M. Mackay, ancien haut fonctionnaire du gouvernement actuel, sait aussi bien que moi que c'est complètement irréaliste. Il a dit:

Le hic avec le modèle que nous avons est [...] qu'il est peu probable—et j'ai passé 20 ans de ma vie comme haut fonctionnaire—que le gouvernement réponde: «Non, réduisez nos recettes car nous n'avons pas besoin de fonds supplémentaires.» Je ne dis pas cela pour dénigrer les fonctionnaires fédéraux. Ils essaient de bien faire leur travail, mais ce n'est pas ce qui se passe normalement dans cette ville [...] La mise en place de cette nouvelle taxe ou droit [...] est franchement extrêmement complexe. Nous avons passé des centaines d'heures à essayer d'imaginer comment y procéder. Ça ne sera pas facile.

*Initiatives ministérielles*

Il y a eu deux heures de témoignages et beaucoup d'autres témoins, y compris des représentants de WestJet. WestJet, qui est la seule compagnie aérienne rentable au Canada et qui représente le seul espoir de concurrence dans cet environnement de monopole, a dit au comité que ses revenus seraient gravement menacés. Pourquoi? À cause de ce que le ministre lui-même a appelé l'application inégale de cette taxe.

Un passager qui achète un billet d'avion de 100 \$ pour un vol bon marché et à rabais à bord d'un court-courrier de WestJet entre Kelowna et Vancouver ou Edmonton et Calgary devra payer la taxe de 24 \$ aller-retour, tandis qu'un passager bénéficiant d'un compte de dépenses d'emploi et disposant d'un billet au tarif de classe J de 4 500 \$ pour voyager à bord d'un vol d'Air Canada, un transporteur à service complet, entre Halifax et Vancouver, paiera lui aussi une taxe de 24 \$ aller-retour. Autrement dit, je crois que cette taxe a été conçue sournoisement pour avantager la compagnie aérienne exerçant un monopole au Canada et acculer à la faillite l'élément concurrentiel qui a du succès et qui est le seul espoir pour une industrie compétitive du transport aérien dans notre pays.

Nous savons que, grâce à cette taxe, le gouvernement prévoit encaisser plus de recettes cette année qu'il ne prévoit déboursier en dépenses de sécurité; cela étant, pourquoi faudra-t-il un examen de six mois? Le ministre des Transports a déjà admis que cette approche laissait à désirer. Les députés ministériels étaient disposés à voter contre au comité, ils étaient disposés à réduire ce droit de moitié au moyen d'une de nos propositions d'amendement et sérieusement disposés à considérer d'autres propositions d'amendement de l'opposition jusqu'à ce qu'on les fasse sortir de la salle. Il est arrivé une fois au comité où le député de Hillsborough a annoncé son intention d'appuyer et, par conséquent, d'adopter notre proposition visant à réduire de moitié le droit pour la sécurité. Lorsque la motion à ce sujet a été mise à l'étude et puis aux voix pour être éventuellement adoptée, le représentant du whip qui présidait la séance a décrété la levée de la séance, et nous avons fait face à une affaire de personne disparue qui s'est révélée plutôt une affaire d'enlèvement, car notre homme est revenu après avoir reçu ses instructions.

● (1040)

Ce sont de modestes amendements qui contribueraient à réparer le tort causé par le projet de loi et devraient donc être adoptés. Les députés ministériels devraient voter librement à ce sujet, car les représentants du gouvernement n'étaient pas disposés à le faire au comité.

[Français]

**M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir ce matin de prendre la parole sur le projet de loi C-49 par lequel le ministre des Finances, dans son dernier budget, applique une taxe supplémentaire.

Lorsque quelqu'un veut arrêter de fumer, tout ce qu'on peut faire, c'est de lui imposer des taxes. Plus les taxes sont élevées, plus le prix des cigarettes va grimper et plus grandes sont les chances que le consommateur, en matière de consommation de cigarettes à ce moment-là, soit convaincu d'arrêter de fumer.

On pourrait également penser par exemple que quelqu'un qui a les moyens de se payer un voyage en avion pour aller en Floride, a les moyens de payer la taxe de 24 \$ qui s'applique à la sécurité dans le transport aérien. Là où le bât blesse, c'est que la taxe du ministre des Finances annoncée dans le dernier budget, qui sera applicable le 31 mars 2002, s'applique pour les déplacements internes dans les régions. Le gouvernement fédéral, par l'entremise des ministres des

Transports et des Finances, vient de planter le dernier clou pour faire mourir les aéroports régionaux.

Cela ne date pas d'aujourd'hui. Depuis 1994 que les libéraux sont au pouvoir, ils se sont occupés à amasser des sous et à ne plus distribuer d'argent dans les régions.

Hier le NPD déposait une motion qui énumérait 12 bonnes raisons de demeurer au Canada et d'avoir une réforme. Ce matin, si on faisait une liste, nous au Québec, on pourrait déposer 100 bonnes raisons de nous retirer du Canada. Une des bonnes raisons est que le gouvernement fédéral s'est retiré du développement régional et de ses propres infrastructures à l'intérieur des régions. Cela a commencé dès 1994.

Est-ce que la fermeture des tours de contrôle dans les aéroports et l'élimination des contrôleurs aériens vont rassurer le passager? Dans un aéroport comme celui de Baie-Comeau, il y a des tours de contrôles, il y avait des contrôleurs aériens. Ils n'étaient pas là pour le plaisir, ils étaient là pour la sécurité du trafic aérien. Il y a eu des accidents; un avion de Air Satellite a eu un accident. Ce n'est pas le service de la sécurité dans les transports qui a trouvé l'avion qui s'est écrasé, ni la GRC, ce sont les pompiers volontaires de la ville de Baie-Comeau.

Dans les aéroports régionaux, on a également éliminé le service de la prévention des incendies. C'est important lorsqu'il arrive malheureusement un accident dans un aéroport. Le gouvernement fédéral avait décidé, avec des équipements et du personnel, de donner un service adéquat en termes de sécurité en matière d'incendie, advenant un accident d'avion à l'aéroport. On l'a éliminé. Cela n'existe plus dans les aéroports régionaux.

Le gouvernement fédéral va assigner une catégorie à un aéroport, en rapport avec l'achalandage. On dit alors que c'est un aéroport important, intermédiaire ou, tout simplement en raison du manque d'achalandage, que c'est un aéroport que le gouvernement fédéral ne considère plus dans ses plans d'action en matière de transport aérien à cause d'une baisse des activités. Je vais expliquer tout à l'heure pourquoi cela amène une baisse des activités dans les aéroports.

Cela fait également dix ans que le gouvernement fédéral n'a pas investi un sou dans les aéroports régionaux. Ce sont des éléphants blancs avec des équipements en état de détérioration. De plus, le gouvernement fédéral a une politique de cession des aéroports. Aujourd'hui ils, veulent céder ces éléphants blancs qui ont des équipements désuets, des infrastructures inadéquates et qui ne sont pas sécuritaires à certains égards, à des corporations locales.

Après que le Comité permanent des finances, dont je suis membre avec mon collègue, le porte-parole des Transports et député de Argenteuil—Papineau—Mirabel, ait fait de larges consultations sur le dossier des aéroports, je crois qu'il serait préférable que le gouvernement fédéral reste propriétaire de ses aéroports et en confie la gestion aux instances locales. Ce serait préférable qu'il demeure responsable de ses infrastructures de sorte qu'il pourrait se donner des normes. Le danger qui risque d'arriver, après la cession des aéroports à des entreprises locales, c'est que le gouvernement fédéral change ses lois, ses règlements et ses normes. On assisterait alors à une baisse de rentabilité au plan des aéroports.

● (1045)

Par contre, si les aéroports ferment un jour, le gouvernement fédéral s'en lavera les mains. Il dira: «Ce n'est pas nous qui portons l'odieux de fermer l'aéroport de Baie-Comeau, comme celui de Saint-Irénée dans Charlevoix.»

Je pense que le Bureau de la concurrence n'a pas fait son travail pour améliorer le nombre de mouvements et pour améliorer le service à la clientèle dans les régions. Le Bureau de la concurrence, qui est sous juridiction fédérale, n'a pas fait son travail, et je m'explique.

À Baie-Comeau, la compagnie Air Canada avait une filiale appelée Air Alliance ou Air Nova, qui faisait une concurrence épouvantable pour desservir la Côte-Nord. J'ai toujours considéré Air Canada comme un prédateur. Aujourd'hui, cette compagnie a le monopole et ne donne plus de services à sa clientèle. Elle offre les horaires qu'elle veut bien, maintenant qu'elle a mis en faillite InterCanadien. C'était une filiale des Lignes aériennes canadiennes.

C'était rentable et il y avait de la concurrence. Il y avait deux avions à 15 minutes d'intervalles; un avion blanc et rouge d'Air Canada arrivait à 7 h 30. Quinze minutes plus tard arrivait un avion blanc et bleu d'InterCanadien. La clientèle avait le choix des horaires et le choix des prix. Cela permettait aux gens de Charlevoix et de la Côte-Nord de se déplacer vers les grands centres comme Québec et Montréal. Tout cela a disparu avec la compétition d'Air Canada.

Air Alma a disparu depuis ce temps. Dans l'Ouest, je suis convaincu qu'Air Canada va réussir à éliminer WestJet. On va se retrouver, comme c'est le cas à Baie-Comeau, seulement avec Air Canada, où il n'y a plus de services à la clientèle, où les prix sont à la hausse et où les horaires ne sont pas fonctionnels. C'est encore là un manque de mouvements et un jour on devra fermer les aéroports.

Les prix sont à la hausse et on sait que le gouvernement vient de nous imposer une nouvelle taxe qui sera en vigueur à compter du 31 mars; cette taxe est de 12 \$ pour un aller simple et de 24 \$ pour un aller-retour. Un passager qui fait le trajet Baie-Comeau—Québec, aller-retour, paie 460 \$ pour son billet et devra ajouter 24 \$. On frise les 500 \$ pour un voyage aller-retour, souvent dans la même journée.

On peut aller de Montréal en Floride ou au Mexique pour le même prix. Dans les régions, nous n'avons pas d'autres choix que de nous déplacer en avion à cause de nos horaires, à cause de la disponibilité, à cause de la température ou de différents facteurs entrant en ligne de compte.

Dans les régions, nous avons un manque de service. Nous n'avons qu'un seul transporteur. S'il décide de ne plus faire le trajet Baie-Comeau—Québec—Montréal et qu'il fera celui de Baie-Comeau—Montréal, que doit-on faire si on a une réunion à Québec à 9 heures du matin? Il faut partir la veille, aller de Baie-Comeau à Montréal, puis de Montréal à Québec et coucher à Québec pour assister à la réunion à 9 heures le lendemain matin. Si la réunion se termine à 17 heures, il faut reprendre l'avion, coucher à Montréal et, le lendemain matin, faire le trajet Montréal—Baie-Comeau.

Que se passe-t-il? Les gens d'affaires, qui n'ont pas trois jours à sacrifier pour une seule réunion à Québec, décident de prendre leur automobile et se tapent 450 kilomètres à l'aller et 450 kilomètres au retour. Encore là, c'est une baisse de clientèle. Qui dit baisse de clientèle, dit baisse de mouvement, donc baisse de rentabilité et, un jour, il n'y aura plus de transporteur aérien pour desservir les régions. Ils diront que ce n'est plus rentable, que ça ne fonctionne plus, qu'il n'y a plus rien. Alors, on fermera l'aéroport.

C'est inacceptable pour une région comme la Côte-Nord, que ce soit à Sept-Îles, à Baie-Comeau ou à Saint-Irénée dans le comté de Charlevoix, que le gouvernement fédéral nous impose une taxe de 12 \$ pour un aller simple et 24 \$ pour un aller-retour.

Le gouvernement libéral nuit largement au développement des régions. Nous devons faire appel aux services professionnels. On doit importer des services professionnels en régions et on a des

professionnels en régions qui doivent se déplacer vers d'autres institutions.

C'est le cas pour les services de santé. Une personne, qui vit à Baie-Comeau et doit consulter un spécialiste à Québec ou à Montréal, doit se déplacer par avion. Malheureusement, les horaires ne le permettent pas toujours et les coûts sont très élevés.

• (1050)

Par exemple, un étudiant ou une étudiante qui fréquente une université située à Québec ou à Montréal n'a pas les moyens de se déplacer en utilisant le transport aérien. Il doit prendre l'autobus. Encore là, c'est une baisse.

En conclusion, je dois dire que le gouvernement libéral va, encore une fois, s'en laver les mains en disant: «Les aéroports, je ne les ai pas fermés; ce sont les instances locales.»

Le gouvernement libéral fédéral engrange des milliards, et ce, au détriment des régions. C'est une excellente raison pour réclamer notre souveraineté. Québécoises et Québécois, surtout ceux des régions, réveillons-nous et, lors d'un prochain référendum, votons oui à la souveraineté du Québec.

[Traduction]

**L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD):** Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de la motion n<sup>o</sup> 2 proposée par le ministre. Je prétends que le ministre a fait preuve d'un total mépris pour le processus démocratique des comités de la Chambre des communes.

Au comité, mardi dernier, les députés ont accepté un amendement que j'ai proposé voulant qu'il y ait deux représentants du mouvement ouvrier au conseil d'administration de l'Administration. L'Administration aurait 11 administrateurs, dont deux venant de l'industrie du transport aérien, deux représentant les exploitants d'aérodromes et les autres étant choisis par le ministre ou nommés par décret.

Ma motion propose qu'il y ait deux représentants des syndicats des employés qui travaillent aux points de sécurité dans tout le pays. Elle a été adoptée par le comité des finances de la Chambre des communes. Or, nous sommes saisis aujourd'hui d'une motion du ministre qui va tout à fait à l'encontre de la décision du Comité permanent des finances. À quoi servent les comités si un ministre peut annuler les recommandations d'un comité?

Chose pire encore, au cours des deux ou trois derniers jours, un ministériel nous a dit qu'un représentant du cabinet du premier ministre ou quelqu'un en haut lieu avait signalé que le gouvernement ne voulait pas deux représentants du mouvement ouvrier, mais était prêt à accepter un représentant au nouveau conseil d'administration.

*Article 31 du Règlement*

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances est un homme honorable qui agit de bonne foi. Il était avec moi hier à une rencontre avec Dennis Deveau, un représentant des Métallurgistes unis d'Amérique. Il a assuré M. Deveau qu'il y aurait un représentant syndical au conseil d'administration. Il a déclaré que le cabinet du premier ministre ne voulait pas deux représentants et allait proposer un amendement pour réduire leur nombre à un.

Le secrétaire parlementaire agissait de bonne foi. J'ai reçu un appel à environ 18 heures hier soir dans lequel on me disait que le ministre des Finances nous avait coupé l'herbe sous le pied et avait décidé d'aller à l'encontre de la décision du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. C'est tout à fait honteux. Il doit une explication au mouvement ouvrier et aux gens qui filtrent les passagers aux aéroports de tout le pays. Cela dénote le plus grand mépris pour le processus démocratique de la Chambre des communes.

Pourquoi avons-nous même des comités parlementaires? Ce comité a accepté d'amender le projet de loi et le ministre des Transports est allé tout à fait à l'encontre du processus démocratique, ici, dans cette enceinte.

Je sais que les choses empirent au fil des ans et que de plus en plus, les ministériels gouvernent comme bon leur semble. C'est le cabinet du ministre ou le cabinet du premier ministre qui décide de tout. Dans ce cas-ci, le cabinet du premier ministre a précisé clairement qu'il n'accepterait qu'un représentant syndical au conseil d'administration et le ministre des Finances agit en conséquence.

•(1055)

**L'hon. David Collenette:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député est chevronné. Il devrait savoir que ce sont les ministres, dans ce cas-ci les ministres des Finances et des Transports, qui établissent la politique du gouvernement à l'égard d'un projet de loi, non un fonctionnaire anonyme du cabinet du premier ministre.

**L'hon. Lorne Nystrom:** Monsieur le Président, il arrive que nous fassions preuve de bonne foi à la Chambre. Comme le ministre l'a dit, il faut croire les gens sur parole. Nous l'avons fait. C'est ce qu'on a dit aux Métallurgistes unis. La bonne foi, cela existe, et on peut faire confiance à ce que disent les autres. Cela peut mettre le secrétaire parlementaire du ministre des Finances dans une position fâcheuse.

Le ministre vient de dire qu'il décidait du contenu des mesures législatives. C'est le Parlement qui décide des lois qui régissent le Canada, pas le ministre des Transports. Nous avons des comités parlementaires qui étudient les projets de loi soumis à la Chambre des communes. Si le Comité des finances amende des projets de loi, le gouvernement du Canada et le ministre peuvent assurément respecter ses décisions.

Quelle est donc la raison d'être des comités parlementaires? Les députés du gouvernement libéral étaient de bonne foi. Un amendement a été adopté. Ils ont catégoriquement déclaré qu'ils ne voulaient pas deux représentants syndicaux, mais qu'ils en accepteraient un. Tout d'un coup, voici le ministre qui déclare aujourd'hui à la Chambre qu'ils n'en veulent aucun.

Pourquoi ce revirement? Parce qu'il y a plus d'un syndicat qui représente les travailleurs aux points de contrôle de sûreté au Canada. Bon sang, il y a plus d'un transporteur aérien et pourtant il y aurait deux sièges au conseil d'administration pour les représentants des lignes aériennes. Qui occuperaient ces postes? Quelqu'un d'Air Canada? Qui occuperait l'autre? Qu'arriverait-il si l'autre transporteur faisait faillite? Où est la logique dans l'argument du ministre?

Les autorités aéroportuaires ou les aérodromes auraient deux représentants au conseil d'administration. Qui seraient-ils? Seraient-ils de l'aéroport Pearson de Toronto? Seraient-ils d'un petit aéroport? Seraient-ils d'un petit aéroport risquant de faire faillite à cause de la nouvelle taxe imposée aux aéroports? On l'ignore.

Pourquoi le ministre s'oppose-t-il au mouvement syndical? Les Métallurgistes unis d'Amérique ont présenté un exposé raisonnable que le comité a respecté. Le syndicat collabore avec le gouvernement en ce qui concerne le projet de loi. Il collabore avec le ministre des Finances, les responsables de la sécurité parlementaire, les députés libéraux et tous les membres du comité.

Le syndicat a soutenu que les travailleurs devraient être représentés. Il n'a même pas parlé de deux représentants. Il préférerait qu'il y en ait deux, mais il a simplement demandé une représentation. Le comité a proposé deux représentants, un pour les transporteurs aériens et l'autre pour les aéroports. Cette proposition a été rejetée par le ministre des Finances, ce petit dictateur fantoche d'en face qui n'écoute pas l'opinion d'un comité parlementaire où les députés de son parti sont majoritaires.

**Le Président:** Le député de Regina—Qu'Appelle disposera encore de cinq minutes du temps prévu pour ses observations, lorsque le débat sur la motion reprendra, ce qui, d'après ce qu'on peut en juger maintenant, devrait être un peu plus tard aujourd'hui.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.):** Monsieur le Président, le 8 mars est la Journée internationale de la femme. Les femmes du monde entier se rassemblent, malgré les différences ethniques, linguistiques, culturelles, économiques et politiques qui les séparent, pour rappeler que les femmes ont marqué l'histoire et souligner leurs réalisations pour l'avancement de l'égalité de la femme au niveau international.

Cette journée permet de rendre hommage aux femmes qui sont soutien de famille, à celles qui ont choisi des métiers non traditionnels et à toutes celles qui incitent les jeunes filles à faire disparaître les stéréotypes basés sur le sexe. Des productions théâtrales, des expositions d'oeuvres d'art et des présentations musicales serviront de vitrine au talent des femmes de partout au pays.

Bon nombre de Canadiens et de Canadiennes célébreront la Semaine internationale de la femme en assistant à ces programmes intéressants et à d'autres. Ils démontreront combien nous sommes fiers des réalisations actuelles et passées des femmes.

J'encourage fortement mes collègues à participer à ces activités. Nous devrions être fiers des nombreuses réalisations, grandes et petites, des Canadiennes, tant au pays qu'à l'étranger.

## LA SANTÉ

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il y a plus de deux millions de diabétiques au Canada. Dix pour cent d'entre eux ont besoin d'insuline pour vivre.

Depuis l'apparition de l'insuline synthétique au Canada, les produits fabriqués à partir de cellules animales ont été progressivement éliminés, mais l'insuline synthétique ne convient pas à tout le monde. J'ai entendu deux endocrinologues soulever la question et j'ai récemment rencontré trois parents qui portent toujours sur eux la photo de leur enfant décédé.

Katherine Ferguson de Vancouver a décrit le décès prématuré de son fils Christopher, qui s'est éteint à l'âge de 17 ans, trois ans après être passé à l'insuline synthétique. Il a présenté des symptômes de détresse tels des évanouissements, des comas, des crises épileptiques, et une absence de signes précurseurs d'une chute rapide du taux de glucose dans le sang.

Santé Canada a recueilli plus de 460 rapports de réactions négatives à l'insuline synthétique. Il existait autrefois plus de 27 produits à base d'insuline, ce qui permettait de trouver un produit convenable pour les personnes présentant des difficultés. Il n'en existe plus que quatre. Santé Canada doit faire plus pour sensibiliser les médecins et les patients aux réactions négatives possibles et voir à ce que des produits dérivés de cellules animales soient facilement accessibles pour ceux qui en ont besoin.

\* \* \*

• (1100)

## LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

**M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.):** Monsieur le Président, une visite très importante a actuellement lieu au Canada, celle de hauts fonctionnaires du Service correctionnel de Hong Kong, notamment le commissaire du service, le commissaire adjoint, le directeur de l'institut de formation du personnel et le chef du service.

Cette importante visite s'inscrit dans le cadre d'une collaboration visant à améliorer nos services correctionnels respectifs par des échanges sur les pratiques exemplaires, les valeurs et l'expérience. Il s'agit d'un volet du travail accompli en vertu du protocole d'entente signé par le Canada et Hong Kong en mars dernier.

La visite s'inscrit aussi dans le sens de l'engagement international du Canada à l'égard de collectivités fortes et sûres et de possibilités pour tous à l'échelle mondiale. En effet, elle réitère l'engagement du gouvernement du Canada à travailler de concert avec ses partenaires internationaux pour promouvoir la paix et la sécurité et pour raffermir la démocratie, la justice et la stabilité sociale à l'échelle mondiale.

Le Canada renforce sa position mondiale et il nous tarde d'accueillir d'autres visiteurs et de contribuer à d'autres efforts de collaboration de ce type.

\* \* \*

[Français]

## LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.):** Monsieur le Président, le 8 mars est la Journée internationale de la femme. Le thème de cette année, «Solidaires dans l'action: femmes, droits fondamentaux et paix», reconnaît le rôle crucial joué par les femmes dans la quête de la justice sociale sur les scènes locale, régionale, nationale et internationale.

## Article 31 du Règlement

Il réitère l'importance de faire front commun pour dénoncer l'abus des droits fondamentaux des femmes et pour remplacer la culture de violence par une culture de paix à l'échelle mondiale.

La situation des Afghanes, sous les feux de l'actualité depuis les événements du 11 septembre, n'est malheureusement qu'un exemple parmi tant d'autres de la triste réalité de millions de femmes et de filles autour du monde qui vivent sous la menace quotidienne de la guerre, du terrorisme et des abus de leurs droits fondamentaux.

En cette Journée internationale de la femme, j'invite les Canadiennes et les Canadiens, ainsi que les autres peuples de la Terre, à prendre le temps de réfléchir aux difficultés que rencontrent de nombreuses femmes et à chercher des façons d'améliorer leur qualité de vie.

Ensemble, nous pouvons bâtir un monde de paix.

\* \* \*

## LES JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER

**M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.):** Monsieur le Président, je rends hommage à l'équipe paralympique qui représentera le Canada lors des Jeux paralympiques d'hiver qui débutent le 7 mars, à Salt Lake City.

Tous les Canadiens et Canadiennes peuvent être fiers de notre équipe paralympique composée de 29 hommes et femmes exceptionnels, qui ont consacré d'innombrables efforts pendant plusieurs années pour atteindre ce but ultime dans le sport, les Jeux paralympiques.

Je tiens également à féliciter et à exprimer notre reconnaissance à la trentaine d'entraîneurs, de spécialistes et de bénévoles qui assurent un encadrement hors pair à nos athlètes. Leur dévouement et leur expertise font en sorte que nos athlètes se préparent dans les meilleures conditions possible, afin d'atteindre les plus hauts sommets.

Je salue les coordonnateurs d'événements, le personnel d'encadrement, les bénévoles et parents qui ont appuyé notre équipe depuis de nombreuses années, et particulièrement en préparation des Jeux paralympiques de Salt Lake City.

Nous sommes fiers de tous nos athlètes, et j'invite l'ensemble de mes distingués collègues à se joindre à moi pour féliciter et souhaiter bonne chance à l'équipe paralympique canadienne de 2002.

\* \* \*

[Traduction]

## LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, dans son rapport sur la Commission canadienne du blé publié hier, la vérificatrice générale, M<sup>me</sup> Fraser, déclare qu'elle n'a pas pu examiner le mandat de la commission, en particulier le monopole que celle-ci exerce dans le cadre d'un système de vente à guichet unique.

De telles omissions flagrantes cachent précisément ce que les agriculteurs veulent savoir. La Commission canadienne du blé est un monopole qui ne mène pas ses activités de façon transparente. Ceci dit, il importe de faire une vérification de manière à voir si la commission agit de la façon la plus rentable pour les producteurs.

*Article 31 du Règlement*

La vérificatrice générale aurait dû répondre aux questions suivantes: Est-ce que les agriculteurs font une bonne affaire comparativement aux producteurs des pays concurrents? Est-ce que la façon dont la commission gère ses propres activités dessert bien les contribuables? Les agriculteurs auraient-ils avantage à contourner la commission en traitant leur grain en vue d'y ajouter de la valeur et en s'occupant eux-mêmes de la commercialisation de leurs produits? Est-ce que les producteurs de blé et d'orge biologiques auraient avantage à commercialiser eux-mêmes leurs produits?

Enfin, les agriculteurs veulent savoir quels avantages ils ont à tirer d'un monopole, la Commission canadienne du blé, qui les a obligés à acheter à grands frais, par son intermédiaire, de la publicité télédiffusée pendant les Jeux olympiques d'hiver. Voilà autant de questions qu'il est essentiel d'examiner sans tarder.

\* \* \*

• (1105)

**LE MULTICULTURALISME**

**M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, il y a 50 ans, Vincent Massey a été le premier Canadien nommé gouverneur général de notre pays. M. Massey s'est rendu dans toutes les régions du Canada afin d'y promouvoir l'unité et l'identité canadiennes. Ses discours ont souvent loué la diversité culturelle du Canada et la nation diversifiée et multiethnique que notre pays est devenu au cours de ce demi-siècle.

Depuis l'époque où M. Massey a assumé ces fonctions, plus de huit millions d'immigrants ont choisi le Canada comme terre d'adoption, modifiant ainsi l'image de notre pays. Ces immigrants, qui sont maintenant devenus des citoyens canadiens, travaillent dans tous les métiers et professions et servent leur collectivité dans toutes les régions de notre pays.

Je félicite un de ces immigrants, la gouverneure générale actuellement en fonction, la très honorable Adrienne Clarkson, une immigrante originaire de la Chine. Son Excellence suit les traces de Vincent Massey en sensibilisant les gens à notre patrimoine culturel diversifié au cours de ses déplacements dans toutes les régions du Canada.

\* \* \*

[Français]

**LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME**

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, la Semaine internationale de la femme se tiendra du 3 au 9 mars prochains. Le thème, «Solidaires dans l'action: femmes, droits fondamentaux et paix», met l'accent plus que jamais sur l'importance de reconnaître et de contribuer de façon significative à l'instauration d'une justice sociale universelle pour toutes les femmes.

Pour y parvenir, soyons solidaires. Ne tolérons plus la misère et la guerre et dénonçons, sur toutes les tribunes, l'injustice et les abus de droit dont les femmes sont encore les trop nombreuses victimes.

Célébrer les gains importants que nous avons réalisés au fil des ans ne doit pas nous faire oublier qu'il reste encore beaucoup à faire pour une pleine reconnaissance de nos droits fondamentaux.

Si les femmes décidaient aujourd'hui d'occuper enfin l'espace qui leur revient, peut-être qu'alors verrions-nous s'épanouir à la grandeur de la planète les fleurs de paix et de solidarité.

Aux femmes d'ici et d'ailleurs, bonne semaine.

**LES MINES ANTIPERSONNEL**

**Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiennes et les Canadiens célèbrent le 5<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, interdisant les mines antipersonnel.

Action mines Canada organise plusieurs activités à travers le pays pour souligner la Semaine canadienne de sensibilisation aux mines. Ces activités ont pour but d'informer le public sur leur impact. On célèbre aussi le rôle central du Canada pour éliminer ces terribles armes de la surface de la terre.

Les mines antipersonnel font des dommages longtemps après la fin des conflits. Les villes et les villages deviennent des champs de bataille alors que la guerre est terminée. Elles tuent et blessent d'innocentes personnes qui vaquent à leurs activités quotidiennes, incluant des enfants.

Le Traité d'Ottawa témoigne que des individus qui travaillent dans un but commun peuvent faire une différence. J'invite mes collègues à se joindre à ces célébrations...

**Le Président:** L'honorable député de Elk Island a la parole.

\* \* \*

[Traduction]

**LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES**

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis très triste aujourd'hui. Depuis un certain nombre d'années, je faisais partie, avec beaucoup d'enthousiasme, dois-je le préciser, du Comité permanent des finances. Cela a été une expérience très intéressante et remplie de défis; je me plais à penser que le travail de notre comité a eu une influence considérable sur les politiques budgétaires du gouvernement et que nous avons accompli de l'excellent travail. Cependant, ces dernières semaines, le climat a vraiment changé, et je suis très découragé.

Les députés peuvent-ils imaginer ce qui s'est produit? Nous avons entendu des témoins. Ceux-ci ont dit à l'unanimité que la nouvelle taxe relative à la sécurité aérienne allait sonner le glas de leur industrie et, malgré cela, au moment du vote article par article, le comité a exclu tous les députés qui avaient entendu les témoignages et les a remplacés par de nouveaux invités qui ont simplement voté comme on leur avait enjoint de le faire.

Aussi bien dire aux membres du comité qu'ils peuvent rentrer chez eux, qu'ils ne servent à rien au sein du comité. Aussi bien dire aux témoins de rester chez eux parce que leur intervention ne compte pas.

\* \* \*

[Français]

**LES SERVICES POLICIERS**

**M. Serge Marcil (Beauharnois—Salaberry, Lib.):** Monsieur le Président, il y a des métiers qui demandent du courage car ils s'exercent dans des conditions dangereuses. Les policières et les policiers peuvent subir des pressions énormes. Malheureusement, certains paient de leur vie pour que la justice soit respectée. À chaque jour, les policières et les policiers démontrent leur dévouement envers notre société.

Ces derniers jours, des policiers ont perdu la vie au Canada. D'autres sont blessés. Cela arrive trop souvent. Je tiens à dénoncer cette situation. Les démonstrations de violence ont des conséquences désastreuses.

*Article 31 du Règlement*

Mes collègues se joignent à moi pour offrir nos sincères condoléances aux familles, aux amis et aux collègues de ces policiers décédés alors qu'ils étaient en service.

\* \* \*

• (1110)

[Traduction]

### LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, le comportement des sociétés ferroviaires continue de préoccuper les voyageurs autant que la population en général. Des trains de plus en plus longs bloquent des chemins de plus en plus longtemps. Beaucoup de ces convois ne sont plus soumis à des vérifications « train en marche » par des travailleurs du rail, et les détecteurs électroniques auxquels on se fie ne détectent pas une myriade de risques d'accident. En outre, une mauvaise documentation sur les trains pose de plus en plus problèmes.

Par-dessus le marché, le Canadien national, notamment, n'a plus de canadien que le nom, car il est de plus en plus dirigé par des gestionnaires américains qui viennent ici le temps de stimuler leur carrière. Les emplois sont détournés vers les États-Unis. Le prochain service touché pourrait bien être la cour de triage Symington, à Winnipeg, que le CN projette de déménager en partie au Wisconsin.

Quand le gouvernement mettra-t-il fin à ce démembrement tragique d'une institution canadienne qui a déjà fait notre fierté, un démembrement qui a commencé, je le précise, avec sa décision ridicule, traîtresse et perfide de privatiser les Chemins de fer nationaux?

\* \* \*

[Français]

### LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, pas moins de 20 p. 100 des personnes retraitées éligibles au Supplément de revenu garanti ne reçoivent pas leur dû, tout simplement parce qu'Ottawa ne fait pas d'effort pour les informer et les rejoindre. Ce n'est pas un mythe, c'est une réalité!

Il s'agit là d'un véritable scandale, d'autant plus que ce gouvernement savait depuis 1993 que son Programme de supplément de revenu garanti ne rejoignait pas toute la clientèle éligible, une clientèle composée souvent de personnes âgées démunies pour qui le Supplément de revenu garanti est devenu une nécessité.

Dans son éditorial d'hier, le quotidien *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières donne raison au porte-parole du Bloc québécois dans ce dossier, le député de Champlain, qualifiant de « franchement gênant » l'attitude d'Ottawa, qui change les règles du jeu au détriment des personnes âgées les plus démunies de notre société.

Au lieu d'une simple enquête, le Bloc québécois organisera prochainement une séance de sensibilisation et d'information pour rejoindre toutes les personnes âgées de Frontenac—Mégantic.

\* \* \*

[Traduction]

### LE PRIX DOUGLAS MILLER

**M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter madame le juge de la cour provinciale, Nancy Orr, d'avoir mérité cette année le prestigieux prix Douglas Miller de l'Association du Barreau canadien. Le prix est décerné aux membres

du Barreau qui font preuve d'un dévouement et d'un esprit d'équipe exceptionnels au sein de l'association.

Madame le juge Orr a fait preuve de dévouement de bien des façons. Elle a siégé pendant plus de 20 ans au conseil national de l'ABC et a été cofondatrice du Forum des juges canadiens. Elle est depuis longtemps un membre actif de l'exécutif de la filiale de l'Île-du-Prince-Édouard, qu'elle a présidée en 1987-1988 et dont elle a reçu le Prix pour services distingués.

Madame le juge Orr est active aussi au niveau communautaire, en faisant notamment la promotion du hockey, et elle continue de travailler activement dans toutes les Maritimes pour l'Association canadienne de hockey et la Ligue de hockey junior A.

Tous les insulaires sont fiers du travail de Nancy et de sa contribution à la collectivité et à la cause de la justice au Canada. Félicitations!

\* \* \*

### LES AFFAIRES AUTOCHTONES

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD):** Monsieur le Président, il y a 50 ans, le ministère de Affaires indiennes décidait que la municipalité d'Amherst, en Nouvelle-Écosse, représentait le meilleur endroit pour établir le bureau régional de la région du Canada atlantique. Le choix ne s'est pas fait au hasard; cette localité est située exactement au centre de la région de l'Atlantique.

Le bureau emploie 140 personnes compétentes et bien formées qui servent la communauté autochtone avec zèle et dévouement. Pourtant, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a engagé il y a quelques mois un consultant afin de déterminer l'endroit qui conviendrait le mieux pour installer ce bureau régional. Le ministre a expliqué cette mesure en disant que le personnel s'était plaint qu'il voyageait beaucoup.

Les employés du bureau seraient parfaitement heureux de rester exactement là où ils sont, et plusieurs organismes autochtones m'ont rappelé qu'il y a à peine quelques années, les chefs de la région de l'Atlantique avaient voté en faveur du maintien du bureau dans la région d'Amherst. Le bureau régional des Affaires indiennes a été installé à Amherst parce que c'était le meilleur endroit. Rien n'a changé. Cela demeure le meilleur endroit.

Je prie le ministre d'annuler l'étude qu'il a commandée et d'écouter la voix des 140 personnes qui vivent et travaillent à Amherst. Je l'engage à respecter le vote des chefs autochtones et à ne pas écarter quelques...

**Le Président:** La députée de Nunavut a la parole.

\* \* \*

### LES LADIES OF NUNAVUT

**Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.):** Monsieur le Président, le 8 mars étant la Journée internationale de la femme, je voudrais saisir cette occasion pour saluer l'association des femmes de Cambridge Bay, appelées les *Ladies of Nunavut*. Ces dames s'activent à préparer la grande cérémonie d'inauguration du Centre du patrimoine de Kitikmeot, qui doit avoir lieu en mai prochain.

Les Ladies of Nunavut ont entrepris la confection de vêtements en peau de caribou dont seront revêtus les mannequins exposés au centre, ainsi que les moufles, les parkas, les poupées et les pièces murales traditionnelles.

### Questions orales

Les membres de cette association sont des femmes de tous âges qui échangent entre elles leurs expériences et leurs talents. Elles sont non seulement habiles en confection, mais elles sont également réputées dans tout le Nunavut pour leur savoir-faire en matière de cuisine et de plats traditionnels.

Les associations de femmes comme celle-ci sont la pierre angulaire des collectivités du Nunavut et offrent un bon exemple de l'influence positive que l'on peut exercer sur la vie de son entourage.

Je souhaite aux Ladies of Nunavut beaucoup de succès dans toutes leurs entreprises.

\* \* \*

● (1115)

#### LES AGENTS DES DOUANES

**M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, l'appel à l'armement des garde-frontières est tombé dans l'oreille d'un gouvernement libéral sourd. Encore une fois, nos douaniers sont sur la ligne de tir. Ils ont été amenés à tenir en garde à vue un suspect arrêté à Rainbow Bridge pour avoir essayé d'entrer au Canada muni d'un faux passeport. Quand ce suspect est devenu violent, la police de Niagara a été priée d'intervenir pour l'emmener hors de ce pays et le confier aux autorités américaines.

Les douaniers américains sont armés. Il y a là matière à s'interroger: comment nos douaniers peuvent-ils se sentir en sécurité alors que le gouvernement libéral refuse de tenir compte des problèmes de sécurité à la frontière et dans les ports du Canada et des préoccupations de nos douaniers à cet égard? Il ne faut pas s'étonner que les Américains affectent des militaires aux postes de contrôle frontalier en commun avec le Canada, puisque le gouvernement libéral refuse d'équiper nos douaniers de façon à ce qu'ils puissent travailler correctement.

Faudra-t-il que l'un de nos agents soit blessé ou tué dans l'exercice de ses fonctions avant que le gouvernement ne prenne des dispositions pour garantir leur sécurité? Que lui faut-il au juste?

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

#### LE PROTOCOLE DE KYOTO

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, si le Canada ratifie le protocole de Kyoto, cela fera augmenter le coût des combustibles fossiles et de l'électricité produite de cette façon par le Canada. Le coût de production de ces combustibles sera moins élevé dans des pays comme l'Inde, la Chine et les États-Unis, qui ne sont pas parties au protocole de Kyoto.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Si nous augmentons le coût des combustibles fossiles ou de l'électricité produite de cette façon au nom de la protection environnementale, alors que les Américains, les Indiens et les Chinois ne le font pas, où croit-il que les emplois canadiens s'en iront?

**L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, les changements climatiques présentent l'un des défis environnementaux et économi-

ques les plus complexes de notre époque, non seulement pour le Canada, mais pour le monde entier.

Pour traiter cette question de façon sensée et raisonnable, le gouvernement du Canada consulte tous les intéressés, y compris les gouvernements provinciaux et le secteur privé, afin d'élaborer un plan solide qui nous permettra de nous acquitter de nos obligations environnementales d'une manière qui réponde à tous les impératifs économiques que nous voudrions voir pour le Canada.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement devrait alors commencer à être franc avec les Canadiens au sujet des coûts associés à cela.

[Français]

Le gouvernement peut continuer à faire l'autruche et se cacher la tête dans le sable, mais ses propres statistiques démontrent que les coûts de l'accord de Kyoto seront astronomiques pour le pays.

Une étude de ce gouvernement prédit que si nos partenaires de l'ALENA ne ratifient pas le traité, notre PIB diminuera de 2 p. 100 à 3 p. 100 d'une façon permanente.

Au lieu de tromper délibérément la population, comme c'est souvent le cas avec ce gouvernement, pourquoi ne dit-il pas la vérité aux citoyens concernant les coûts de Kyoto?

[Traduction]

**L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, dès une réunion des premiers ministres qui a eu lieu en décembre 1997, peu de temps après que la version initiale du protocole eut été paraphée à Kyoto, on a amorcé un processus impliquant le gouvernement du Canada, les provinces, le secteur privé et un vaste éventail d'organisations non gouvernementales pour justement trouver les réponses à la question soulevée par le député.

En ce moment-même, un groupe de travail fédéral-provincial-territorial travaille très fort à définir toutes ces questions relatives aux coûts et à trouver des façons de les régler.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement a amorcé ce processus il y a plus de cinq ans, et nous n'avons encore rien vu en ce qui a trait aux coûts. Les chiffres qu'il lance sont absolument insensés, et il est évident que le protocole de Kyoto présente des lacunes. Il exclut les pays en développement et exclura vraisemblablement les États-Unis. Il pourrait coûter des milliards de dollars aux Canadiens, nuire à notre compétitivité nationale et ne rien faire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Compte tenu de ce qui précède et du fait que les États-Unis ont signé hier avec l'Australie un pacte relatif aux changements climatiques, le vice-premier ministre envisagera-t-il la participation du Canada à un accord semblable avec les États-Unis au lieu du protocole de Kyoto?

*Questions orales*

**L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, tous les facteurs sont pris en considération dans les consultations fédérales-provinciales-territoriales et dans nos consultations avec les intéressés. Nous voulons nous assurer que, quand viendra le temps de décider de ratifier ou non le protocole de Kyoto, tous les Canadiens, plus spécialement les autorités gouvernementales et les intervenants du secteur privé, seront bien informés de toutes les ramifications. Nous comptons prendre une décision responsable.

• (1120)

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le problème, c'est que le gouvernement nous donne la même réponse depuis cinq ans au sujet de Kyoto. Le ministre de l'Environnement nous dit maintenant qu'il entend ratifier le protocole en juin, mais le gouvernement n'est toujours pas en mesure de donner de réponse précise à une question claire.

Les provinces, y compris le gouvernement libéral de Terre-Neuve, s'opposent à l'accord, et même les études commandées par le gouvernement font état de coûts oscillant entre 2 et 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Comment le ministre de l'Environnement peut-il proposer de ratifier un accord alors que le leader du gouvernement à la Chambre reconnaît lui-même que le gouvernement ne sait pas où il s'en va?

**L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, je signale que nous avons une stratégie nationale de mise en oeuvre et un plan d'activités concernant les principes de Kyoto depuis deux ans déjà. Le gouvernement a investi 1,5 milliard de dollars dans la recherche active de solutions aux changements climatiques.

Nous sommes actuellement engagés dans d'autres consultations avec les provinces, les territoires et le secteur privé, à la demande de ces derniers. Nous tenons à avoir toutes les connaissances et toute l'information en main, de sorte que lorsque nous prendrons une décision relativement à la ratification, nous le fassions de façon éclairée, avec intelligence et en considérant l'intérêt supérieur de tous les Canadiens.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre comprendra que nous soyons quelque peu sceptiques au sujet de la consultation, car la dernière fois que les provinces ont été consultées avant la tenue du sommet de Kyoto, le gouvernement n'a pas tenu compte des résultats de cette consultation et a signé un accord auquel les provinces n'avaient pas adhéré.

Comment le gouvernement peut-il continuer de dépenser de l'argent dans des études qui montrent que l'application du protocole de Kyoto pourrait représenter un coût économique se situant entre 2 et 3 p. 100 de notre PIB? Comment le gouvernement peut-il agir de la sorte sans dire aux Canadiens combien d'emplois seront perdus et de combien baissera notre niveau de vie, sans compter qu'il ignore si le protocole améliorera ou non l'environnement? Comment le gouvernement peut-il continuer d'agir de la sorte?

**L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, les consultations que nous avons entreprises visent à faire en sorte que tous les

Canadiens, et pas seulement les membres de tel ou tel gouvernement, comprennent parfaitement tout ce qui est en cause ici.

Nous sommes aux prises avec le problème environnemental et économique le plus complexe de notre époque. Il a une portée mondiale. Nous devons y trouver une solution intelligente. Le gouvernement est déterminé à trouver cette solution, qui sera le fruit de véritables consultations des autres gouvernements, de l'entreprise privée et des organisations non gouvernementales.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, hier, la ministre du Développement des ressources humaines banalisait toute la problématique des femmes du Québec qui font l'objet d'un retrait préventif en vertu des lois québécoises, en les privant de nombreuses semaines de prestations d'assurance-emploi.

Au lieu de banaliser le nombre de femmes, il n'en demeure pas moins que derrière ce qu'elle considère comme des statistiques, ce sont des femmes et des hommes, des jeunes familles du Québec, qui ont besoin de cet argent.

Est-ce que la ministre peut faire preuve d'ouverture, de sensibilité et de flexibilité et enfin réaliser que son programme d'assurance-emploi pénalise injustement les femmes du Québec?

[Traduction]

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué hier, c'est une question très importante pour nous. Le fait de veiller à ce que toutes les mères aient un plein accès aux prestations d'assurance-emploi constitue une priorité pour le gouvernement. Comme je l'ai dit hier, les fonctionnaires du ministère travaillent avec diligence pour trouver la formule la plus rapide pour régler ce problème.

[Français]

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, ça fait des mois que la ministre nous chante la même chanson.

Si vraiment la ministre est sérieuse dans sa volonté de régler le problème, elle doit d'abord comprendre qu'un régime de congé parental ne doit pas relever d'un programme d'assurance-emploi, mais bien d'une véritable politique familiale, comme celle proposée par le Québec.

[Traduction]

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, la feuille de route du gouvernement du Canada est éloquent au chapitre du soutien des mères de famille canadiennes et de leurs enfants. Depuis trente ans, nous offrons des prestations de maternité aux mères canadiennes et il y a dix ans, nous avons introduit les prestations parentales. L'an dernier, nous avons doublé ces prestations.

Toutefois, un problème affecte présentement un petit nombre de mères du Québec, et il est important qu'elles aient pleinement accès aux prestations. C'est pourquoi les fonctionnaires travaillent avec diligence pour régler le problème.

*Questions orales*

[Français]

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, la ministre du Développement des ressources humaines répond toujours avec des statistiques, en véritable technocrate.

Elle banalise les problèmes en disant que c'est une «petite minorité» qui est touchée: minorité de travailleuses enceintes, minorité de parents non admissibles aux congés parentaux, minorité de travailleurs autonomes.

La ministre est-elle capable d'abandonner son approche de technocrate pour réaliser que ces «petites minorités», comme elle les appelle, sont composées de personnes, d'être humains en chair et en os, qui attendent d'elle qu'elle transfère les sommes nécessaires pour que le Québec devienne le maître d'oeuvre...

• (1125)

**Le Président:** L'honorable ministre du Développement des ressources humaines a la parole.

[Traduction]

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, les mères canadiennes comme les mères québécoises veulent avoir pleinement accès aux prestations et nous allons veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Je rappelle à la Chambre que c'est le présent gouvernement qui a doublé les prestations parentales. Nous avons réduit le nombre d'heures requises pour être admissible à ces prestations. Nous veillons aussi à ce que, dans le cas des familles à faible revenu, particulièrement les familles monoparentales dirigées par une femme, 80 p. 100 des prestations soient versées.

Notre feuille de route est irréprochable et nous continuerons à soutenir les parents canadiens.

[Français]

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, je rappelle à la ministre que ce à quoi on s'attend de sa part, c'est qu'elle transfère les sommes nécessaires pour que le Québec devienne le maître d'oeuvre de toute sa politique familiale, incluant le congé parental.

Est-ce que la ministre réalise que, par son attitude, le seul message qu'elle envoie à ces travailleurs et travailleuses, malgré ses beaux discours, c'est que leur sort la laisse totalement indifférente?

[Traduction]

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Je vois maintenant, monsieur le Président, que le problème n'est pas vraiment au sujet des mères, c'est une question politique. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne sommes pas intéressés à la petite politique. Nous voulons nous assurer que ces mères ont pleinement accès aux prestations et nous allons prendre les mesures qui s'imposent à cet égard.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le mois dernier, à l'occasion d'une conférence tenue à Ottawa, le lieutenant-général George Macdonald, un Canadien, a déclaré que si le Groënland refusait de collaborer avec les États-Unis dans le cadre du projet américain de système de défense antimissile, le Canada

envisagerait la possibilité d'offrir aux États-Unis de se servir de bases canadiennes situées dans le Nord pour appuyer le système NMD.

Le ministre peut-il maintenant dire avec précision aux Canadiens quelles ont été, jusqu'à maintenant, les discussions ayant eu lieu avec les États-Unis concernant l'utilisation possible du territoire canadien dans le cadre du système national de défense antimissile des États-Unis?

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a eu aucune discussion concernant l'utilisation du territoire canadien. Nous n'avons pas reçu de demande à cet effet. Rien n'a vraiment changé depuis la dernière fois que le député et d'autres de ses collègues ont posé la question.

Les États-Unis ont indiqué leur détermination de mettre en place un tel système. L'architecture du système reste à déterminer. Le rôle que jouerait le Canada, s'il décidait d'en jouer un, reste à établir. Nous n'avons pas reçu de demande. Nous n'avons pris aucune décision à ce sujet.

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au ministre des Affaires étrangères, qui sait que les Canadiens ne veulent pas que notre pays participe au projet de guerre des étoiles des États-Unis, entreprise qui mènera à une dangereuse escalade de la course aux armements nucléaires.

Notre gouvernement va-t-il enfin cesser de tergiverser et de prétendre que la défense antimissile relève de l'hypothèse, bien que le traité ABM ait été déchiré, et dire aux Américains que l'on ne mettra même pas la plus infime partie du territoire canadien à leur disposition pour ce nouveau et dangereux système NMD? Si le Groënland peut dire non, pourquoi le Canada ne peut-il en faire autant?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, ici comme dans tout autre dossier, le gouvernement veillera à ce que la sécurité des Canadiens passe en premier dans son analyse de la situation. Nous ne manquerons pas de discuter avec nos alliés américains des façons dont nous pouvons garantir notre sécurité et défendre nos intérêts. Nous ne concluons pas une entente ne répondant qu'à leurs besoins. Nous concluons des ententes qui sont bonnes pour nous.

Comme le ministre de la Défense l'a dit, nous n'avons pas reçu de demande, mais lorsque nous en recevons une, nous l'étudierons en fonction de notre point de vue, de nos exigences, de nos besoins et de nos intérêts.

\* \* \*

**L'IMMIGRATION**

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD):** Monsieur le Président, en réponse à une question que le député de Fraser Valley lui a posée hier, le ministre de l'Immigration a déclaré que la GRC faisait enquête sur l'utilisation frauduleuse de formulaires d'immigration.

Les immigrants légitimes qui respectent le processus méritent de savoir si le gouvernement prend cette affaire au sérieux.

Nous savons que la police enquête sur l'utilisation illégale de formulaires d'immigration vierges qui ont été volés, mais enquête-t-elle aussi sur l'utilisation frauduleuse de formulaires IMM 1000 recyclés ou déjà utilisés?

*Questions orales*

[Français]

**L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question pertinente.

Dans un premier temps, lorsqu'il y a eu des cas de vol, nous avons pris nos responsabilités. Une enquête est en cours.

Concernant ceux qui sont réutilisés, nous avons mis en place un projet-pilote qui est maintenant devenu permanent et qui permet d'annuler ces formulaires pour qu'on ne puisse pas les réutiliser.

Ce qui est également important, c'est de faire preuve d'une plus grande vigilance. C'est pour cela que nous avons investi davantage dans ce qu'on appelle le «Integrated Border Enforcement Team», qui nous permet effectivement de nous assurer que chaque fois que des gens passent aux douanes nous sommes en mesure de faire les vérifications nécessaires.

• (1130)

[Traduction]

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD):** Monsieur le Président, je me demande combien d'immigrants illégaux au Canada ont utilisé de tels formulaires qu'on aurait dû rendre invalides il y a longtemps.

Depuis le 11 septembre, il est de plus en plus important que nous montrions aux Américains que notre système d'immigration ne fait pas l'objet d'abus. Nous avons entendu des déclarations contradictoires quant à savoir quelle police enquêtait sur l'utilisation illégale de ces formulaires d'immigration.

Est-ce que le solliciteur général peut assurer aux Canadiens que la GRC contrôle ce dossier et que l'enquête n'a pas été confiée à la police de Cornwall?

[Français]

**L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je pense que nous ne sommes pas en mesure de faire des commentaires lorsqu'il y a des enquêtes de la GRC.

Cela étant dit, nous avons également mis en place d'autres moyens qui nous permettent effectivement de prendre nos responsabilités. Nous avons mis en place des agents de contrôle d'immigration qui ont permis, depuis 1995, d'arrêter plus de 33 000 passeurs.

À la suite des négociations avec les Américains—plus de 60 p. 100 des gens qui viennent au Canada comme réfugiés passent par les États-Unis—, nous avons conclu une entente en 30 points, signée par notre collègue, le vice-premier ministre, et M. Tom Ridge. Nous sommes en négociations et nous travaillons de concert ensemble.

\* \* \*

[Traduction]

#### LA COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, hier à Montréal, un policier de 29 ans a été tragiquement abattu, ajoutant au nombre croissant des attaques violentes contre des policiers, dont deux récemment dans ma province, le Manitoba. Dans certains cas, les suspects étaient recherchés pour avoir violé les conditions de leur libération.

Pourquoi le solliciteur général continue-t-il à mettre nos agents de police en danger en accélérant le processus de libération conditionnelle anticipée qui conduira à la remise en liberté d'un nombre

encore plus grand de contrevenants dangereux détenus dans ses prisons de type «club fed»?

**M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement est désolé pour les familles touchées par ces tragédies car c'est très triste pour elles et pour tous les Canadiens, qui sont très conscients du travail formidable qu'accomplissent nos agents de police et qui estiment que nous devons les appuyer activement.

Ce que je sais, c'est que nos forces de police, où que ce soit au Canada, font quotidiennement un travail extraordinaire. Nous devrions toujours être reconnaissants d'avoir à notre disposition les outils nécessaires pour nous assurer que la police a les capacités requises pour faire son travail.

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, tous les députés sont désolés, mais nous pouvons faire quelque chose pour régler le problème, et les Canadiens s'attendent à ce que nous le fassions.

Depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir, tout ce qu'il a fait, c'est entraver les forces de police en leur refusant les ressources dont elles ont besoin. Et maintenant elles doivent subir les conséquences d'un système de libération conditionnelle contingenté qui relâche de manière anticipée des criminels endurcis qui présentent un danger pour nos agents de police.

Pourquoi le solliciteur général ne s'engage-t-il pas à mettre fin au système de libération conditionnelle anticipée au lieu de nous servir ces platitudes?

**M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, il y a deux erreurs dans cette question. Premièrement, il n'y a absolument aucun contingent. Répéter sans cesse le contraire, ce n'est pas rendre service à Service correctionnel Canada ou aux Canadiens, où qu'ils habitent.

Deuxièmement, notre gouvernement fournit les ressources et les outils nécessaires. Je ne pense pas qu'on aboutisse à quoi que ce soit en semant la panique comme le font les députés d'en face. Je crois que ce que nous devrions faire, c'est nous attaquer à la tâche qui nous incombe, c'est-à-dire assurer la sûreté de notre pays, ce qui est précisément ce que fait le gouvernement.

\* \* \*

[Français]

#### LE TRANSPORT AÉRIEN

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Finances poursuit son entêtement, et affirmait, hier, à la Chambre, qu'il est normal que ce soient les usagers qui financent sa taxe sur le transport aérien.

Or, ce que le ministre ne semble pas réaliser, c'est qu'en bout de ligne, ce sont des régions entières qui vont subir les conséquences dévastatrices de cette décision irréfléchie.

Le ministre des Finances est-il aveugle au point de ne pas réaliser que ce ne sont pas seulement les usagers qui seront mis à contribution, mais que, finalement, c'est tout le monde qui paiera pour les conséquences désastreuses que ses politiques auront dans les régions?

*Questions orales*

● (1135)

**L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.):** Monsieur le Président, comme nous l'avons expliqué plusieurs fois à la Chambre, les usagers paient peut-être 2,2 milliards de dollars, mais le coût total du programme de sécurité est de 7,5 milliards de dollars. Donc, on pense qu'il est raisonnable que les usagers paient une partie, mais pas le total de ces coûts.

Et non seulement cela, mais on a dit plusieurs fois qu'à l'automne, on fera une révision du programme. On peut changer la situation et on peut avoir une réduction, si les conditions le permettent.

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, si le secrétaire d'État est aussi convaincu que cela, qu'il fasse le tour des régions. Qu'il aille tenir ce discours dans toutes les régions du Québec; il va voir que la réalité est différente.

Le ministre des Finances compte procéder à une révision totale à l'automne. Est-ce que le ministre des Transports ne trouve pas paradoxal que son collègue applique une mesure au transport aérien et procède à l'analyse des impacts d'une telle mesure six mois après son adoption?

**L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.):** Monsieur le Président, il est raisonnable que l'on ait un prix fixe quand le coût de la sécurité n'est pas fonction de la distance du vol.

Comme on l'a dit, on est souples, on est flexibles; à l'automne, on entendra les représentations des gens concernés. Il est possible qu'il y ait une réduction du taux, et peut-être même un changement de la structure. On verra.

\* \* \*

[Traduction]

**LE TERRORISME**

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, Samir Mahamed est un terroriste. Il y a six mois, les États-Unis ont demandé son extradition du Canada pour pouvoir le citer à comparaître.

J'ai assisté aux instances judiciaires canadiennes qui ont été retardées à plusieurs reprises déjà, mais la dernière insulte a été servie récemment aux Américains lorsqu'il a été décidé de remettre l'audience d'extradition au mois de septembre prochain.

Pourquoi s'acharne-t-on à trouver autant d'obstacles pour empêcher un terroriste d'être extradé du Canada vers les États-Unis?

[Français]

**L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, vous le savez pertinemment, à cause de la Loi sur les renseignements personnels, je ne peux commenter des cas personnels ou des cas spécifiques.

Cela étant dit, par rapport au projet de loi C-11, par rapport à la nouvelle réglementation, des pouvoirs supplémentaires nous permettent de combattre le terrorisme de façon plus efficace.

Je veux rassurer mon collègue que ce gouvernement a comme priorité la sécurité et le bien-être des citoyens de ce pays.

[Traduction]

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'est bien d'avoir des lois au pays, mais encore faut-il les faire appliquer.

Avant de venir au Canada, Samir Mohamed a tenté d'obtenir le statut de réfugié en Angleterre, mais il a été déporté. Il s'est ensuite

tourné vers l'Allemagne, mais n'a pas eu gain de cause. Mohamed a ensuite tenté sa chance au Canada, mais sa demande a été refusée et on a ordonné son expulsion. Toutefois, il est resté au pays, a recueilli de l'argent pour financer des activités terroristes et a demandé la révision de sa demande de statut de réfugié.

Pourquoi des pays comme l'Angleterre et l'Allemagne ne reviennent-ils pas sur leurs décisions alors qu'au Canada, lorsqu'on dit non, il semble que cela signifie que la personne peut rester au pays, poursuivre ses activités terroristes et présenter une nouvelle demande plus tard?

[Français]

**L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je pense qu'il est facile et très dangereux de continuellement associer tout ce qui se fait en matière d'immigration et tout ce qui se fait ici, au niveau du Canada, avec le terrorisme. Alors, je pense qu'il faut faire attention lorsqu'on parle.

Cela étant dit, la Loi sur l'immigration contient des dispositions prévoyant le renvoi des résidents permanents reconnus coupables de crimes graves, et nous pouvons faire les enquêtes y afférentes.

Mais je suis d'accord avec lui, il ne suffit pas juste de faire une loi, il faut la respecter, et je pense que c'est ce que le gouvernement fait le mieux.

\* \* \*

**LE FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE**

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, dans le Budget supplémentaire des dépenses qui a été déposé hier, aucun montant n'a été prévu concernant le Fonds sur l'infrastructure stratégique. Mais on sait que le gouvernement annoncera des surplus de plusieurs milliards de dollars. D'ici le 31 mars, cet argent demeure disponible. Après cette date butoir, l'argent ira au remboursement de la dette.

Étant donné qu'il ne reste que 31 jours avant la fin de l'année financière, le vice-premier ministre entend-il réclamer une partie des surplus, afin de mettre en oeuvre immédiatement le Fonds sur l'infrastructure stratégique, étant donné que l'argent est présentement sur la table?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Monsieur le Président, les fonds pour le Programme d'infrastructure stratégique ne dépendent pas du surplus de cette année. C'est un programme qui est proposé et qui est dans le projet de loi portant sur le budget, et j'espère que le Bloc québécois va l'appuyer.

● (1140)

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, en ne débloquant pas la totalité des sommes promises par ses collègues pour les routes du Québec, soit 3,4 milliards de dollars, lors de la dernière campagne électorale, le vice-premier ministre démontre qu'il se moque également des promesses faites à la population.

L'argent est disponible jusqu'au 31 mars. Va-t-il enfin débloquer les sommes promises pour les routes 175, 185, 30, 20, 50? Les protocoles sont là. Va-t-il les signer? Car une route, ça ne se fait pas avec des promesses et des espoirs, ça se fait avec de l'argent.

*Questions orales***LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

En janvier, le gouvernement a convenu de déployer à Kandahar, en Afghanistan, l'effectif de 750 militaires du 3<sup>e</sup> Bataillon de la Princess Patricia's Canadian Light Infantry. Le gouvernement a-t-il l'intention de déployer encore d'autres soldats en Afghanistan?

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour annoncer aujourd'hui une nouvelle contribution canadienne à la campagne menée par la coalition contre le terrorisme, consistant notamment en l'envoi d'une autre compagnie d'infanterie qui viendra renforcer les rangs du groupement tactique du PPCLI.

Cet effectif militaire complémentaire fait partie de l'effectif original d'un millier de soldats que nous avons mobilisés par un avis de déploiement en novembre dernier. La compagnie additionnelle compte un effectif de 130 personnes et fait partie du 2<sup>e</sup> Bataillon basé à Winnipeg. Elle portera à 880 personnes l'effectif du groupement tactique, tous grades confondus. Le départ de ces militaires est prévu pour la mi-mars.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, durant un congé parental, les prestations d'assurance-emploi cessent immédiatement à la suite du décès de l'enfant. Au Canada, 1 000 mères vivent annuellement cette tragédie et, en plus, perdent leurs prestations. C'est inhumain et inacceptable.

Dans le rapport sur le projet de loi C-49, un amendement propose de continuer les prestations pour deux semaines supplémentaires suivant le décès de l'enfant.

Est-ce que le ministre du Développement des ressources humaines va montrer son côté humain et appuyer cet amendement?

● (1145)

[Traduction]

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, le député doit savoir qu'il existe des prestations parentales et des prestations de maladie. Ces prestations spéciales sont là pour aider les Canadiens lorsqu'ils en ont besoin.

Le défi est de veiller à ce que le passage d'un genre de prestation à un autre se fasse de manière appropriée et tienne compte des circonstances du prestataire.

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, nous sommes à une semaine de la Journée internationale de la femme, et tout ce que le gouvernement peut nous offrir ce sont de belles paroles et un fardeau additionnel pour les femmes et les mères d'un bout à l'autre du pays.

Kelly Lesiuk est la mère de Winnipeg qui a fait valoir que les règles de l'AE sont discriminatoires pour les femmes en leur qualité de travailleuses à temps partiel et qui a défendu et remporté cette cause devant les tribunaux. Qu'a fait le gouvernement? Il a interjeté appel de la décision et a empêché les femmes d'avoir accès à leur juste part des prestations de maternité.

Aujourd'hui plus que jamais, le gouvernement ne va-t-il pas au moins accepter de retirer son appel et commencer à agir en faveur des femmes au lieu d'agir contre elles?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Monsieur le Président, si j'ai bien compris la députée, elle propose qu'entre aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> mars, et le 31 mars, on construise toutes les autoroutes dans la province de Québec.

C'est un peu difficile, et il faut aussi reconnaître que les autoroutes sont la responsabilité de la province du Québec. C'est une responsabilité provinciale. Je sais qu'il y a des élections provinciales qui s'en viennent bientôt, mais ce n'est pas le jour, aujourd'hui, d'essayer de construire toutes les autoroutes pour le gouvernement Québécois, avant le 31 mars.

\* \* \*

[Traduction]

**LA JUSTICE**

**M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, en 1998, le Comité permanent de la justice a recommandé qu'on permette aux victimes d'actes criminels de faire une déclaration lors des audiences de libération conditionnelle. Après s'être traîné les pieds, ce n'est que récemment que le solliciteur général a fini par mettre cette politique en application.

Une vérification interne vient de constater qu'environ un tiers seulement des déclarations de victimes prononcées devant les tribunaux se retrouvent dans le dossier des détenus. Les auteurs de la vérification ont constaté qu'on n'en tenait pas compte dans la plupart des cas. Est-ce là ce que le solliciteur général appelle donner à la victime un rôle dans le système?

**M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement prend les déclarations des victimes très au sérieux car nous croyons au droit des victimes de faire le genre de choses qui sont nécessaires.

Le gouvernement et tous les intervenants dans ce domaine très important tiennent à faire en sorte que les victimes soient entendues car cela est fondamental pour le système de justice que nous encourageons et que nous voulons maintenir.

**M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le solliciteur général a porté les victimes d'actes criminels à croire que leur expérience et leur point de vue sont pertinents, mais ce rapport de vérification donne à penser le contraire. Une déclaration de victime semble être pour lui rien de plus qu'un autre document, pas même assez important pour être versé dans un dossier.

Je sais ce que c'est que d'épancher son cœur et son âme dans une déclaration de victime. Je trouve écoeurant que les agents de correction n'en tiendront probablement aucun compte.

Quelles mesures précises le solliciteur général mettra-t-il en oeuvre pour s'assurer que cela ne se reproduise plus?

**M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, depuis juillet 2001, nous permettons les déclarations de victimes aux audiences de libération conditionnelle. Nous continuons de faire en sorte que les victimes se fassent entendre. Le système canadien veut maintenir l'intégrité des victimes et l'importance de ces déclarations.

Je crois que les Canadiens souhaitent que ces déclarations puissent se faire. Ils savent que c'est important et nous, du côté ministériel, voulons faire en sorte que cela se fasse pour le bien de tous les Canadiens.

*Questions orales*

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour rappeler à la députée les mesures prises par le gouvernement en faveur des femmes canadiennes.

Je rappelle à la Chambre que nous avons doublé les prestations parentales. Nous avons réduit le nombre d'heures requises pour recevoir ces prestations spéciales. Comme je l'ai dit plus tôt, nous veillons à ce que des prestations de 80 p. 100 soient versées aux familles à faible revenu. Cette mesure aide principalement des familles monoparentales et le plus souvent des femmes.

Nous cherchons constamment des façons d'améliorer nos programmes afin que les Canadiens reçoivent tout l'appui nécessaire pour élever leurs enfants et participer pleinement à la vie au sein de la société canadienne.

\* \* \*

**LE BOIS D'OEUVRE**

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le Président, c'est le 21 mars que le département américain du Commerce doit rendre une décision définitive sur les droits compensateurs et antidumping à l'encontre du bois d'oeuvre canadien.

Les motifs invoqués sont minces, mais le premier ministre a entamé des négociations fébriles avec les États-Unis.

Les États-Unis veulent que le Canada utilise des critères transfrontaliers pour établir les subventions canadiennes, accroisse l'exportation de grumes et adopte des ventes aux enchères comme elles se pratiquent aux États-Unis.

Qu'est-il advenu de la cause que le Canada a portée devant l'OMC? Le ministre du Commerce international songe-t-il à capituler devant les intérêts des producteurs américains de bois d'oeuvre?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'industrie canadienne et toutes les provinces.

Nous avons aujourd'hui une très importante journée d'entretiens avec les États-Unis. Le Canada va demeurer le Canada. Nous sommes très fiers de nos terres domaniales et de notre façon de fonctionner, qui est différente de celle des États-Unis, mais qui nous plaît et que nous allons conserver.

Nous voulons cependant assurer une certaine transparence. Nous voulons rapprocher des pratiques du marché nos modalités d'établissement des prix. C'est à partir de cette solution fondée sur une politique que nous voulons obtenir des États-Unis une garantie d'accès au marché. Voilà l'objectif du gouvernement.

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD):** Monsieur le Président, la semaine dernière, la coalition américaine du bois d'oeuvre a fait monter les enjeux, dans le débat sur le bois d'oeuvre, en demandant de porter de 19,3 à 50,8 p. 100 les droits compensateurs préliminaires.

Le ministre est-il au courant de cette hausse? Est-ce qu'il voit là la contre-offre qu'il réclamait?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je ne négocie pas avec la coalition américaine du bois d'oeuvre. J'ai déjà dit bien des fois ce que je pense de cette coalition protectionniste. Je négocie avec l'administration Bush. J'ai établi le contact avec une administration qui est maintenant à la table des négociations, pleinement réengagée dans les discussions avec le gouvernement du Canada, qui est en étroite

consultation avec les provinces. Le premier ministre a abordé la question avec le président Bush ces derniers jours.

De ce côté-ci de la Chambre, nous essayons d'accomplir un travail constructif avec l'administration américaine, et nous ne sommes pas intéressés par les moindres réactions des lobbyistes aux États-Unis.

\* \* \*

**LE PREMIER MINISTRE**

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, on signale que le premier ministre se rendra en Australie dans un avion de Bombardier et que cette location coûtera un quart de million de plus aux contribuables. Une des raisons qu'on invoque est que l'Airbus A310 ne peut atterrir à Coolum, mais nous avons appris qu'au contraire, l'Airbus A310 peut atterrir à l'aéroport de Coolum.

Pourquoi le gouvernement gaspille-t-il ainsi les dollars durement gagnés par les contribuables?

● (1150)

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Monsieur le Président, un Airbus ne vole pas gratuitement et il est un peu gros pour neuf personnes. Indépendamment de cela, le Global Express est un produit de la technologie canadienne dont nous devrions vraiment être très fiers. Franchement, je m'étonne que le député ne demande pas pourquoi le premier ministre ne voyage pas toujours à bord de ce produit de la technologie canadienne.

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre est en train de dire qu'une fois de plus, les contribuables vont se saigner pour le premier ministre. Le gouvernement met déjà un Airbus A310 de la Défense nationale à la disposition du premier ministre pour ses voyages à l'étranger. Si c'est seulement pour faire la promotion de Bombardier ou pour aider les copains du premier ministre, pourquoi faut-il que les contribuables règlent la note?

Je suis obligé de croire que le gouvernement ne peut s'empêcher de dépenser le moindre dollar venant des impôts. Encore une fois, pourquoi le gouvernement fait-il cela aux contribuables?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.):** Monsieur le Président, je ne suis pas certain de bien saisir la question. Si le député suggère que le premier ministre paye lui-même ses billets d'avion, je doute que bien des Canadiens approuvent cette idée.

C'est justement le chef du parti en face qui a rendu les clés de sa limousine seulement pour décider ensuite de les reprendre. Ce sont les gens d'en face qui ont promis de transformer Stornoway en salle de bingo. Voici maintenant qu'ils s'en prennent au fait que le premier ministre prend l'avion aux frais de la population. Dans quel genre de pays nous croient-ils pour suggérer que le premier ministre achète son billet d'avion chez Qantas?

\* \* \*

[Français]

**LE BOIS D'OEUVRE**

**M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ):** Monsieur le Président, alors que les négociations sur le bois d'oeuvre battent leur plein à Washington, le ministre du Commerce international et le premier ministre ont semé la confusion dans l'esprit de tous les intervenants.

*Questions orales*

Le premier ministre soutient que la situation se réglera avant le 21 mars, alors que son ministre se montre plus pessimiste et laisse planer toutes sortes de scénarios.

Le ministre du Commerce international, qui devrait faire preuve de plus de leadership dans ce dossier, est-il conscient que cette confusion affaiblit la position canadienne?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je pense que la confusion est surtout dans l'esprit du député du Bloc.

Notre gouvernement parle d'une seule voix. Il est engagé aujourd'hui même dans une négociation qui va très bien et qui a considérablement progressé.

La date de l'accord, je ne la connais pas. Ce que je peux dire, c'est que notre gouvernement est résolument engagé à identifier, avec les gouvernements du Québec et de la Colombie Britannique et les autres intervenants, en consultant très étroitement et constamment l'industrie, à trouver une solution à long terme basée sur les politiques dans ce dossier. C'est un exercice complexe et extrêmement important pour les Canadiens.

**M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ):** Monsieur le Président, puisque le ministre du Commerce international laisse planer toutes sortes d'hypothèses, peut-il au moins confirmer que le Canada maintiendra les plaintes qu'il a déposées devant l'OMC et les tribunaux de l'ALENA?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je pense que l'objectif serait précisément de trouver une solution à long terme au conflit que nous avons dans le bois d'oeuvre.

Cela fait 25 ans qu'à tous les quatre ou cinq ans, nous avons un litige commercial extrêmement important avec les États-Unis.

Notre objectif est de trouver une solution à long terme. Bien sûr, si nous n'y arrivons pas, la voie du litige à l'OMC et à l'ALENA est celle que nous allons poursuivre.

\* \* \*

[Traduction]

**LE BIOTERRORISME**

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, au moment où se poursuit la guerre antiterrorisme menée par les États-Unis, l'inaction du gouvernement canadien est rien de moins que scandaleuse.

Il y a plusieurs mois, l'ancien ministre de la Santé a promis un vaccin contre la variole et, maintenant, l'actuelle ministre envisage de revenir sur cette promesse. Près de six mois se sont écoulés depuis les attentats du 11 septembre, et le ministère de la Santé vient juste de commencer à donner une formation aux 1 500 travailleurs des services d'urgence qui sont nécessaires pour contrer des menaces bioterroristes.

Combien de temps encore faudra-t-il attendre avant que le Canada soit prêt à contrer une attaque bioterroriste?

[Français]

**M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que c'est une question très importante pour tous les Canadiens. Il me fait plaisir de faire part de notre position à mon collègue.

On sait très bien qu'à l'heure actuelle, nous sommes prêts à faire face à une éventuelle attaque à la variole, si jamais cela se produisait. Comme je l'ai déjà expliqué dans cette Chambre, cette menace

touche peut-être l'ensemble de la planète. Cela demande une coopération entre les différents gouvernements au niveau mondial et entre les différentes agences au niveau provincial.

Pour ce qui a trait à la préparation en vue d'une attaque, la ministre a fait part de ce qui se passe présentement...

● (1155)

**Le Président:** L'honorable député de Yellowhead a la parole.

[Traduction]

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, en novembre dernier, le ministre a annoncé la création d'un comité consultatif national sur le bioterrorisme. Un président a été désigné et un mandat a été confié au comité. Or, plus de quatre mois plus tard et six mois après les attentats du 11 septembre, nous avons appris que le comité ne s'est même pas encore réuni. Mon bureau a reçu cette confirmation du bureau d'un membre du comité, il y a à peine quelques heures.

Si le gouvernement prend le bioterrorisme au sérieux, pourquoi le comité ne s'est-il pas encore réuni pour la première fois?

[Français]

**M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, on prend très au sérieux toutes les menaces possibles d'attaques bioterroristes. J'allais dire que dans la semaine qui vient de se terminer, des cours ont débuté pour former les gens à répondre à d'éventuelles attaques bioterroristes.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Jeannot Castonguay:** Si on veut m'écouter, je donnerai la réponse.

Il faut quand même réaliser que pour former des gens, il faut avoir une structure en place. Ce n'est pas un règlement avec un Band-Aid. Il faut savoir où on va aller. C'est ce qu'on a fait. On a mis cela en marche présentement et on va continuer dans le courant de cette année.

\* \* \*

[Traduction]

**L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE**

**M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre du Commerce international est très conscient de l'importance de l'industrie sidérurgique pour le Canada, notamment à Sault Ste. Marie et dans ma circonscription, Algoma—Manitoulin.

Le 6 mars, le président Bush est censé donner suite aux recommandations de la Commission du commerce international des États-Unis au sujet des restrictions imposées sur les importations d'acier. Le ministre a-t-il des renseignements sur la décision du président et sur ses conséquences pour l'industrie sidérurgique canadienne?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, nous espérons que le président Bush décidera de ne pas imposer de restrictions sur les importations en provenance du Canada.

Nous sommes d'avis que les importations d'acier du Canada ne lèsent aucunement l'industrie américaine. En outre, en tant que partenaire de l'ALENA, le Canada devrait être exempté de toute mesure commerciale prise par les États-Unis. Le dernier mois, j'ai soulevé la question avec le représentant au Commerce, M. Zoellick, et le secrétaire au Commerce, M. Evans. Voilà nos arguments.

*Questions orales*

Le commerce de l'acier constitue un problème mondial. Le Canada est pleinement engagé dans des efforts multilatéraux pour trouver une solution au problème mondial de surproduction de l'acier.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, nos réserves ont besoin de budgets distincts. Je répète, nos réserves ont besoin de budgets distincts. Je le redis encore, nos réserves ont besoin de budgets distincts. Si je le dis trois fois de suite, c'est parce que le ministre de la Défense admet lui-même qu'il faut lui répéter les choses trois fois.

Vingt pour cent de nos soldats de maintien de la paix sont des réservistes. Ces soldats jouent un rôle essentiel au sein de nos forces armées. À cause du gouvernement, les forces régulières doivent puiser dans les forces de réserve pour avoir les ressources nécessaires. Bien souvent, les réservistes se servent pour leur entraînement de matériels datant de la guerre de Corée.

Le ministre va-t-il établir un fonds distinct pour les forces de réserve ou va-t-il laisser les forces régulières...

**Le Président:** Le ministre de la Défense nationale a la parole.

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai compris la première fois. Peut-être que s'il ne s'était pas tant répété, le député aurait pu poser sa question.

Je présume que le député veut savoir si nous prêtons attention aux forces de réserve. Nous le faisons.

En fait, selon le président du comité de surveillance du ministre, qui est lui-même un réserviste, la restructuration de la réserve de la Force terrestre va de mieux en mieux et pourrait bien être un important succès. La personne en charge de cette restructuration est un major-général. Nous avons un bureau qui s'occupe de ce projet.

Il est temps que les forces de réserve s'améliorent et c'est ce qu'elles font de jour en jour.

\* \* \*

[Français]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, les pressions internationales s'accroissent pour que le Canada exerce, dès maintenant, des pressions sur le Zimbabwe, sans attendre les élections des 9 et 10 mars prochains.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il nous confirmer que le premier ministre arrivera à la Conférence du Commonwealth, qui commence aujourd'hui en Australie, avec une position similaire à celle de la Grande-Bretagne, pour défendre la démocratie au Zimbabwe?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit auparavant à la Chambre, le Canada a déjà pris plusieurs actions contre le gouvernement du Zimbabwe pour indiquer sa désapprobation de ses actions.

Le premier ministre va à la réunion du Commonwealth avec sa conviction, à savoir qu'il faut que le Commonwealth agisse et que la communauté internationale dise clairement à M. Mugabe: «Laissez des élections loyales et correctes se tenir au Zimbabwe, et laissez la population zimbabwéenne parler en son nom lors de ces élections.»

● (1200)

[Traduction]

**LE COMMERCE**

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD):** Monsieur le Président, le premier ministre est intervenu dans le différend sur le bois d'oeuvre afin de tirer d'affaire le ministre du Commerce international. Le ministre peut-il dire à la Chambre les progrès qu'il accomplit par rapport à la suppression des droits imposés sur la crevette canadienne destinée aux marchés européens ou faudra-t-il faire intervenir le premier ministre dans ce dossier-là aussi?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, je sais que de nombreux députés de l'opposition peuvent s'étonner de voir le premier ministre et un ministre travailler main dans la main dans l'intérêt du Canada. Je suis extrêmement reconnaissant au premier ministre du soutien inconditionnel qu'il m'a témoigné dans le dossier de l'industrie du bois d'oeuvre de notre pays.

Lorsque le parti de l'opposition était au pouvoir, le premier ministre de l'époque a, au contraire, refusé de soulever la question du bois d'oeuvre. Le premier ministre actuel a défendu l'industrie et épaulé le ministre du Commerce international, et je lui en suis reconnaissant.

Quant aux négociations concernant la crevette, nous avons soulevé la question à chaque occasion. Nous la soulèverons à nouveau lors de la prochaine rencontre Canada-UE.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.):** Monsieur le Président, les agriculteurs du Canada doivent relever de nombreux défis, dont ceux que posent des subventions injustes et une sécheresse. Le dernier sondage de Statistique Canada montre que l'emploi agricole décline rapidement, affichant la plus forte chute en 35 ans, et que de plus en plus d'agriculteurs quittent le pays. Le secteur industriel a besoin de sang neuf et de rentabilité.

Que font le ministre et son ministère pour encourager les jeunes agriculteurs et attirer d'autres jeunes vers ce secteur?

**M. Larry McCormick (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, comme le signale le député, les agriculteurs ont effectivement de nombreux défis à relever et l'avenir de l'agriculture dépend de nos jeunes.

J'ai le plaisir d'informer la Chambre que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé hier à Halifax que le gouvernement fédéral libérera 250 000 \$ dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural pour aider la Table pancanadienne de la relève agricole à établir un réseau national.

Ces jeunes agriculteurs ont pris la responsabilité et la peine d'apprendre non seulement le travail quotidien de la ferme, mais aussi les éléments qui touchent aux agriculteurs d'aujourd'hui et de demain. Cette détermination à chercher et à trouver aujourd'hui des solutions contribuera beaucoup à assurer l'avenir du secteur canadien de l'agriculture.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour accuser le ministre des Transports d'outrage au Parlement. En effet, il n'a pas respecté une obligation prévue dans la loi selon laquelle il doit déposer à la Chambre un rapport sur la surveillance du système de transport et de manutention du grain.

En juin 2000, le gouvernement a adopté le projet de loi C-34 qui modifiait les dispositions touchant les grains de la Loi sur les transports au Canada. Le paragraphe 50(3.2) de la nouvelle loi dit ceci:

Le ministre doit préparer, dans les six mois suivant chaque campagne agricole, un rapport sur la surveillance du système de transport et de manutention du grain et le faire déposer devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant sa préparation, si le ministre:

- a) prend un règlement en vertu de l'alinéa (1)e.1);
- b) utilise ou communique les renseignements visant la surveillance du système de transport et de manutention du grain obtenus en application du règlement.

Le gouvernement a engagé la société Quorum pour surveiller le système de transport et de manutention du grain et a respecté en partie les alinéas a) et b) du paragraphe 50(3.2) de la Loi sur les transports au Canada.

La campagne agricole se termine le 31 juillet. Ainsi, le délai de six mois mentionné au paragraphe 50(3.2) prend fin le 31 janvier. Or, si mes calculs sont exacts, 15 journées de séance après le 31 juillet nous amènent au 28 février, soit hier.

Le 21 novembre 2001, le Président a rendu une décision au sujet d'une plainte du député de Surrey-Centre qui a donné 16 exemples dans lesquels le gouvernement n'avait pas respecté des exigences législatives au sujet du dépôt de certains renseignements au Parlement. Dans les 16 cas soulevés le 21 novembre, il n'était pas question dans la loi d'un délai pour faire rapport et ainsi, le Président n'a pu juger qu'il y avait matière à la question de privilège.

Cependant, le Président a déclaré ceci dans sa décision, comme en témoigne la page 7381 du hansard:

Si la Loi avait prévu un délai pour le dépôt de ces documents, je n'aurais pas hésité à considérer cette omission, de prime abord, comme un outrage et j'aurais invité l'honorable député à présenter la motion habituelle.

J'ai établi que l'exigence législative prévue au paragraphe 50(3.2) de la Loi sur les transports au Canada comprend un délai pour le dépôt de rapport sur la surveillance du système de transport et de manutention du grain. J'ai également établi que ce délai prévu par la loi n'a pas été respecté. Ainsi, il y a matière à la question de privilège. Je suis donc prêt à proposer la motion appropriée.

● (1205)

**L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, en tant que député de l'Ouest, je porte un grand intérêt aux questions touchant le transport du grain et je prends très au sérieux les dispositions de la Loi sur des transports au Canada relatives au grain. Aussi, j'entends traiter l'observation du député avec le sérieux qu'elle mérite.

Si on lit attentivement le paragraphe 50(3.2) dont il est question ici, on constate qu'un rapport doit être déposé dans le délai prescrit, mais sous réserve de certaines conditions qui sont énoncées. Cela soulève la question de savoir si le délai prescrit court à compter de la prise d'un nouveau règlement ou si des dispositions sont prises en vertu d'un règlement pré-existant.

*Affaires courantes*

Il n'est pas aisé de savoir à partir de quand commence à courir le délai. Il serait peut-être utile que la Chambre réfléchisse à cette question, pour voir si nous nous trouvons dans les limites du délai. Il y aurait peut-être lieu de revenir sur cette question après la prochaine semaine de relâche. Je pourrai alors l'examiner plus en détail.

Dans l'état actuel des choses, il me semble que les mécanismes, prévus dans la loi, qui rendraient nécessaire le dépôt d'un rapport dans un certain délai n'ont pas encore été déclenchés et que le gouvernement n'a donc pas contrevenu à la loi.

J'aimerais avoir plus de temps pour réfléchir à la question, qui est passablement complexe. J'admets qu'elle est d'importance. Nous la prenons au sérieux et nous donnerons au député une réponse étoffée.

**Le Président:** La présidence prend aussi la question au sérieux. Le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam peut-il nous fournir un exemplaire du règlement visé à l'alinéa 50(1)e.1) qui, de l'avis de la présidence et comme l'a dit le ministre, rend nécessaire le dépôt du rapport?

Je suis disposé à réserver la question jusqu'à ce que nous ayons la possibilité de l'examiner plus en profondeur. Je sais que le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam voudra de nouveau se pencher sur la question et examiner le règlement, et je suis certain que le ministre le voudra aussi. La présidence entendra les deux députés lorsque la Chambre sera de retour. Je remercie le ministre et le député de leurs interventions.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## DÉCRETS DE NOMINATION

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

*Affaires courantes***RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS**

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à neuf pétitions.

\* \* \*

[Français]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 47<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la liste des membres de quelques comités permanents et du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 47<sup>e</sup> rapport plus tard aujourd'hui.

• (1210)

## JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

**L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le douzième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

[Traduction]

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 16 octobre 2001, votre comité a étudié le projet de loi C-217, Loi sur le prélèvement d'échantillons de sang, et, conformément à l'article 97.1 du Règlement, il recommande que la Chambre des communes ne poursuive pas l'étude de ce projet de loi, que l'ordre soit annulé et que le projet de loi soit retiré du *Feuilleton*.

[Français]

J'ai également l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le treizième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

[Traduction]

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le comité recommande que les sujets traités dans le projet de loi C-217, Loi sur le prélèvement d'échantillons de sang, soient inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la justice, des procureurs généraux et des solliciteurs généraux fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'à l'ordre du jour de la Conférence pour l'harmonisation des lois.

En outre, le comité recommande que Santé Canada redouble d'efforts pour recueillir des statistiques sur le nombre des travailleurs des services d'urgence qui sont exposés à des pathogènes à diffusion hémotogène dans l'exercice de leurs fonctions. Il recommande aussi que le gouvernement accorde les ressources nécessaires à cette fin.

\* \* \*

**HOMMAGES**

**L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non-inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que, à 15 heures, le mercredi 13 mars 2002, le très honorable Herb Gray comparaisse devant la barre de la Chambre pour écouter les discours d'un porte-parole de chaque parti à la Chambre et qu'il réplique en conséquence; et

Que le temps pris par ces délibérations soit ajouté aux ordres émanant du gouvernement ce jour-là.

**Le Président:** Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## PROCÉDURES ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

[Français]

**M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.):** Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le 47<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

**Le Président:** Est-ce que l'honorable whip adjoint du gouvernement a le consentement unanime de la Chambre afin de présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Traduction]

**PÉTITIONS**

## LES PRIX DE L'ÉNERGIE

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions cet après-midi. La première pétition, signée par des centaines d'habitants de ma circonscription de Burnaby—Douglas, porte sur les prix de l'énergie. Les pétitionnaires soulignent qu'en dépit du fait que l'énergie soit une ressource naturelle canadienne importante, les Canadiens n'ont que peu de contrôle dans ce domaine. Ils estiment que les grandes sociétés pétrolières qui dominent les activités de raffinage et les ventes d'essence sont libres de fixer les prix du marché de gros et les prix à la pompe et qu'il n'est pas nécessaire de justifier ces prix auprès du gouvernement fédéral. Ils ajoutent également que comme les entreprises et les ménages canadiens ont absolument besoin de l'énergie, ils n'ont d'autre choix que de payer des prix plus élevés.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à établir une commission chargée d'étudier les prix de l'énergie et d'exiger que les grandes sociétés pétrolières rendent des comptes au sujet des prix qu'elles imposent aux Canadiens.

*Affaires courantes*

•(1215)

## LES OBJECTEURS DE CONSCIENCE

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, la deuxième pétition, signée par des habitants de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, porte sur Conscience Canada. Les pétitionnaires rappellent que la Loi constitutionnelle de 1982 garantit la liberté de conscience et de religion dans la Charte canadienne des droits et libertés. Ils soulignent que le droit d'objection de conscience existe depuis longtemps au Canada et de ce fait, ils exhortent le Parlement à établir une mesure législative sur les impôts pour la paix en adoptant mon projet de loi d'initiative parlementaire, en l'occurrence la Loi sur l'objection de conscience, qui reconnaîtrait le droit des objecteurs de conscience de ne pas payer d'impôts pour les dépenses militaires et dans laquelle le gouvernement s'engagerait à appliquer cette portion des impôts non au secteur militaire mais à des fins pacifiques, notamment la sensibilisation à la paix, le secours aux victimes de la guerre et l'aide humanitaire ainsi que les projets de protection environnementale et de logement.

## LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, enfin, j'ai l'honneur de présenter une pétition au sujet de la zone de libre-échange des Amériques. Comme vous le verrez, cette pétition est signée par des milliers de Canadiens, dont bon nombre venant de ma circonscription de Burnaby—Douglas, et je relève aussi beaucoup de signatures d'habitants de la magnifique ville de Kingston, en Ontario.

Les pétitionnaires font valoir que le gouvernement libéral a mené des négociations secrètes concernant le projet de zone de libre-échange des Amériques et refusé de rendre public le texte servant de fondement à ces négociations, quoique je doive préciser qu'il l'a finalement fait. Ils ajoutent que la ZLEA proposée étendrait dans les faits l'ALENA à l'hémisphère, ce qui aurait pour effet d'élargir énormément la portée de ses dispositions en matière d'investissement et de conférer aux sociétés des droits sans précédent de poursuivre des gouvernements démocratiquement élus, de les intimider et de les court-circuiter. Ils traitent également de l'incidence de la ZLEA sur le régime universel et public d'éducation, les soins de santé et l'environnement.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent que soient rendus publics tous les textes servant de fondement aux négociations et que soit rejeté tout accord commercial, y compris la ZLEA proposée, qui maintiendrait des dispositions du style de celles que l'on trouve dans l'ALENA et qui font passer les droits des sociétés et des investisseurs avant ceux des citoyens et du gouvernement.

Enfin, dans la perspective de la mondialisation, ils demandent l'adoption d'une nouvelle démarche faisant passer la justice sociale, économique et écologique avant les profits des sociétés multinationales et établissant un nouveau système à base de règles qui favorise et protège les droits des travailleurs et l'environnement, qui respecte la diversité culturelle et qui accorde aux gouvernements la capacité d'agir dans l'intérêt du public.

**Le Président:** Je suis convaincu que la Chambre est très sensible au bref résumé de la pétition donné par le député de Burnaby—Douglas.

## L'UTILISATION DES PESTICIDES

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le Président, je vais essayer d'être bref. Je me réjouis certes de présenter cette pétition au Parlement au nom des habitants de la

circonscription de South Shore qui demandent au Parlement d'imposer un moratoire immédiat sur l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques, jusqu'à ce qu'il soit établi scientifiquement que leur utilisation est sûre et à ce que les conséquences à long terme de leur application soient connues.

\* \* \*

[Français]

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.):** Monsieur le Président, je désire tenter de proposer à nouveau la motion suivante, si la Chambre donne son consentement: Que le 47<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

**Le Président:** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée)

[Traduction]

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question n<sup>o</sup> 100.

[Texte]

Question n<sup>o</sup> 100—Mme Judy Wasylcia-Leis:

Au sujet des expériences de xénotransplantation faites au Canada, le gouvernement pourrait-il identifier: a) tous les projets de recherche en cours ou terminés menés au Canada depuis 1995 que le gouvernement connaît ou qu'il finance en tout ou en partie; b) les objectifs de chaque projet, sa date de commencement, le lieu de son exécution, les principaux chercheurs qui y sont affectés et ses commanditaires; c) l'origine (la provenance commerciale et géographique) des tissus animaux vivants utilisés dans ces expériences?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.):** En ce qui concerne la recherche sur les humains, les xénotransplants—les cellules, tissus et organes vivants d'origine animale—sont considérés comme des produits thérapeutiques (médicaments ou matériels médicaux) et sont assujettis aux exigences de la Loi sur les aliments et drogues et du Règlement sur les aliments et drogues ou du Règlement sur les instruments médicaux.

En vertu de ces règlements, les promoteurs des essais cliniques sur des humains seraient tenus de présenter une demande d'autorisation à Santé Canada avant d'entreprendre un essai clinique. Le processus d'examen et d'autorisation des essais cliniques de Santé Canada s'applique à tous les essais cliniques portant sur les xénotransplants (cellules, tissus ou organes entiers) au Canada, peu importe qui effectue la recherche (par exemple, un hôpital, une université ou la société pharmaceutique).

### Initiatives ministérielles

Le 29 mars 1999, Santé Canada a diffusé un avis aux hôpitaux sur l'utilisation thérapeutique de cellules, de tissus ou d'organes d'origine animale sur des êtres humains, pour signaler aux hôpitaux que toutes les études portant sur les xénotransplants ne pouvaient se dérouler que dans le cadre d'un essai clinique autorisé.

Jusqu'à maintenant, Santé Canada n'a reçu ni approuvé aucune demande d'essais cliniques portant sur des xénotransplants.

[Traduction]

**M. John O'Reilly:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

**Le Président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001, dont le comité a fait rapport (avec des propositions d'amendement), et des motions du groupe n<sup>o</sup> 1.

**L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD):** Monsieur le Président, je vais poursuivre en commentant la motion n<sup>o</sup> 2, qui a été proposée par le ministre des Transports. Je voudrais qu'il soit présent, mais il ne se trouve pas à la Chambre. J'estime que ce qui s'est passé à propos de cette motion est absolument scandaleux, sur le plan de la procédure.

Je résume. Le Comité permanent des finances a accepté une motion que j'ai proposée, prévoyant l'ajout de deux représentants des travailleurs au conseil d'administration de la nouvelle société d'État qui sera chargée de la sécurité dans les aéroports. Elle doit avoir un conseil de 11 administrateurs. Les aéroports ou aérodromes auraient deux membres et les lignes aériennes deux également.

Le directeur national du Syndicat des métallurgistes unis du Canada, Lawrence McBrearty, a présenté des instances, demandant que les syndicats aient des membres au conseil, car un certain nombre d'entre eux représentent les travailleurs des services de sécurité. On compte au Canada environ 3 000 de ces travailleurs. Le Syndicat des métallurgistes est le plus grand syndicat représentant ces travailleurs, et il est présent dans la plupart des aéroports du Québec, à Ottawa et à de nombreux autres endroits au Canada. D'autres syndicats représentent d'autres travailleurs, et il n'est que logique que les travailleurs qui accomplissent le travail d'inspection aient voix au chapitre.

Dans sa sagesse, le comité a approuvé la motion voulant que deux membres des syndicats représentent les travailleurs au sein du conseil d'administration. Mardi, le comité a accepté cette idée. Bien entendu le mouvement syndical était très satisfait de cette ouverture. Avec la présence de deux représentants chacun pour les compagnies aériennes, les aéroports et les syndicats, et de cinq autres membres, dont le président, choisis par le gouverneur en conseil, le Cabinet, on aurait une certaine équité, une justice au sein du conseil d'administration.

Il est logique que les travailleurs soient représentés à la table du conseil d'administration. Ils sont aux premières lignes. Ils font le contrôle. Si nous voulons que le processus se déroule bien, invitons à la table les travailleurs et les gestionnaires. Ce n'est pas une idée révolutionnaire. Bien des entreprises au pays et partout au monde, tant des entreprises privées que des sociétés publiques ou des

sociétés d'État, acceptent des représentants des syndicats au sein de leur conseil d'administration.

Mais voici ce qui s'est produit monsieur le Président; je suis convaincu que cela va vous intéresser. Nous avons reçu un message d'un représentant du gouvernement disant que le Cabinet du premier ministre ne souhaitait pas que deux représentants des syndicats siègent au conseil d'administration, mais qu'il en accepterait un et que le gouvernement proposerait un amendement à l'étape du rapport pour faire passer le nombre de deux à un.

Je n'ai pas aimé l'idée car j'estimais qu'il en faudrait deux. Il y a plusieurs syndicats concernés, et cela aurait permis de ne pas diviser les travailleurs appartenant à divers syndicats et d'offrir une meilleure représentation aux gens qui travaillent dans les aéroports. Je puis cependant comprendre que les fonctionnaires du Cabinet du Premier ministre aient quelque appréhension. Ils ne veulent vraiment pas voir trop de représentants des syndicats au sein des conseils d'administration des sociétés d'État.

Cette assurance nous a été donnée. En fait, c'est vers midi hier, sauf erreur, que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a transmis cette assurance au directeur des affaires publiques des Métallurgistes unis, ici à Ottawa, au cours d'une réunion au bureau du secrétaire parlementaire du ministre des Finances. J'assistais à cette réunion quand le secrétaire parlementaire a dit qu'il y aurait un représentant du mouvement syndical au sein du conseil d'administration et que le gouvernement ou les autorités constituées avaient un peu peur d'en voir deux là. Le secrétaire parlementaire agissait de bonne foi. C'est un homme honorable. Il transmettait ce qu'on lui avait dit.

On lui avait donc dit cela, mais ensuite, plus tard hier, vers 18 h 30 ou 19 heures, j'ai reçu un appel de quelqu'un au gouvernement qui m'informait que le ministre des Transports proposerait une motion visant à réduire à zéro le nombre de deux administrateurs et à supprimer toute représentation du monde syndical. Le ministre avait manifestement laissé tomber le secrétaire parlementaire et laissé tomber les députés de son parti et il affiche un complet mépris pour le travail du Comité des finances de la Chambre des communes.

Pourquoi même avoir des comités parlementaires? Pourquoi dépenser des millions de dollars par année pour faire fonctionner et se déplacer des comités parlementaires si, lorsqu'un comité propose un amendement et l'adopte pour le proposer ensuite à la Chambre des communes, le ministre se contente de dire «pas question, c'est inacceptable, nous n'écouterons pas le comité et nous ne le prendrons pas au sérieux»?

Mon collègue de l'Alliance canadienne...

● (1220)

**M. Svend Robinson:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour mettre aux voix immédiatement cet amendement et le rejeter.

*Initiatives ministérielles*

**Le vice-président:** Il me semble que j'ai été pris au dépourvu. Je viens d'arriver, j'ai juste entendu la fin de l'intervention du député de Regina—Qu'Appelle. Je parlais avec le Président pour m'assurer que la transition se fasse le plus facilement possible.

Pour résumer, nous avons donc une demande de consentement unanime de la part du député de Burnaby—Douglas.

**Une voix:** Pour faire quoi?

**Le vice-président:** Le député de Burnaby—Douglas voudra peut-être la répéter.

**M. Svend Robinson:** Monsieur le Président, je suis heureux de répéter que je demande le consentement unanime de la Chambre pour mettre aux voix immédiatement l'amendement qui renverserait la décision du comité et qui dénote un tel mépris pour le travail du comité.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Je demande au député de Regina—Qu'Appelle de conclure rapidement.

**L'hon. Lorne Nystrom:** Monsieur le Président, je me pose des questions sur tout ce processus parlementaire. Ce comité était dominé par des ministériels qui ont appuyé un amendement au projet de loi. Cet amendement avait l'appui des membres des cinq partis. Or, il arrive dans cette enceinte en provenance du comité des finances de la Chambre des communes et le ministre le rejette carrément.

Maintenant, un député a proposé une motion tendant à rejeter l'amendement du ministre des Transports. Un groupe de libéraux s'empresse de revenir dans cette enceinte en plein milieu de leur repas alors qu'ils ont encore des miettes sur leurs habits et, sans savoir sur quoi ils se prononcent, ils vont voter contre ce que le Comité permanent des finances a recommandé dans le cadre d'un processus démocratique.

C'est une honte. C'est un outrage au processus parlementaire.

Monsieur le Président, je sais qu'en tant qu'ancien arbitre de la Ligue nationale de hockey, vous devez partager mes sentiments sur la façon dont notre institution fonctionne et sur le manque de respect...

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai essayé d'être généreux avec le député en prolongeant de quelques secondes son temps de parole, mais nous allons reprendre le débat.

•(1225)

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je pense que toute la population a entendu l'appel retentissant de l'opposition en faveur de la démocratie. Les Canadiens et nous avons été témoins d'une violation des droits des députés et même, des droits de la population en général.

La population devrait savoir que les députés s'efforcent d'adopter des lois justes et raisonnables. Toutefois, le processus qui a été suivi par les députés pour présenter des amendements au projet de loi C-49 a été saboté par le ministre et le cabinet du premier ministre. Il semble y avoir une rivalité entre les hauts fonctionnaires et le cabinet du premier ministre et entre des gens non élus, non visibles et non tenus de rendre des comptes des deux côtés, afin de coincer les députés du gouvernement et les forcer à faire des choses qu'ils ne feraient pas autrement. Cela va à l'encontre des droits fondamentaux

des députés et, par conséquent, des droits démocratiques des Canadiens.

Je m'arrêterai à trois grandes parties du projet de loi C-49: premièrement, la responsabilité et le pouvoir parlementaire; deuxièmement, le Fonds canadien pour l'Afrique; troisièmement, le Fonds canadien sur l'infrastructure.

À propos des motions proposées aujourd'hui par mes collègues alliancistes, je dirai que nous sommes opposés à la surtaxe au Canada. Elle nuira grandement à la capacité des Canadiens de prendre l'avion et, par conséquent, à l'économie de toutes les villes, peu importe leur taille. Elle compromettra aussi la capacité des travailleurs de l'industrie aérienne, qui ne vivent pas nécessairement dans la ville où ils travaillent, de se déplacer entre les deux endroits. Il leur en coûtera 24 \$ pour chaque aller-retour.

Quant aux agents de bord, dont le salaire n'est pas mirobolant, ils devront payer 25 \$ chaque fois pour aller travailler. C'est ridicule. Bon nombre d'entre eux devront abandonner leur travail. C'est une conséquence cachée que le ministre n'a certainement pas prise en considération, mais qui inquiète les travailleurs de l'industrie aérienne. Le total de ces montants sur une année pourrait avoir un impact terrible sur ces gens qui ne gagnent pas tant d'argent.

Les frais de sécurité seraient aussi appliqués de façon inégale d'une ville à l'autre et même d'un transporteur à l'autre. Pour voyager de Victoria à Vancouver avec Air Canada, les passagers devront payer une surtaxe, mais pas s'ils voyagent avec Harbour Air. Je ne veux pas dire ici que Harbour Air devrait imposer de tels frais. Je ne fais que démontrer l'inégalité et l'iniquité de la taxe.

Personne ne devrait payer des taxes pour des services non reçus. De nombreux résidents de petites municipalités qui paieront cette taxe ne profiteront jamais des mesures de sécurité auxquelles cette taxe sera appliquée.

Je vais maintenant parler de la responsabilité et des pouvoirs parlementaires. Jour après jour, nous entendons des histoires d'horreur concernant ce qui se passe dans les comités. Les comités sont supposés représenter une tribune où le public est invité à faire des présentations intelligentes au gouvernement. Les comités sont en mesure de présenter de bons documents renfermant de bonnes idées et de bonnes solutions aux problèmes importants qui touchent les Canadiens, mais ils ne le font pas.

Le cabinet du premier ministre, par l'entremise du ministre responsable, contrôle rigoureusement les activités des comités. Les membres des comités n'ont pas la latitude ni le pouvoir d'accomplir leur travail. Par conséquent, je suis désolé de dire que les efforts de tous ces Canadiens bien intentionnés qui se présentent devant les comités pour exposer des points de vue sensés ne servent à rien.

•(1230)

Je ne connais aucune démocratie au monde où la structure des comités est à ce point paralysante et castratrice qu'elle empêche les députés de faire leur travail.

### *Initiatives ministérielles*

Il n'en était pas ainsi en 1993, quand la plupart de nous avons été élus. Le gouvernement a promis de réformer la structure des comités parce que c'est la chose sensée à faire. Il est sensé de libérer les députés de tous les côtés de la Chambre de façon à ce qu'ils puissent faire leur travail, proposer des solutions constructives et faire en sorte que l'on tienne compte de ces solutions. Toutefois, cela ne s'est pas fait. Nous nous trouvons devant une atteinte absolue à la signification et à l'esprit des comités. Nous avons été témoins de diverses tentatives de prise d'otage des comités, comme celle dont a parlé mon collègue d'Elk Island, dans le cas du Comité permanent des finances, l'un des comités les plus importants de la Chambre des communes.

J'en viens maintenant au Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, qui forme la partie 6 du projet de loi C-49. Nous savons que l'infrastructure peut être une bonne chose. En fait, mon parti appuie l'infrastructure quand elle a pour but de mieux servir le public. Toutefois, c'est loin d'être le cas actuellement. Quand il a vérifié le programme d'infrastructure, l'ancien vérificateur général a constaté qu'il n'avait pas les effets qu'il était censé avoir. Je vous cite certains faits.

Dans son rapport de 1999, le Conseil du Trésor a prétendu que le programme d'infrastructure permettait la création d'emplois à court terme dans 98 p. 100 des cas. Le chiffre réel est de 3 p. 100. Le Conseil du trésor a aussi prétendu que 34 p. 100 des programmes d'infrastructure financés auraient pour effet d'accroître la compétitivité de notre économie. Le vérificateur général a constaté que c'était le cas de seulement 5 p. 100 des programmes. Le Conseil du Trésor a prétendu que la stabilité économique s'améliorerait de 40 p. 100, alors qu'elle ne s'est améliorée en réalité que de 12 p. 100.

Les programmes d'infrastructure servent souvent à financer des allées de quilles, des joueurs de hockey et leurs patinoires et l'entretien de courts de jeux de boules. L'argent des contribuables ne devrait pas servir à financer de tels projets. Il devrait servir à des projets d'infrastructure qui permettent d'accroître la compétitivité, de créer des emplois et d'améliorer la situation économique dans les collectivités. Il ne devrait pas servir d'assiette au beurre.

Mon dernier point concerne le Fonds canadien pour l'Afrique d'un demi-milliard de dollars proposé par le premier ministre. Nous sommes tous favorables au financement des programmes qui donnent des résultats, mais nous voulons que ces programmes soient transparents et responsables. Nous voulons avoir totalement accès à tous les aspects du fonds, y compris l'accès à l'information.

Si le gouvernement désire ce fonds, il devrait l'envisager de la façon suivante. Un civil devrait diriger le programme en Afrique. Il faut cinq éléments pour l'appliquer: l'environnement, une saine administration publique, des soins de santé primaires, des services d'enseignement primaires et un bon climat économique qui comprenne une bonne surveillance de la politique financière, la protection des investisseurs étrangers et nationaux et des lois contre la corruption.

Il faut également autre chose en contrepartie. Les fonds d'aide doivent être dépensés sur le terrain. Ils ne peuvent pas être dépensés dans notre pays. La population serait très intéressée d'apprendre que, lorsque nous nous demandons où va une grande partie des fonds, nous constatons que plus de la moitié sont dépensés au chapitre de la santé, ici, au Canada. Ils ne sont pas dépensés sur le terrain, où les gens sont dans le besoin.

Il est important que le gouvernement examine ces cinq éléments. Si l'un d'eux est absent, la structure s'écroulera. Des soins de santé primaires, des services d'enseignement primaires, une saine

administration publique, des lois contre la corruption, une bonne surveillance de la politique financière et un engagement du pays bénéficiaire à devenir partenaire à part entière dans ce programme sont indispensables. Si nous n'obtenons pas l'engagement des pays bénéficiaires, ce fonds sera de l'argent gaspillé. Nous ne pourrions l'utiliser de façon profitable à long terme que s'il donne de bons résultats à long terme, et nous n'y parviendrions que si le pays bénéficiaire est disposé à appliquer les mesures que j'ai mentionnées: une saine administration publique, une bonne surveillance de la politique financière, un investissement dans les soins de santé et les services d'enseignement primaires et des lois sévères contre la corruption.

Je voudrais que le gouvernement et la population prennent bonne note de ce que mes collègues et mon parti ont dit à propos du projet de loi. Le gouvernement a fait étudier le projet de loi à toute vitesse. Il a violé les droits démocratiques des députés et de la population en rejetant nos bonnes propositions pour nourrir ses ambitions politiques.

● (1235)

**M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.):** Monsieur le Président, on parle beaucoup de démocratie à la Chambre. Malheureusement, les députés de l'opposition estiment démocratique le fait de voter dans le même sens lorsqu'il s'agit d'eux, mais ils disent que nous sommes forcés de voter comme on nous le dicte quand il s'agit de nous. De telles affirmations sont inexactes.

J'ai entendu des commentaires qui dépassent l'entendement de la part de députés d'en face. Certains de ces commentaires sont décevants, surtout que, lorsqu'on leur explique les choses, certains députés font volte-face et font, en toute connaissance de cause, des déclarations inexactes. Certains députés semblent néanmoins avoir une très bonne idée du Comité permanent des finances, bien qu'ils n'aient participé à aucune de ses réunions.

Permettez-moi de formuler un commentaire particulier sur la motion n° 10, au sujet des aéroports situés au sud du 55<sup>e</sup> parallèle, et sur la prestation des services de transport.

Au sein du comité, nous sommes intervenus pour dire que les aéroports désignés, ceux que Transports Canada a précisément désignés comme devant être améliorés au plan sécuritaire en vertu de la nouvelle administration, seraient en place. Dans tous ces aéroports, les mesures de contrôle pré-embarquement déjà en vigueur continueraient à être appliquées et seraient améliorées sous la nouvelle administration. Par conséquent, pour les vols intérieurs, le droit s'appliquerait aux vols entre les aéroports désignés. Les vols directs à partir ou vers de petits aéroports éloignés non désignés ne seraient donc pas visés par l'imposition du droit. Ainsi, les régions éloignées seraient beaucoup moins touchées par les effets que pourrait avoir ce droit.

Comme on l'a dit maintes fois à la Chambre, la liste des aéroports sera revue de façon continue et elle sera modifiée au besoin, en fonction des changements apportés à la prestation de services de sécurité dans ces aéroports.

En outre, la motion n° 17 prévoit que le droit servira à financer l'amélioration de la sécurité des utilisateurs du transport aérien, ce qui, je crois, est ce que tous les députés de la Chambre recherchent. On se baserait sur des normes nationales élaborées par Transports Canada, lesquelles s'appliqueraient à la nouvelle administration de la sûreté du transport aérien. Cela est extrêmement important.

Transports Canada a récemment établi des responsabilités en matière de sécurité et déterminé où et comment la sécurité serait améliorée.

*Initiatives ministérielles*

Les droits ne s'appliqueraient pas aux aéroports désignés où le gouvernement n'aurait pas accru les mesures de sécurité. Le fait de ne pas appliquer les droits à l'égard de vols à destination et en provenance de certains secteurs d'aéroports désignés qui n'ont peut-être pas de services de contrôle poserait évidemment deux problèmes.

Tout d'abord, du point de vue administratif, il serait compliqué et peut-être impossible de déterminer chaque circonstance où des droits ne s'appliqueraient pas à un moment particulier, dans un certain aéroport désigné.

Deuxièmement, par rapport aux coûts, il serait avantageux d'exploiter des vols à partir des secteurs d'aéroports désignés où il n'y a pas de mesures de contrôle. Cela serait incompatible avec l'objectif clé qui consiste à améliorer la sécurité dans le domaine du transport aérien. Je suis certain que les députés d'en face refusent d'admettre cela, parce qu'ils parlent toujours de leurs préoccupations monétaires. Ils se préoccupent tous de la sécurité, mais, par leur attitude, ils mettraient tous la population en danger en n'appuyant pas le genre de mesures de sécurité qui sont mises en oeuvre.

De plus, le projet de loi habilite déjà le ministre du Revenu à renoncer, en totalité ou en partie, aux intérêts exigibles sur des paiements en retard ou insuffisants. C'est une question qui a été soulevée au sein du comité. Si le ministre estime raisonnable de le faire, il pourra alors prendre les mesures qui s'imposent.

Le pouvoir ministériel est compatible avec celui qui est prévu aux termes des lois de nature fiscale, comme les dispositions législatives concernant la taxe sur les produits et services et celles concernant l'impôt sur le revenu.

On s'attendrait à ce que, pour l'administration du droit, l'Agence des douanes et du revenu du Canada exerce ce pouvoir d'une manière aussi juste et raisonnable que par rapport aux autres lois.

Enfin, le budget prévoit de financer les mesures de sécurité accrues au moyen d'un droit imposé à ceux qui empruntent les transports aériens, ce qui supposerait un engagement budgétaire total de 2,2 milliards de dollars sur une période de cinq ans. L'intégrité de cette structure budgétaire dépend de l'entrée en vigueur du droit le 1<sup>er</sup> avril 2002.

● (1240)

Le secteur du transport aérien, c'est-à-dire les transporteurs aériens et les agents de voyage de tout le Canada et de l'étranger, doit savoir de façon certaine quand il devra commencer à percevoir le droit. Il se prépare à le percevoir dès le 1<sup>er</sup> avril 2002.

Les recettes que l'on prévoit tirer du droit au cours des deux premières années sont inférieures aux dépenses prévues. Ce n'est qu'en 2004-2005 que les recettes annuelles sont censées excéder le coût annuel. Le secteur du transport aérien doit acquérir et mettre en place le matériel nécessaire, ce qui fait que les dépenses excéderont les recettes au début. Ce n'est qu'en 2004-2005 qu'il arrivera à combler les déficits du début.

Le gouvernement a promis que le processus serait public et transparent. On a dit et répété au comité que le montant devrait être réexaminé tous les ans. Le ministre des Finances a maintes fois déclaré officiellement à la Chambre qu'il le réexaminerait pour s'assurer que les recettes des cinq premières années n'excèdent pas le coût de l'amélioration du système de sécurité du transport aérien.

Toutefois, les députés d'en face semblent entendre seulement ce qui fait leur affaire et ne veulent pas connaître l'opinion du comité. Il est même arrivé un certain nombre de fois qu'ils ne soient pas présents au comité. Comme, à leur sens, on ne répondait pas de

façon satisfaisante à leurs questions, ils ont ramassé leurs billes et sont rentrés chez eux.

Malheureusement, nous sommes au bout du compte responsables de la sécurité des Canadiens. Nous voulons nous assurer que les gens qui voyagent en avion le font en toute sécurité. Nous voulons nous assurer que les consommateurs assumeront une partie du coût. Cette démarche a été choisie et j'ose espérer que la majorité des députés l'appuieront.

[Français]

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001.

D'entrée de jeu, disons que j'insisterai surtout sur un des aspects qui nous apparaît le plus important de ce projet de loi, mais pas nécessairement de façon positive. Il s'agit de toutes ces dispositions du projet de loi qui viennent créer une taxe relative à la sécurité des passagers qui utilisent le transport aérien. Lorsque le gouvernement, avec l'aide des fonctionnaires, a élaboré ce type d'article du projet de loi visant à créer une taxe, j'ai l'impression qu'ils l'ont fait en vase clos. À mon avis, le gouvernement n'a pas fait en sorte de consulter les régions sur l'impact que pourrait avoir une telle taxe.

Ce matin, mon collègue de Charlevoix donnait peut-être un exemple caricatural, mais tellement simple à comprendre: lorsqu'on augmente ou qu'on fixe une taxe sur le tabac, quel est l'objectif fondamental sur le plan de la santé publique? L'objectif est de décourager le consommateur à utiliser une substance nocive pour la santé. Bien sûr, cela permet au gouvernement d'enregistrer des revenus. Toutefois, cela fait aussi en sorte de décourager le consommateur.

En examinant le projet de loi C-49, on a l'impression que le gouvernement n'est pas conscient de ses propres politiques qu'il applique dans d'autres dossiers. Quelles conséquences auront l'imposition d'une taxe et de frais supplémentaires aux consommateurs quant à l'utilisation du transport aérien en région? Elles auront pour conséquence de décourager le citoyen à utiliser le transport aérien régional. Elles auront pour conséquence de développer un réseau parallèle de déplacement pour les citoyens au Canada. Elles feront en sorte que le citoyen, s'il est plus taxé, utilisera son automobile. Une taxe comme celle-là aura donc comme conséquence de réduire l'utilisation du transport aérien par le citoyen. On peut s'imaginer les autres conséquences que cela entraînera.

Quand on fait un projet de loi comme celui-là, on ne peut pas simplement le prendre dans un contexte de financement et d'objectifs précis. Je réfute les arguments de mon collègue d'en face qui, il y a à peu près vingt, dix ou cinq minutes, disait: «Mais les gens de l'opposition ne se préoccupent pas de la sécurité dans le transport aérien.» Selon lui, l'opposition ne se préoccupe pas de faire en sorte qu'on offre une industrie du transport aérien qui soit fiable, qui soit sécuritaire. Là n'est pas la question. Il s'agit plutôt de dire: «Nous sommes conscients que le 11 septembre a changé considérablement nos façons de faire.»

*Initiatives ministérielles*

Toutefois, est-ce que le gouvernement ne pouvait pas utiliser les surplus qu'il a engrangés depuis de nombreuses années pour financer la sécurité dans le transport aérien? Est-ce que ce n'est pas la responsabilité de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes d'avoir une industrie du transport aérien fiable et sécuritaire? Est-ce que ce sont seulement les citoyens qui utilisent l'avion entre Montréal et Alma qui doivent assumer ces frais? Je ne le pense pas. La sécurité nationale en matière de transport aérien doit être l'effort de tous les contribuables, c'est-à-dire de ceux et de celles qui paient des impôts.

Nous devons donc financer cette sécurité aérienne par l'entremise des surplus budgétaires qu'a engrangés le gouvernement. Quelles seront les conséquences de cette taxe? Je l'ai dit, ce sera fort probablement une baisse de l'achalandage dans l'utilisation du transport aérien, avec des conséquences sur le développement des régions, sur les structures économiques de nos régions et aussi sur les jeunes.

• (1245)

Si on veut faire en sorte que les jeunes ne vivent pas un exode vers les milieux urbains, il faut donner aux régions les outils afin qu'elles puissent se développer.

À un certain moment, il va falloir dire à un homme ou à une femme d'affaires qu'il doit se déplacer d'Alma à Montréal en voiture, parce que la liaison Montréal-Alma n'existe plus; Air Alma en a fait l'annonce récemment. Si on veut que nos économies régionales fonctionnent bien, il faut donner des outils à nos gens d'affaires.

De plus, cette taxe est complètement irresponsable lorsqu'on veut assurer au Canada une amélioration de son environnement et de son développement durable. On est en train de mettre la clé dans la porte de plusieurs entreprises aériennes du Canada, de faire en sorte que des citoyens n'utiliseront plus le transport aérien mais vont plutôt se servir de la voiture, productrice de CO<sub>2</sub>.

Le gouvernement, sans s'en rendre compte, va faire en sorte que les citoyens ne prendront plus un transport que je pourrais appeler «en commun» qui est l'avion—parce qu'on peut l'appeler ainsi—pour utiliser un autre mode de transport, que serait l'automobile. En matière environnementale, cette stratégie fédérale est donc complètement irresponsable.

Rappelons que cette taxe va avoir comme conséquence que le citoyen, le contribuable, l'utilisateur du transport aérien va assumer le paiement de 12 \$ pour un aller simple dans le cas d'un déplacement intérieur, 24 \$ pour un aller-retour dans le déplacement intérieur, 12 \$ pour les déplacements à destination de la zone continentale des États-Unis et 24 \$ pour les déplacements à l'extérieur du Canada et de la zone continentale des États-Unis.

Ce droit, rappelons-le, s'appliquera aux vols reliant 90 aéroports qui devraient bénéficier de mesures de sécurité améliorées en vertu de l'Administration canadienne de la sécurité du transport aérien. Le droit ne s'appliquera cependant pas aux vols directs en provenance ou à destination de petits aéroports ou d'aéroports éloignés qui ne figurent pas sur cette liste des 90 aéroports.

Il est clair que le Québec sera touché de plein front par cette taxe. Cela touchera les aéroports régionaux. Au Québec, ce sont 20 aéroports sur un total de 90 qui seront touchés par le projet de loi. Cela représente 25 p. 100 des aéroports du Québec. Il y a en 20 au Québec et 15 en Ontario.

Ce combat n'est pas simplement celui des députés du Bloc en cette Chambre, c'est le combat de tous les députés dont les citoyens exigent d'avoir un transporteur et un service de transport aérien

adéquats. Je comprends que certains députés du parti gouvernemental, entre autres, celui de Abitibi—Baie-James—Nunavik, ont été très critiques envers ce projet de loi. Pourquoi? Parce que ce sont nos régions qui en souffriront et plus particulièrement, les économies régionales.

• (1250)

[Traduction]

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir à la Chambre au sujet des motions relatives au projet de loi C-49. La motion n° 1 précise ce qui suit:

Avant le 31 décembre de chaque année suivant sa première année complète de fonctionnement, l'Administration présente au ministre un rapport d'activités pour l'exercice précédent; celui-ci en fait déposer un exemplaire devant chaque chambre du Parlement dans les 15 jours de la séance de celle-ci suivant sa réception.

Le rapport doit comprendre les éléments suivants:

a) les données nationales, provinciales et régionales sur les répercussions que le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien a entraînées sur le transport des voyageurs et le développement économique.

b) une étude de l'impact de tous les autres droits frappant le transport aérien.»

Je vais parler de toutes les motions à l'étude aujourd'hui pendant mon intervention de 10 minutes, puis je les aborderai ensuite globalement.

La deuxième motion a été proposée par le ministre des Transports et elle précise ce qui suit:

Deux administrateurs sont des personnes dont la nomination est proposée par les représentants des transporteurs aériens désignés en vertu de l'article 11 et dont le ministre estime qu'elles ont les capacités nécessaires pour être nommées à titre d'administrateurs. Deux autres sont des personnes dont la nomination est proposée par les représentants des exploitants d'aérodromes désignés en vertu de cet article et dont le ministre estime qu'elles ont ces capacités.

De toute évidence, l'amendement a été inclus pour contrecarrer celui qui aurait permis à deux représentants des syndicats de siéger au conseil.

La motion n° 10 est formulée de la façon suivante:

a) soit d'un aérodrome situé au nord du 50<sup>e</sup> parallèle de latitude nord où n'est pas fourni au moins cinq fois par semaine un service de transport aller-retour sans escale par aéronef à réaction à destination d'un aéroport situé au sud du 55<sup>e</sup> parallèle de latitude nord;

b) soit d'un aérodrome situé près d'une ville dont la population est inférieure à 3 000 personnes.

On cherche à ne pas appliquer les droits.

La présidence a décrété que ces trois motions sont admissibles. Nous sommes disposés à appuyer deux d'entre elles. Toutefois, la troisième motion au nom du ministre cherche à contourner le processus démocratique du comité. Le comité a déjà établi un dossier de bonne foi et autorisé la présentation d'un amendement qui permettrait une représentation juste et équitable au sein du comité, mais le ministre a décidé de ne pas en tenir compte. C'est une caractéristique non seulement de cette mesure législative, mais aussi de beaucoup d'autres mesures législatives adoptées par le gouvernement. Celui-ci ne semble tout simplement pas comprendre la responsabilité qu'ont tous les députés de veiller à ce que l'on mette de l'avant une mesure législative utile, représentative de toute la société canadienne et prévoyant un processus de reddition de comptes.

Plusieurs amendements doivent être apportés au projet de loi C-49. S'ils ne le sont pas, les mesures annoncées dans le budget de décembre entreront en vigueur.

*Initiatives ministérielles*

Les modifications touchant l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien sont de la plus haute importance et doivent être examinées en priorité. Toutes les parties du projet de loi C-49 aux termes desquelles est constituée l'autorité devraient être examinées à la lumière de deux critères.

Compte tenu des sommes que dépensera l'Administration, la majeure partie des recettes provenant de la taxe de 12 \$ sur les billets d'avion, la structure de régie protégera-t-elle l'argent des contribuables? J'affirme énergiquement, au nom des contribuables, que le projet de loi ne contient pas suffisamment de dispositions pour protéger l'argent des contribuables.

● (1255)

Le second critère consiste à déterminer s'il y aura suffisamment de mécanismes pour permettre aux Canadiens de juger si l'administration a sensiblement amélioré la sécurité du transport aérien ou s'il s'agira simplement d'un autre coûteux gâchis bureaucratique. L'Administration doit assurément comporter un mécanisme qui permette de faire une évaluation. Le système fonctionnera-t-il? Comment saurons-nous s'il fonctionne ou non? Nous ne voyons rien dans le projet de loi qui permette de le dire.

Plusieurs aspects du projet de loi sont troublants. Les dispositions relatives au dépôt d'information au Parlement sont extrêmement préoccupantes. Les directives du ministre ont un caractère autoritaire. Le processus d'examen du projet de loi, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sont autant de questions qui n'ont pas été traitées avec le sérieux qu'elles méritaient lorsque le projet de loi a été déposé. Tous ces aspects requièrent des améliorations.

Le dépôt de renseignements au Parlement est la principale source d'information de la Chambre. Aux termes de l'article 32 du projet de loi C-49, le ministre pourra empêcher le dépôt au Parlement de l'information visée à l'article 10 de la Loi sur la gestion des finances publiques s'il estime que cela va à l'encontre de la sécurité publique. Trois types de renseignements seraient visés: les directives du Cabinet à l'entité, visées au paragraphe 89.1(4) de la Loi sur la gestion des finances publiques; l'information relative à des problèmes importants relevés pendant une vérification annuelle, que les vérificateurs estiment devoir porter à l'attention du Parlement et qui, selon eux, devrait être incluse dans le rapport annuel de l'entité visée à l'alinéa 132v) de la Loi sur la gestion des finances publiques; et l'information relative à des problèmes importants relevés pendant un examen spécial et que l'examineur, en l'occurrence le vérificateur général, estime nécessaire d'inclure dans le rapport annuel de l'entité.

Un examen spécial doit être effectué aux cinq ans. L'objectif est de fournir au conseil une opinion indépendante sur la pertinence des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de l'Administration. La mesure législative ne prévoit absolument aucune mesure de protection pour éviter que le ministre n'utilise la sécurité des transports comme excuse pour éviter purement et simplement la publication de renseignements embarrassants. Il faudrait également se demander si une directive pourra jamais, en vertu de la mesure législative, être présentée au Parlement. On se demande vraiment quelle quantité d'information le Parlement pourra obtenir en vertu de cette mesure législative.

À tout le moins, le projet de loi aurait dû comprendre une motion exigeant que le ministre et le conseil présentent toute information susceptible de constituer une menace pour la sécurité et des dispositions permettant d'éviter la présentation de renseignements

non menaçants pour la sécurité, mais simplement embarrassants pour le ministre.

Pour ce qui est des directives ministérielles, le ministre peut donner des directives écrites à l'Administration sur toute question liée à la sûreté du transport aérien, sans consulter le Cabinet. Le ministre ne doit peut-être pas avoir à se précipiter au Cabinet à chaque fois qu'il veut traiter une question particulière touchant la législation canadienne. Néanmoins, nous avons vu ce genre de comportements augmenter au nom du gouvernement. Ce serait vraiment de l'arrogance de permettre à un ministre de ne pas consulter le Cabinet et de ne jamais consulter le Parlement. Le ministre n'a pas à consulter le conseil. Rien n'exige que des directives soient déposées au Parlement.

Qui plus est, le projet de loi C-49, prévoit notamment que les directives ne sont pas des textes réglementaires. Il n'y a pas de mécanisme de révision. À cet égard, il n'y a aucun mécanisme pour informer le Parlement.

● (1300)

Il y a encore bien des choses à dire sur cette mesure législative, particulièrement en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Il y a de grands secteurs de préoccupation, ce qui est caractéristique pour nombre de mesures législatives que le gouvernement a présentées et qui, en plus d'être mal élaborées et irréflechies, ne prévoient aucune reddition de comptes au Parlement du Canada.

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je demande la parole pour donner mon sentiment sur cette question importante. Je voudrais souligner certains points. J'ai écouté le discours du secrétaire parlementaire du ministre des Finances. J'ai trouvé curieux qu'il en profite pour s'en prendre à l'opposition au sujet de la question des votes libres, en ce sens que lorsque nous votons à l'unisson, cela constitue en quelque sorte un vote libre, mais que lorsque le gouvernement ne le fait pas, cela ne doit pas passer pour une forme d'imposition de la discipline du parti.

Je trouve absurde que, de par l'autorité qui lui est conférée du fait de ses fonctions de secrétaire parlementaire du ministre des Finances, le député se permette de faire la leçon à la Chambre sur la question des votes libres, tout en soutenant qu'il défend les principes de la démocratie. Prenons les perturbations occasionnées par la seconde élection de la présidence du Comité permanent des finances et la source d'embarras que cet incident a été pour tous, non pas uniquement les ministériels libéraux, mais bien tous les députés de la Chambre et la démocratie comme telle.

Pis encore, prenons l'absence de démocratie au Comité des finances où le député libéral de Hillsborough, dans l'Île-du-Prince-Édouard, a osé avouer qu'il serait susceptible de voter en faveur de la réduction de la taxe. Le comité a aussitôt été réduit au silence et forcé d'ajourner. Nous sommes arrivés dans cette enceinte pour voter un quart d'heure avant que les autres comités ne suspendent leurs travaux pour que leurs membres puissent revenir à la Chambre et voter. En outre, la présidence du comité ne voulait pas entendre parler d'un vote avant que nous ne soyions revenus dans cette salle, même s'il ne restait plus personne d'inscrit sur sa liste des intervenants.

### *Initiatives ministérielles*

De toute évidence, le whip nommé à la présidence du comité n'a pas du tout apprécié ce qui se passait dans son comité. Quand nous sommes revenus au comité après le vote, le député libéral de Hillsborough a été introuvable pendant près d'une demi-heure. Quand il a réapparu dans la salle de réunion du comité, il a annoncé que, venant d'apprendre que le gouvernement avait décidé de revoir cette taxe en automne, il ne votera pas en faveur de mon amendement préconisant de réduire de moitié la taxe en question.

Cela nous a paru curieux, étant donné qu'il venait de dire que l'information lui avait été communiquée dans la demi-heure précédente, c'est-à-dire pendant que nous votions. Le gouvernement l'avait pourtant annoncé en décembre dernier. Paradoxalement, le député semblait tomber des nues en ce qui concerne cette information alors que celle-ci avait été rendue publique presque deux mois et demi plus tôt.

Je voudrais faire quelques remarques au sujet de la motion n° 10 qui propose d'ôter de la liste les aéroports du Nord. Le ministre des Finances a dit à la Chambre des communes, je cite:

...les frais ne seront pas applicables sur les vols directs à destination ou en partance des petits aéroports éloignés, qui constituent la grande majorité des aéroports dans le Nord canadien.

J'ai mis le ministre des Finances et le gouvernement libéral au défi de se montrer à la hauteur de cette recommandation en comité. J'ai déposé à leur intention une liste de petits aéroports et de petites collectivités afin qu'ils se prononcent dessus et qu'ils montrent que ce ne sont pas là seulement de belles paroles.

Faisait partie de cette liste le village inuit de Rankin Inlet, qui compte 2 500 habitants. Ce village est exonéré de la taxe. Faisait également partie de cette liste, la petite collectivité de Kuujjuaq, qui compte 1 470 habitants. Selon les calculs des libéraux, le chiffre de 1 470 est supérieur à 2 500. Pour une raison que j'ignore, les habitants de Kuujjuaq, une collectivité de 1 470 âmes, vont devoir payer une taxe de 24 \$ pour un voyage aller-retour par avion, alors que les habitants de Rankin Inlet, une collectivité de 2 500 âmes, seront exonérés de cette taxe.

Le gouvernement ne s'en est franchement pas tenu à ce qu'avait déclaré le ministre des Finances à la Chambre. Fait intéressant, lorsque j'ai dit que Miramichi, au Nouveau-Brunswick, une autre petite collectivité, devrait être ôtée de la liste étant donné que cette collectivité n'était desservie par aucune liaison aérienne, le gouvernement a rétorqué qu'il lui fallait 90 aéroports, un chiffre rond. Miramichi, au Nouveau-Brunswick, a donc été maintenue sur la liste. Il n'y a aucune liaison aérienne à destination de Miramichi, pas une.

Les libéraux et tous les génies rassemblés ont déclaré qu'ils appuieraient mon amendement visant à ôter Miramichi, au Nouveau-Brunswick, de la liste.

Après cela, nous avons voté pour rayer de la liste Dawson Creek, une autre petite ville de la Colombie-Britannique. Les libéraux ont dit non, nous ne pouvons pas faire cela. Ils ont aussi voté pour maintenir Churchill Falls sur la liste. Cette localité a une population de 717 habitants. C'est une petite localité rurale du Nord qui essaie de sortir du marasme et de se développer. Or le gouvernement va assujettir les usagers de l'aéroport local à une taxe de 24 \$ pour un vol aller-retour. Puis il y a Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Son aéroport est inactif. Comme le gouvernement ne peut en tirer de revenu, il n'y imposera pas cette taxe. Ce n'est que lorsqu'un aéroport local est inactif que le gouvernement accepte de le rayer de la liste. Je parie que s'il arrivait au cours de l'année à venir que l'aéroport de

Miramichi voie décoller un Dash-8, le gouvernement s'empressera d'assujettir de nouveau cet aéroport à la taxe de 24 \$.

• (1305)

Cette taxe de 24 \$ constitue une mauvaise mesure gouvernementale pour plusieurs raisons. Premièrement, elle n'est pas fiscalement neutre. Les chiffres qu'utilise le gouvernement dans le projet de loi C-49 diffèrent de ceux qu'il a annoncés dans son budget de décembre. Cette taxe produira un surplus de 90 millions de dollars au cours de sa première année de mise en application. Elle n'est donc pas fiscalement neutre.

Deuxièmement, j'ai siégé durant des heures au Comité des transports et nous avons fait l'unanimité sur une liste de recommandations concernant la sécurité des aéroports et du transport aérien. Pas une seule des recommandations n'a été reprise dans le texte de loi qui est censé améliorer la sécurité dans les aéroports et dans le transport aérien.

Au Comité des finances, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances donnait l'impression d'être un expert en matière de sécurité des aéroports et du transport aérien. Cependant, comme il ne siégeait pas au Comité des transports, il ne sait pas de quoi il parle quand il parle des recommandations.

La recommandation n° 14 avait été appuyée à l'unanimité par les libéraux, y compris le secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Elle s'énonce ainsi:

Tous les intéressés—dont les aéroports, les transporteurs aériens, les passagers aériens et les habitants du Canada—contribuent à payer le coût d'une sûreté accrue de l'aviation.

Le gouvernement n'a absolument pas tenu compte des recommandations du Comité des transports. Le ministre des Finances a dit souhaiter que les recettes fiscales s'ajoutent aux recettes générales. Le gouvernement a mis de côté la recommandation du Comité des transports et du secrétaire parlementaire du ministre des Transports. L'arrogance que manifestent les libéraux à la Chambre est typique. Dès qu'ils ont l'occasion d'aller puiser dans les poches du contribuable, ils ne s'en privent guère. Ils réservent les subventions pour les entreprises de leurs circonscriptions. C'est une formidable occasion d'alourdir le fardeau fiscal.

Le gouvernement n'a pas fait la moindre étude d'impact concernant cette taxe. Les ministériels devraient savoir que la marge bénéficiaire de WestJet correspond à quatre passagers par vol. On a entendu des représentants de l'industrie dire que WestJet pourrait supprimer ses vols entre Calgary et Edmonton. WestJet assure aujourd'hui 14 ou 15 vols aller-retour par jour entre ces deux villes. L'entreprise pourrait éliminer complètement ce service à cause de la taxe. Le gouvernement n'a pas demandé à un seul représentant d'un transporteur aérien ou de l'industrie aérienne quel serait l'impact de la taxe sur leurs activités. La marge bénéficiaire de WestJet correspond à quatre passagers par vol.

WestJet pourrait éliminer ses vols entre Toronto et Calgary. Cette route a pourtant servi de base à l'entreprise. Cette dernière pourrait l'abandonner à cause de la politique libérale. Le gouvernement n'a fait aucune étude d'impact ni la moindre évaluation.

La taxe sera perçue dès le 1<sup>er</sup> avril. Toutes les recettes qui en proviendront iront directement dans les recettes générales du gouvernement. Les transporteurs aériens et les voyageurs enverront les montants au receveur général qui les versera directement dans les recettes générales. L'argent ira ensuite à la nouvelle administration aéroportuaire qui ne verra pas le jour avant novembre ou décembre prochain. En d'autres termes, du 1<sup>er</sup> avril jusqu'en novembre ou décembre, les Canadiens auront droit à la taxation sans représentation, grâce à une administration qu'ils sont censés financer.

À quoi les Canadiens doivent-ils s'attendre pendant ce temps? Le droit de 24 \$ est censé financer des dépenses de 2,2 milliards de dollars pour accroître les mesures de sécurité aérienne. De ce montant, plus de 1 milliard servirait à l'achat de nouvelles technologies comme du matériel de détection de bombes, des détecteurs de métal, etc. En raison des attaques contre les États-Unis, il faudrait attendre un an avant de recevoir ce matériel. Cependant, le gouvernement paierait comptant, en 2002, du matériel qu'il ne recevrait pas avant un an. Il paierait comptant la totalité du coût du matériel.

Si le gouvernement avait le sens des affaires, il agirait comme le font habituellement les petites entreprises: il amortirait le coût du matériel en fonction de sa durée utile. Il pourrait le faire. Il réduirait le droit de moitié. Cependant, le gouvernement préfère verser l'argent dans les recettes générales. Une fois que le gouvernement aurait payé comptant du matériel qu'il ne recevrait pas avant un an, le même montant serait toujours versé dans les recettes générales. Les libéraux pourraient continuer de le donner aux entreprises parasites et à leurs amis. Ils pourraient continuer de dépenser, comme les libéraux adorent dépenser.

J'encourage tous les députés à appuyer les amendements du Comité permanent des transports et à faire revenir le bon sens à la Chambre. Nous avons étudié la question pendant des heures et dépensé des centaines de milliers de dollars venant des contribuables. Le député d'en face ne s'en soucie peut-être pas, parce qu'il est un libéral, mais les contribuables se soucient de voir leur argent gaspillé.

• (1310)

[Français]

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole dans ce débat sur le projet de loi C-49.

J'aimerais surtout me concentrer sur la motion n° 2 qui se lit ainsi, et je cite:

Que le projet de loi C-49, à l'article 2, soit modifié par substitution, au paragraphe 10(2), de ce qui suit:

«(2) Deux administrateurs sont des personnes dont la nomination est proposée par les représentants des transporteurs aériens désignés en vertu de l'article 11 et dont le ministre estime qu'elles ont les capacités nécessaires pour être nommées à titre d'administrateurs. Deux autres sont des personnes dont la nomination est proposée par des représentants des exploitants d'aérodrome désignés en vertu de cet article et dont le ministre estime qu'elles ont ces capacités.»

Un amendement, proposé par notre collègue de Regina—Qu'Appelle, disait, et je cite:

Que le projet de loi C-49, à l'article 2, soit modifié par substitution, aux lignes 6 à 10, page 6, de ce qui suit:

«être nommées à titre d'administrateurs, deux sont des personnes dont la nomination est proposée par les représentants des exploitants d'aérodrome désignés en vertu de cet article, et que le ministre estime avoir ces capacités;

et deux sont des personnes dont la nomination est proposée par agents négociateurs qui représentent le plus grand nombre d'agents de contrôle travaillant aux aérodromes au Canada.»

### *Initiatives ministérielles*

Aujourd'hui, le ministre propose à la Chambre un amendement refusant les représentants des travailleurs et des travailleuses.

**Une voix:** C'est honteux!

**M. Yvon Godin:** Franchement, c'est une honte de voir que le gouvernement fédéral, quand il est question des travailleurs et des travailleuses, fait comme s'ils n'étaient pas là.

Honnêtement, je ne blâme pas les libéraux de penser ainsi car, comme ils l'ont dit ce matin, ils ont leurs votes de toute façon. Ils disent: «On peut les crucifier tous les jours, on peut les frapper sur la gueule, on peut faire tout ce qu'on veut aux travailleurs et aux travailleuses, ils votent pour nous quand même.»

Je souhaite que les travailleurs et les travailleuses écoutent ce que je suis en train de leur dire. Le ministre des Transports trouve que ce n'est pas assez. Selon lui, il n'a pas besoin d'avoir des représentants des travailleurs et des travailleuses au comité. Ce n'est pas nécessaire, ils ont leurs votes.

Je vais rappeler quelque chose. Dans ma circonscription, mon prédécesseur disait la même chose: «Entre les élections, les gens d'Acadie—Bathurst sont fâchés contre les libéraux, mais quand vient l'élection, ils votent pour nous de toute façon.» En 1997, il s'est aperçu qu'ils n'ont pas voté pour eux. Peut-être que les libéraux vont arrêter d'être arrogants et avoir un peu plus de respect pour les travailleurs et les travailleuses.

Il est à souhaiter que les travailleurs et les travailleuses de Toronto entendent ce que je suis en train de dire. À l'aéroport de Toronto, ils sont représentés par un syndicat. Le ministre des Transports vient juste de dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des représentants des travailleurs et des travailleuses, mais que les autorités de l'aéroport, elles, peuvent être représentées. Les compagnies aériennes pourront être représentées. Est-ce que c'est Air Canada qui va les représenter? Est-ce que c'est WestJet qui va les représenter? Est-ce que ce sont eux, les deux seuls au Canada, qui vont décider? Est-ce que c'est le ministre qui va décider?

On leur dit: «Vous, les travailleurs, vous n'avez personne d'assez compétent pour vous représenter.» C'est ce qu'il aurait dû dire à la Chambre ce matin: «Vous n'êtes pas capables d'avoir de représentants et que quelqu'un représente les travailleurs et les travailleuses.»

Encore une fois, c'est une honte et on parle de démocratie. Plus tôt, les libéraux se levaient et disaient: «Selon eux, la démocratie fonctionne seulement quand c'est du côté de l'opposition. Quand cela ne va pas du bon côté, ce n'est pas de la démocratie.» Je peux garantir que la démocratie, c'est partout, avec du respect pour tout le monde.

Je suis certain que, dans ce cas-ci, les syndicats pourraient apporter des choses valables au comité. Ils n'apporteraient que de bonnes choses au comité.

• (1315)

Mais ce n'était pas assez pour le ministre des Transports. Eh bien non, parce que ce n'est pas sa gang.

Quand on a rencontré le ministre des Transports en comité, il a dit que, même s'il y avait une convention collective, la loi ne pouvait même pas aller contre la convention collective au niveau des langues officielles. Eh bien non, parce qu'il s'agissait de représenter les travailleurs et les travailleuses; c'est toujours comme ça dans ces cas-là. Vous n'êtes jamais capables de vous lever debout et de représenter les travailleurs et les travailleuses.

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

Je n'ai jamais vu les libéraux se lever et défendre les travailleurs, mais ils se vantent d'obtenir leurs votes. J'espère que les travailleurs du Canada vont en prendre conscience une bonne fois pour toutes.

Nous avons obtenu que le ministre des Transports se rende ici ce matin pour retirer un amendement présenté à la Chambre. Il est scandaleux que deux personnes seulement représentent les travailleurs au comité sur la sécurité dans le transport aérien. Il en est ainsi parce que le ministre ne leur fait pas confiance.

Les libéraux font confiance aux travailleurs le jour des élections. Ils s'en vantent. Comme mon prédécesseur l'a dit, entre les élections, la classe ouvrière est toujours en colère contre les libéraux, mais le jour des élections, elle vote quand même pour ce parti.

Les libéraux parcourent le pays et font des promesses concernant les routes. Ils disent que, s'ils sont au pouvoir, les travailleurs peuvent avoir de l'espoir. Les travailleurs espèrent depuis dix ans en vain car les routes ne sont pas construites. Voilà le genre d'espoir que nous offrent les libéraux, un espoir vain, sans résultats.

Ce matin, la ministre du Développement des ressources humaines vantait les mérites des mesures que le gouvernement a prises à l'égard de l'assurance-emploi. Il a coupé radicalement les prestations en 1996 et elle ose se vanter. Le député de Toronto—Danforth, un libéral, a déclaré qu'il dirait aux employés qui voudraient l'attaquer sur la scène nationale qu'ils travaillaient certainement pour le mauvais employeur. Au bulletin de nouvelles national, il a dit que les employés qui n'avaient pas de bons témoins pour leurs ministres perdraient leur emploi.

Les libéraux parlent de démocratie. J'espère qu'il leur reste un brin de conscience et qu'ils changeront d'idée. J'espère qu'ils nommeront des représentants des syndicats au conseil pour que les travailleurs du Canada soient aussi représentés et non pas uniquement les grandes sociétés. Voilà ce qu'il faut faire.

● (1320)

[Français]

Ils devraient avoir honte d'avoir le front et les «guts» de se présenter ici, à la Chambre et de dire: «On va botter le derrière de deux représentants syndicaux, car sur les chantiers, ils vont voter pour nous autres de toute façon.» Il est à souhaiter que les Canadiens et les Canadiennes soient capables de porter un jugement sur les libéraux de l'autre côté.

[Traduction]

**L'hon. Lorne Nystrom:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Y aurait-il consentement unanime pour que le député poursuive son intervention?

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Français]

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, j'aurais le goût de continuer sur le même ton que mon collègue d'Acadie—Bathurst, qui a parlé avec son cœur et ses tripes. Tout le monde le sait, ici, à la Chambre, que c'est un homme très humain. Malheureusement, cette grippe qui dure depuis deux semaines et qui refuse de me quitter, m'empêche d'y aller sur le même ton que mon collègue, parce que parfois, j'ai aussi tendance à utiliser ce ton.

J'aimerais seulement rappeler au député d'Acadie—Bathurst qu'il a le droit, à la Chambre, de nommer son prédécesseur, qui avait été élu en 1988, mais qui a été élu avec le gouvernement libéral en 1993. Il s'appelle Doug Young. Doug Young était ministre des Transports, mais il a été mon vis-à-vis aux transports pendant quelques années, jusqu'à ce que l'actuel député d'Acadie—Bathurst nous fasse la joie et l'honneur de renvoyer Doug Young dans ses terres.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Guimond:** On sait, aujourd'hui, que Doug Young est un lobbyiste très proche du...

Monsieur le Président, pourriez-vous demander au chihuahua de Beauharnois—Salaberry...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Nous avons un débat très important.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Vous êtes une gang de menteurs.

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je comprends que nous ayons un débat très animé, mais pour remettre les pendules à l'heure, je vais d'abord demander au député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans de retirer l'expression «chihuahua».

Dans un deuxième temps, je vais m'adresser au député de Beauharnois—Salaberry et je lui demanderai de retirer le mot «menteur».

L'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans a la parole.

**M. Michel Guimond:** Monsieur le Président, je vous rappelle que cette question a déjà été discutée à la Chambre parce que j'ai déjà qualifié le député de Bourassa de «chihuahua». Je me réfère à ce qui a été dit à ce moment-là.

**Le vice-président:** Je tiens quand même à dire à ce moment-ci que, comme occupant du fauteuil de la présidence, je juge l'expression non parlementaire. Je demande au député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans de retirer ses paroles.

● (1325)

**M. Michel Guimond:** Je retire mes paroles, monsieur le Président.

**Le vice-président:** Je remercie l'honorable député de sa coopération. Je demande maintenant au député de Beauharnois—Salaberry de retirer le mot «menteur».

**M. Serge Marcil:** Je le retire, monsieur le Président.

**Le vice-président:** Nous revenons maintenant au débat. L'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans a la parole.

**M. Michel Guimond:** Monsieur le Président, pour le bénéfice de mon collègue de Acadie—Bathurst, son prédécesseur Doug Young était la démonstration typique du comportement que peut avoir un chihuahua. Doug Young avait le comportement typique du chihuahua.

*Initiatives parlementaires*

Un chihuahua, c'est un petit chien qui jappe beaucoup, mais qui ne mord pas. C'était le cas de Doug Young. C'était un petit chien qui jappait beaucoup. Doug Young jappait pour n'importe quoi, mais un chihuahua, cela ne mord pas.

Étant donné que je dois revenir au vif du sujet et que le député de Beauharnois—Salaberry sait ce que je pense de lui, j'aimerais dire que la taxe imposée par le projet de loi C-49, particulièrement pour les déplacements aériens, sera pénalisante pour les régions.

L'actuel ministre des Transports, député de la région de Toronto, a la chance d'oeuvrer à partir d'Ottawa dans un environnement où Air Canada offre des vols Ottawa-Toronto et Toronto-Ottawa, avec RapidAir. Il y a des vols toutes les heures. Pendant les heures de pointe, il y en a toutes les demi-heures. Le ministre des Transports, en acceptant d'imposer cette surtaxe, lui qui oeuvre dans un marché où les transports aériens ne sont pas en mesure de fournir à la demande, ne peut pas comprendre comment les régions et comment les êtres humains vivant en régions peuvent être pénalisés.

Est-ce qu'on considère que le travail du ministre des Transports, dans le domaine du transport aérien, a été efficace? Pour s'en rappeler, il faudrait citer la faillite d'InterCanadien, de Royal Aviation, de Region Air et d'Air Alma.

**Une voix:** RootsAir.

**M. Michel Guimond:** Mon collègue de Calgary me suggère RootsAir. C'est cela le bilan du ministre des Transports.

Est-ce que le ministre des Transports trouve que cela va bien dans le transport aérien régional? C'est une faillite monumentale. Cette taxe aura pour effet d'imposer, encore une fois, une surcharge aux régions.

Les gens qui vivent dans les régions n'ont pas d'autre choix que de venir dans les grands centres. Par exemple, au Québec, ceux qui habitent au Saguenay—Lac-Saint-Jean, en Abitibi, en Gaspésie et sur la Côte-Nord ont besoin d'aller à Québec ou à Montréal pour des services spécialisés. Nous avons une population vieillissante. Par exemple, je pense à ma belle-mère qui a 94 ans et qui vit en Gaspésie. Il n'est pas évident pour elle de prendre l'autobus ou le train pour passer des examens médicaux à Québec. C'est aberrant et le gouvernement devrait y penser.

**Le vice-président:** Je tiens à signaler au député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans qu'il aura encore environ cinq minutes lorsque nous reprendrons le débat sur ce projet de loi.

• (1330)

[Traduction]

## AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE TEMPS

**L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, il a malheureusement été impossible d'arriver à un accord en vertu des articles 78 (1) ou 78(2) du Règlement relativement à l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001.

En vertu de l'article 78(3) du Règlement, je donne avis qu'un ministre présentera un avis d'attribution de temps à la prochaine séance de la Chambre afin d'attribuer un certain nombre de jours ou d'heures aux délibérations à ces étapes et aux décisions nécessaires pour en disposer.

**Une voix:** C'est une honte.

**M. Jason Kenney:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dois-je comprendre que les usages de la Chambre permettent au leader du gouvernement à la Chambre de se prévaloir de ces dispositions du Règlement pour donner un avis d'attribution de temps après deux heures de débat à l'étape du rapport? Est-ce notre usage? Si c'est bien le cas, c'est révoltant.

**Le vice-président:** Je regrette, mais il ne s'agit pas d'un recours au Règlement. Ce que le gouvernement a décidé de faire est parfaitement conforme au Règlement. Nous allons passer à la prochaine rubrique.

[Français]

Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

## LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne)** propose:

Que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne examine à fond l'efficacité de la protection du droit de propriété garanti aux citoyens canadiens par la Déclaration canadienne des droits et la Charte canadienne des droits et libertés, et qu'il en fasse rapport à la Chambre en précisant s'il faut oui ou non modifier les lois fédérales protégeant le droit de propriété pour les rendre conformes aux accords internationaux auxquels le Canada a adhéré, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, dont l'article 17 dispose: «1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.».

—Monsieur le Président, c'est la quatrième fois depuis 1997 que je présente des mesures législatives visant à raffermir le droit de propriété dans les lois fédérales.

Chaque fois, le projet de loi d'initiative parlementaire et, cette fois-ci, la motion d'initiative parlementaire que je présente ne peuvent faire l'objet d'un vote. C'est dommage. Cela constitue une violation grave de nos droits démocratiques et de mes droits de député.

À trois reprises, j'ai présenté des projets de loi d'initiative parlementaire bien documentés et rédigés par des experts dans le but de raffermir le droit de propriété dans les lois fédérales. On peut comprendre que le gouvernement hésite à légiférer. La motion d'aujourd'hui demande simplement que le Comité permanent de la justice examine à fond la question. Quel risque cela comporte-t-il?

J'invite les députés à écouter une autre fois le texte de ma motion. Le voici:

Que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne examine à fond l'efficacité de la protection du droit de propriété garanti aux citoyens canadiens par la Déclaration canadienne des droits et la Charte canadienne des droits et libertés, et qu'il en fasse rapport à la Chambre en précisant s'il faut oui ou non modifier les lois fédérales protégeant le droit de propriété pour les rendre conformes aux accords internationaux auxquels le Canada a adhéré, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, dont l'article 17 dispose: «1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.».

Je demande à ce que ma motion soit renvoyée au comité qui examinera s'il y a lieu de raffermir les lois canadiennes à cet égard.

### Initiatives parlementaires

Je commencerai le débat d'aujourd'hui en lisant un éditorial de Murdock Davis qui a été publié le 10 janvier 2001 dans de nombreux journaux de la chaîne Southam. Je crois qu'il met toute cette discussion en perspective.

Le droit d'acquérir, d'utiliser, d'apprécier et de transférer des biens—terres, immeubles, véhicules, propriété intellectuelle et autres—est essentiel à la liberté. Et les Canadiens sont naïfs de penser que les gouvernements respecteront les droits de propriété sans garantie constitutionnelle, compte tenu de l'inconstance dont les gouvernements ont fait preuve à cet égard.

Les canadiens autochtones dans les réserves vivent avec la corruption et le désespoir économique qui accompagnent des droits de propriété non garantis. Les citoyens d'origine japonaise ont vu le gouvernement confisquer et vendre leurs biens pendant la Seconde Guerre mondiale. Des agriculteurs des Prairies ont été jetés en prison pour avoir exporté eux-mêmes du grain cultivé sur leurs propres terres au lieu de passer par la Commission canadienne du blé.

La législation fédérale proposée concernant les espèces en péril pourrait signifier que de vastes étendues de terres seraient interdites aux éleveurs, aux agriculteurs et aux autres propriétaires fonciers et utilisateurs des ressources, et l'indemnisation serait laissée à la discrétion des politiciens. Elle pourrait permettre au gouvernement fédéral de s'immiscer dans le domaine des droits de propriété, qui relèvent généralement des provinces.

La mesure législative qui a été adoptée pour combattre le terrorisme international autorise les policiers à saisir certains biens sans que cela soit soumis à l'examen judiciaire normal.

La Loi sur les armes à feu oblige les propriétaires respectueux des lois à rendre certaines armes à feu sans indemnisation. (Ceux qui appuient cette mesure parce qu'ils sont contre les armes à feu devraient penser à ceci: s'ils sont en faveur de donner des pouvoirs au gouvernement à l'égard des biens qu'ils n'aiment pas, il sera plus difficile de s'opposer au gouvernement lorsqu'il cherchera à s'approprier leurs biens.)

Les droits à la propriété privée ont deux raisons d'être. Ils ont une utilité économique et ils aident à garantir la liberté politique.

La propriété privée empêche la concentration du pouvoir. Elle renforce l'autonomie des individus par rapport au gouvernement. Les droits de propriété et la protection des contrats forment le fondement juridique du système de la libre entreprise. Ils créent des incitatifs en récompensant les propriétaires pour une gestion sage et maximisent l'utilisation productive des ressources.

Les pays où les droits de propriété sont le mieux protégés sont les plus prospères. Le Canada est considéré comme ayant une bonne protection des droits de propriété, mais il faudra être vigilants pour conserver ces droits.

Le cinquième amendement de la Constitution américaine dit en partie: «Personne ne doit être privé de la vie, de la liberté ou d'un bien sans application régulière de la loi, pas plus que des biens privés ne doivent être pris aux fins d'utilisation publique sans indemnisation équitable».

● (1335)

Selon la Déclaration canadienne des droits, tout Canadien a le droit «à la jouissance de ses biens, et le droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi.» Toutefois, le Parlement peut passer outre à ce projet de loi à volonté, tout comme il peut adopter une loi réduisant à néant des centaines d'années de common law en matière de droit de propriété. Aucune de ces façons de faire n'est prévue dans la Constitution.

L'inclusion d'une telle mesure dans la Charte rehausserait l'importance des droits. Les Canadiens bénéficieraient de la sorte d'un recours par l'entremise des tribunaux. Tout gouvernement qui chercherait à empiéter sur de semblables droits aurait l'obligation de prouver que sa mesure satisfait au critère du caractère raisonnable prévu dans la Constitution.

Les provinces ont exprimé avec force leur opposition à l'inclusion d'une disposition concernant les droits de propriété au moment de l'ébauche de la Charte. La Saskatchewan était désireuse de protéger ses ressources minérales expropriées et ses sociétés d'État; l'Île-du-Prince-Édouard voulait préserver ses lois limitant la propriété de terrains par des non-résidents; le Québec souhaitait sauvegarder ses programmes uniques de sécurité du revenu. En qualité de coconspirateurs avec le gouvernement fédéral, les premiers ministres provinciaux ne représentent guère des gardiens fiables de votre propriété.

Ces limites et certains des exemples donnés auparavant pourraient fort bien s'inscrire sous les «limites raisonnables» prévues dans notre Charte. Ce ne sont pas des raisons de s'opposer à la protection que confère la Charte.

James Madison, un des rédacteurs de la Constitution américaine, a reconnu qu'une charte ne peut mettre les citoyens totalement à l'abri d'intrusions législatives. Au Canada, cela serait d'autant plus vrai en raison de la disposition prévoyant des limites raisonnables».

Toutefois, Madison estimait qu'il fallait inclure ces droits pour «orienter l'opinion publique en leur faveur et soulever l'attention de toute la collectivité.»

Il y a très certainement lieu de soulever l'attention des Canadiens.

Pour améliorer notre démocratie, les gouvernements canadiens devraient prévoir un recours dans la Constitution en cas d'expropriation, ou de restriction induite du droit de propriété.

Nous ne discutons pas aujourd'hui de l'inclusion des droits de propriété dans la charte. Je veux que cela soit clair. Nous ne faisons que chercher à déterminer si les preuves sont suffisantes pour montrer que cette question doit être analysée en profondeur par le Comité permanent de la Justice et des droits de la personne.

Je me suis documenté à ce sujet pendant des années et j'ai suivi les affaires qui ont été devant les tribunaux au fil des ans. J'ai une assez bonne idée de ce que pourrait être la conclusion d'une telle étude.

Le comité arriverait fort probablement à la conclusion que la seule protection des droits de propriété dont bénéficient les citoyens canadiens dans la loi fédérale est la protection totalement inefficace prévue par la Charte canadienne des droits, comme l'a constaté en 1999 l'agriculteur David Bryan, de Saskatchewan. Voici sa triste histoire.

David Bryan a cultivé du blé sur sa propre terre. Il a éprouvé des problèmes lorsqu'il a essayé de vendre son blé à un meilleur prix que celui que lui offrait la Commission canadienne du blé. Le gouvernement fédéral a accusé M. Bryan d'exporter ses propres céréales aux États-Unis sans avoir une licence d'exportation de la Commission du blé monopolistique et dictatorial.

Pour avoir violé ce décret de style soviétique, M. Bryan a passé une semaine en prison, a versé une amende de 9 000 \$ et a fait l'objet d'une condamnation avec sursis de deux ans.

M. Bryan...

● (1340)

**M. Wayne Easter:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La Commission canadienne du blé n'est pas un organisme dictatorial. Ses membres sont élus par les producteurs. Cela n'a rien à voir...

**Le président suppléant (M. O'Reilly):** Il ne s'agit pas d'un recours au Règlement.

**M. Garry Breitkreuz:** Monsieur le Président, j'espère que vous allez prolonger mon temps de parole, car il s'agissait simplement d'un abus de privilège.

Avec l'aide de la «National Citizen's Coalition», M. Bryan a interjeté appel de sa condamnation pour le motif que celle-ci allait à l'encontre du droit de propriété que lui garantit la Déclaration canadienne des droits, adoptée par le Parlement en 1960. Le 4 février 1999, la Cour d'appel du Manitoba a décrété que M. David Bryan n'avait pas le droit de vendre les céréales cultivées sur ses propres terres.

La Cour d'appel du Manitoba déclarait ceci à la page 14 de sa décision, et c'est une partie essentielle de mon argument visant à renvoyer cette question au comité:

Le paragraphe 1a) de la Déclaration canadienne des droits, qui protège les droits de propriété dans le cadre d'une disposition prévoyant l'«application régulière de la loi», ne trouve pas son parallèle dans la Charte, et le droit à la «jouissance d'un bien» ne constitue pas un élément fondamental de la société canadienne qui est protégé par la Constitution.

Quiconque suit le présent débat ou en lit le compte rendu pourrait-il croire que ces propos sont attribuables à un tribunal canadien? Je dis bien: «le droit à la jouissance d'un bien» ne constitue pas un élément fondamental de la société canadienne qui est protégé par la Constitution. Il est temps d'écouter ce que ce juge avait à dire. Il n'est pas le seul à faire cette affirmation.

*Initiatives parlementaires*

Cette décision est confirmée par le spécialiste constitutionnel Peter Hogg dans l'ouvrage qu'il a publié en 1992 intitulé *Constitutional Law of Canada*. Le paragraphe 44.9, à la page 1030 de la troisième édition, dit ceci:

La portée de l'article 7 (de la Charte) est grandement réduite du fait qu'on a omis d'y inclure les droits de propriété. C'est donc dire que l'article 7 ne prévoit aucune garantie d'indemnisation ou même d'adoption d'une procédure équitable dans une situation où le gouvernement s'empare de biens. Cela signifie que l'article 7 ne donne aucune garantie d'un traitement équitable de la part des tribunaux ou des fonctionnaires qui exercent des pouvoirs sur les intérêts purement économiques de particuliers ou de sociétés.

Le professeur Hogg ajoute:

C'est donc dire qu'à l'article 7 le mot liberté doit être interprété comme n'incluant ni les biens ni la liberté de passer des marchés, bref, comme n'incluant pas la liberté économique.

Aussi, en l'absence de toute protection du droit de propriété et de la liberté contractuelle dans la Charte canadienne des droits et libertés et étant donné que les tribunaux ont décidé que la Déclaration canadienne des droits n'offre aucune protection contre la décision du gouvernement fédéral de s'emparer arbitrairement de biens ou d'empiéter sur notre liberté économique fondamentale, j'ai décidé qu'il était temps que le Parlement agisse à ce sujet.

La modification de la Charte représenterait une tâche extrêmement complexe, parce qu'elle exigerait l'adoption d'une résolution par la Chambre des communes et par sept assemblées législatives provinciales représentant plus de 50 p. 100 de la population canadienne. Dans le passé, le gouvernement a soutenu, de façon peu convaincante, qu'il n'était pas nécessaire de renforcer la protection du droit de propriété dans la législation fédérale puisque la Déclaration canadienne des droits assurait une protection adéquate à ce chapitre. La décision rendue dans l'affaire Bryan a démontré que c'était tout à fait faux.

La Déclaration canadienne des droits ne comporte absolument aucune protection du droit de propriété et même si le gouvernement ne tient pas compte du jugement touchant David Bryan, il suffit d'une loi du Parlement pour passer outre à ce droit. Le plus éminent constitutionnaliste canadien et la Cour d'appel du Manitoba soutiennent que la législation fédérale ne protège pas le droit de propriété.

Que doit faire le Parlement? Continuer de ne pas tenir compte de la situation comme il le fait depuis une décennie? Je ne crois pas que ce soit envisageable, et c'est la raison pour laquelle j'ai présenté la motion n° 426.

En décembre 1948, les États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont le Canada, ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. Comme l'indique ma motion, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ratifiée par le Canada, dispose que « toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété » et que nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

En 1992, Gudmunder Alfredsson écrivait ce qui suit au sujet de l'article 17, dans son ouvrage intitulé *The Universal Declaration of Human Rights: A Commentary*:

Cet article s'applique à la fois à la propriété individuelle et collective. L'absence de restrictions proposées dans le débat législatif [à l'origine de la version finale] est digne de mention. L'article ne fait pas référence à la conformité avec les lois de l'État, à la propriété personnelle ou à un mode de vie décent. Le droit n'est pas un droit absolu, mais il est prévu que des personnes puissent être privées de la propriété d'un bien dans certaines circonstances [...] Le mot « arbitrairement » semble avoir pour objet d'empêcher l'État de s'ingérer de façon déraisonnable et de priver quelqu'un de la propriété d'un bien sans indemnisation.

● (1345)

Le témoignage est clair. La question doit être examinée en profondeur par le comité. Je voudrais maintenant demander, à l'intention de ceux qui ont écouté attentivement mes observations, que la Chambre consente unanimement à déclarer que ma motion pourra faire l'objet d'un vote.

J'ai indiqué clairement pourquoi il s'agit d'une violation de mes droits. J'ai eu quatre fois la possibilité de soulever la question à la Chambre. Je crois que le moment est venu de tenir un débat en bonne et due forme sur le sujet et de tenir un vote. Je demande simplement de renvoyer la question au comité.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.)** Monsieur le Président, je suis heureux de parler de la motion présentée par le député de Yorkton—Melville.

Le ministre de la Justice prend à coeur le rôle important des droits de propriété dans notre société. Ces droits constituent l'un des fondements essentiels de notre système juridique et de notre société démocratique, et le premier les protège de bien des façons.

Cependant, le ministre de la Justice ne peut pas appuyer la motion parce qu'elle soulève des préoccupations importantes.

Cette motion n'est que le dernier d'une série d'efforts visant à modifier la Déclaration canadienne des droits ainsi que la Loi constitutionnelle de 1867, en vue d'accroître la protection du droit de propriété. Le même député avait fait une tentative préalable, en 1999, en présentant à la Chambre le projet de loi C-237, lequel avait suscité un débat considérable à l'époque.

Avant que la Chambre ne confie des tâches supplémentaires au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, il est très important qu'elle tienne compte de l'emploi du temps chargé et de la charge de travail imposante de ce comité.

Puisqu'on a déjà discuté en maintes occasions dans le passé de l'augmentation éventuelle de la protection du droit de propriété et que les motions à ce sujet ont toutes été rejetées, il est inutile de gaspiller les énergies, les ressources et le temps précieux du Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour étudier de nouveau cette question.

Au cours des discussions et des débats précédant l'inauguration de la charte, une quantité considérable de temps et d'efforts a été consacrée à l'idée d'inclure la protection du droit de propriété. L'idée a resurgi pendant les discussions ayant mené à l'accord de Charlottetown. Cependant, dans les deux cas, les provinces se sont vivement opposées à l'inclusion de ce droit dans la Charte, sous prétexte qu'on envahirait ainsi leurs champs de compétence et qu'on les empêcherait de légiférer dans les domaines touchant à la propriété.

On doit se rappeler à cet égard que le paragraphe 92 (13) de la Loi constitutionnelle confie aux provinces une grande partie de la responsabilité de réglementer la propriété. Cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral ne peut pas légiférer dans des domaines qui touchent la propriété, mais ses pouvoirs sont limités sous ce rapport.

### *Initiatives parlementaires*

Ainsi, il existe au fédéral des lois en matière d'environnement, des lois concernant l'usage des terres, des lois prévoyant la création et l'exploitation de sociétés ou régissant la propriété et la disposition des actions, des lois aussi sur les banques, la faillite et le droit d'auteur. Chacune de ces lois a rapport d'une certaine façon à la propriété et à l'usage des biens. Chacune sert à une fin utile. Chacune contient également des dispositions garantissant à tous un traitement équitable.

Le droit de propriété est un aspect fondamental de notre système juridique et il est, à bien des égards, reconnu dans nos lois. La législation canadienne comporte d'innombrables protections visant le droit de propriété, aussi bien dans la common law que dans nos textes législatifs.

La protection qui est prévue à l'égard du droit de propriété à l'alinéa 1a) de la Déclaration canadienne des droits en est un exemple. Cette disposition reconnaît le droit de l'individu à la jouissance de ses biens et son droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi.

De plus, de nombreuses lois fédérales contiennent des dispositions qui garantissent un traitement équitable lorsque le droit de propriété est visé, en prévoyant une marche à suivre juste et une indemnisation juste, par exemple, dans les lois sur les actionnaires, les lois sur les institutions bancaires et les lois pénales.

Notre tradition qui s'inspire de la common law protège aussi le droit de propriété dans une large mesure, du fait du principe d'indemnisation que prévoit la common law pour quelqu'un qui est privé de ses biens. Ce principe est un aspect fondamental de notre système juridique.

Dans l'ensemble, le droit de propriété des Canadiens est considérablement protégé par les lois et la common law applicables au niveau fédéral, y compris les dispositions de la Déclaration canadienne des droits. Le droit de propriété est enraciné dans nos lois, que ce soit pas l'entremise des législateurs ou des juges.

L'immense protection conférée au droit de propriété en dit long sur la valeur que les Canadiens accordent à ce droit. Le droit de posséder un bien et d'en disposer est un aspect fondamental de notre mode de vie.

● (1350)

Aussi important que puisse être le droit de propriété, à titre de Canadiens, nous avons aussi reconnu que ce droit n'est pas illimité. Nous avons de nombreuses lois qui réglementent la propriété et l'utilisation qui est faite des biens dans la société canadienne. Les décrets municipaux et les lois environnementales, celles qui régissent la constitution en société et le fonctionnement des sociétés par actions à responsabilité limitée, les dispositions législatives régissant le partage des biens familiaux, les lois sur la succession et la planification successorale ainsi que celles sur la sûreté mobilière ne sont que quelques exemples de la foule de lois qui imposent des limites socialement nécessaires à la propriété ou à l'utilisation qui est faite des biens.

Il est difficile d'imaginer des lois qui n'ont pas, d'une manière ou d'une autre, des répercussions sur la propriété. Une fois qu'on comprend cela, il nous incombe de veiller à ce que la protection du droit de propriété soit équilibrée par rapport aux autres valeurs de notre société dont il est tenu compte dans nos lois et mesures législatives importantes du point de vue social.

L'accroissement des protections qui visent le droit de propriété et qui sont reconnues dans la Déclaration des droits ou la Charte aurait de graves répercussions sur la capacité du gouvernement fédéral de

légiférer et de régler diverses questions et cela aurait des effets indescriptibles sur les lois fédérales. Ainsi, cela pourrait avoir des répercussions sur toutes les lois fédérales, aussi bien celles qui concernent la pollution, que celles visant les droits des actionnaires, en passant par les lois sur le divorce et celles concernant le partage des biens.

Il suffit de considérer l'expérience américaine du droit de propriété constitutionnalisé pour comprendre ce qui risque d'arriver si l'on élargit le droit de propriété. Aux États-Unis, le droit de propriété a été élargi d'une façon que personne n'aurait pu envisager. Cela a entraîné d'innombrables litiges et a compliqué et alourdi le processus législatif.

Au début de l'histoire des États-Unis, les tribunaux ont empêché d'importantes réformes sociales au nom du droit de propriété. Je ne dis pas qu'une malheureuse ingérence judiciaire de ce genre se produirait ici, mais nous ne devons pas écarter cette possibilité.

La protection du droit de propriété est évidemment un principe important au sein de la société canadienne. Personne ici n'en disconvient. Tout en reconnaissant qu'il faut protéger les droits de propriété, nous ne devons pas ignorer l'incidence qu'un élargissement du droit de propriété risque d'avoir.

De toute manière, je le répète, il ne faut absolument pas oublier que notre système judiciaire reconnaît bien le droit de propriété à l'heure actuelle. La notion de droit de propriété est fondamentale dans notre système judiciaire. Elle est essentielle au bon fonctionnement de notre économie, comme en témoigne le cadre juridique qui régit celle-ci. Le droit de propriété influe tous les jours sur notre façon de faire des affaires.

Le droit en matière de contrat, le droit immobilier et le droit mobilier, notamment, reposent sur la notion de droit de propriété. En fait, notre système juridique ne pourrait pas fonctionner sans elle. C'est ainsi que notre système juridique, avec la common law qui a été établie au cours de centaines d'années de jugements judiciaires, assure des garanties fondamentales aux propriétaires. Des centaines d'années de jurisprudence ne doivent pas être écartées du revers de la main.

La common law offre des garanties fondamentales aux particuliers dont la propriété risque d'être touchée par des décisions gouvernementales. Les textes législatifs sont aussi remplis de garanties concernant le droit de propriété. Les lois régissant les actionnaires, les banques et les infractions criminelles, par exemple, contiennent diverses dispositions visant à assurer un traitement équitable de la propriété.

Dans sa motion, le député demande que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne détermine si nos lois fédérales sont conformes aux accords internationaux auxquels le Canada a adhéré en matière de droits humains, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, dont l'article 17 dispose que:

(1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. (2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

À cet égard, il importe de noter que la protection du droit de propriété existe déjà dans la Déclaration canadienne des droits dont l'alinéa 1a) garantit «le droit de l'individu à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne ainsi qu'à la jouissance de ses biens, et le droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi».

*Initiatives parlementaires*

● (1355)

Nous continuerons d'appuyer le droit de propriété pour favoriser le respect de ce droit et de tous les droits des Canadiens. Cependant, nous ne pouvons appuyer une motion qui rouvrirait le dossier des protections accrues pour le droit de propriété car cela nuirait à l'équilibre démocratique actuel entre ce droit et les autres, mettant ainsi en péril des lois et des politiques socio-économiques importantes pour la population canadienne.

[Français]

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui sur la motion M-426 présentée par mon collègue de Yorkton—Melville. Cette motion se lit comme suit:

Que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne examine à fond l'efficacité de la protection du droit de propriété garanti aux citoyens canadiens par la Déclaration canadienne des droits et la Charte canadienne des droits et libertés, et qu'il en fasse rapport à la Chambre en précisant s'il faut oui ou non modifier les lois fédérales protégeant le droit de propriété pour les rendre conformes aux accords internationaux auxquels le Canada a adhéré, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, dont l'article 17 dispose: «1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.»

De prime abord, ce sujet peut sembler plutôt sympathique. En effet, soumettre à l'examen le principe très libéral du droit de propriété, à l'aune de la Charte canadienne des droits et libertés et des conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré, semble inoffensif et de bon aloi.

S'il s'agissait, par exemple, de mettre certaines lois canadiennes au diapason des conventions internationales en matière de respect des droits humains, ceux énoncés par la Convention de Genève pour la protection des prisonniers de guerre ou celle des réfugiés, ou encore de la conservation de l'environnement par le respect du Protocole de Kyoto, point n'est besoin de dire que c'est avec enthousiasme que nous souscrivions à de tels objectifs. Mais la motion concerne l'aliénation du droit à la propriété privée. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que mon collègue porte à l'attention de la Chambre des communes ses préoccupations à ce sujet. Il en a d'ailleurs fait mention au tout début de son exposé. Je suis d'accord pour dire qu'il a de la suite dans les idées et, à cet égard, je le félicite.

De toute évidence, la motion M-426 vise à accorder au droit à la propriété une protection supérieure à celle accordée à tous les autres droits mentionnés dans la Charte canadienne des droits. À notre avis, la propriété privée, consacrée dans la Déclaration canadienne des droits, jouit d'une protection satisfaisante. Comment justifier alors qu'un comité doive se pencher sur un tel objet? Si tout le monde convient que la liberté de la jouissance de ses biens fait partie des libertés démocratiques, une question peut cependant se poser: est-ce d'une liberté inconditionnelle, d'une liberté tout azimut dont il s'agit? Pour la majorité d'entre nous, la propriété fait d'emblée référence à notre maison, mais la propriété englobe bien d'autres choses: auto, vélo, terrain, armes à feu, appareil photo, pour n'en nommer que quelques-unes. J'exclus les femmes de cette liste, monsieur le Président!

Même si la Constitution n'est pas vraiment mon rayon, je sais pourtant que les provinces sont des autorités compétentes en ce qui concerne la propriété et les droits civils. Il est donc du ressort des provinces de légiférer dans les domaines concernant la propriété privée. Le député devrait plutôt défendre les prérogatives provinciales. Mais sa motion vise plutôt à faire reconnaître le droit à la propriété dans les lois fédérales assujetties à la Déclaration canadienne des droits, compte tenu que cette Déclaration ne s'applique qu'aux lois et institutions fédérales.

En effet, le droit à la jouissance des biens est déjà inscrit dans l'actuel article 1(a) de la Déclaration canadienne des droits. On peut se demander, à juste titre, quel est le sens de ce projet soumis à notre attention. Quelle est donc la portée que le député veut y attribuer?

À mon avis, le député tente de soulever un débat général sur le droit de propriété privée en se basant sur le postulat suivant: le droit à la propriété privée est un droit naturel existant au-delà des lois. C'est un droit sacré. Pourtant, tous les jours, de nombreuses situations démontrent que les intérêts collectifs exigent souvent la restriction des droits individuels, notamment celle du droit de propriété.

● (1400)

Il faut reconnaître que dans la réalité, il y a des droits qui entrent parfois en collision les uns avec les autres. Il en est ainsi de la protection de l'environnement et de la santé de nos concitoyens et concitoyennes qui exigent que nous adoptions des lois qui, quelquefois, restreignent le droit à la propriété privée en imposant, par exemple, des règles sévères aux compagnies.

Un autre exemple, connu de tout le monde et certainement de tous les parlementaires ici, est la limitation de la vitesse sur les routes et autoroutes. Ces règles me limitent dans la jouissance du plaisir extraordinaire que me procure la performance de ma voiture. Pourtant, un comportement délinquant pourrait me priver de son usage. Imaginez la catastrophe. D'ailleurs, je suis ravie de vous dire que je viens de récupérer un point.

Un autre exemple est la Loi sur l'enregistrement des armes à feu. Loin de moi l'idée de prêter des intentions au député de Yorkton—Melville. À l'écoute de son discours, il lui semble clair que la Déclaration canadienne des droits amendée pourrait rendre inaliénable la propriété privée—d'un revolver, par exemple. La réglementation des armes à feu serait alors impossible à appliquer, c'est déjà bien difficile; elle entraînerait des coûts prohibitifs, puisque chacun pourrait exiger une audition devant un tribunal et plaider que les dispositions limitant l'usage d'une arme ne sont pas conformes à la Charte canadienne des droits et libertés, celle-ci plaçant alors le droit à la propriété au-dessus des autres droits.

Peut-être que mon collègue s'inspire de l'auteur Thomas Hobbes, pour qui la propriété privée fait partie des lois naturelles. Hobbes défendait la prééminence des seigneurs sur les serfs—pas ceux que l'on chasse, mais ceux qui étaient les esclaves des seigneurs—, mais c'était au XVI<sup>e</sup> siècle. Nous sommes maintenant dans le troisième millénaire.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'ère du libéralisme économique à tous crins, certains jugements ont refusé aux différents Parlements du Canada de pouvoir porter atteinte à la propriété privée, soit pour la confisquer ou pour la détruire sans compensation. Les temps ont changé, et c'est tant mieux.

Arrivons enfin au XXI<sup>e</sup> siècle. Le Parlement a le pouvoir d'édicter des lois et la population a le droit de juger de leur légitimité ou de leur moralité. On peut illustrer facilement cet énoncé. Si l'on pense aux surplus de la caisse de l'assurance-emploi, le gouvernement actuel en a légalisé l'utilisation à d'autres fins que celles prévues. Ce sera à la population, en définitive, de mesurer la légitimité et la moralité d'un tel détournement de fonds.

### Initiatives parlementaires

Les droits et libertés reconnus par la Charte ne sont pas sans limites lorsqu'il s'agit de protéger certaines valeurs et droits fondamentaux. Par exemple, la liberté d'expression est limitée par des lois interdisant la propagande haineuse ou la pornographie. La propriété de matériel pornographique mettant en scène des enfants est interdite. Personne n'a de doute que nous avons droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de nos biens dans le respect de la loi.

En vertu de l'article premier de la Charte, il est prévu que les autres droits qui y sont énoncés peuvent être restreints par une règle de droit; cela, en autant qu'on puisse démontrer que cette restriction est raisonnable dans le cadre d'une société libre et démocratique. Si l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme énonce que «nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété», tous reconnaîtront que le mot «arbitraire» a un poids politique qui implique une analyse préalable à un jugement.

Les États existent pour se donner des lois et les appliquer. Dans le cas du droit à la propriété privée, l'ultralibéralisme cherche à l'exclure de la souveraineté des États, de la capacité des gouvernements à légiférer en cette matière, offrant le champ libre aux entreprises.

Vous aurez compris que nous n'avons pas l'intention d'appuyer cette motion, parce que nous croyons que la liberté des uns s'arrête où commence la liberté des autres. C'est le prix à payer pour une vie en société harmonieuse et responsable.

La société canadienne et québécoise ne choisira jamais la loi de la jungle.

• (1405)

[Traduction]

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec un certain intérêt le député qui a présenté la motion, le député de Yorkton—Melville. J'estime utile d'en redonner lecture à la Chambre.

Que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne examine à fond l'efficacité de la protection du droit de propriété garanti aux citoyens canadiens par la Déclaration canadienne des droits et la Charte canadienne des droits et libertés, et qu'il en fasse rapport à la Chambre en précisant s'il faut oui ou non modifier les lois fédérales protégeant le droit de propriété pour les rendre conformes aux accords internationaux auxquels le Canada a adhéré, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme à l'ONU, à l'article 17: «1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.»

J'ai également écouté les autres députés qui se sont exprimés sur cette motion, laquelle ne peut faire l'objet d'un vote, et j'ai notamment écouté le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice. Je dois reconnaître que le député de Yorkton—Melville a soulevé d'autres questions à la Chambre au sujet du contrôle des armes à feu, et qu'il a admis avoir présenté cette motion en ayant à l'esprit le contrôle des armes à feu. J'ai observé que, pas une seule fois dans sa réponse, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice n'a mentionné les armes à feu ou leur contrôle. J'ai trouvé cet échange des plus intéressants. Je ne sais pas comment il a réussi ce tour de force.

Je suis tout à fait d'accord avec le député de Yorkton—Melville quand il dit qu'il vaut la peine de soumettre la question au comité, de l'y étudier, d'en discuter, et de la mettre aux voix à la Chambre par la suite. Quant à savoir si ce vote sera favorable ou pas à la motion et si, armés d'un complément d'information, les députés y souscriront en majorité ou pas, cela reste à voir. Mais en écoutant le débat d'aujourd'hui, certaines idées me sont venues à l'esprit.

La première chose qui m'a frappé lors des discussions sur l'enregistrement des armes à feu est le fait que le député a affirmé avoir présenté auparavant à la Chambre des projets de loi bien étudiés et bien rédigés et qu'il pensait que c'était une autre motion intéressante à proposer à la Chambre. Je ne suis pas certain, après avoir écouté le débat, que cette question ait été si bien examinée et que la motion soit aussi bien rédigée que d'autres motions et projets de lois d'initiative parlementaire.

Il va sans dire que j'ai éprouvé une certaine inquiétude quand on a fait mention de la constitution américaine et du cinquième amendement. Nous pouvons et nous devrions vraisemblablement débattre la teneur du cinquième amendement et de la constitution américaine et ce serait le motif pour en saisir le comité. Toutefois, la première chose qui me vient à l'esprit est l'affaire Enron survenue aux États-Unis. Lors de leur comparution à l'enquête sur des investissements privés de 100 milliards de dollars aux États-Unis, les auteurs de cette infraction criminelle ont invoqué le cinquième amendement. Apparemment, ils repartiront libres de toute accusation. C'est vraiment scandaleux que nous songions à ajouter une telle disposition à la Charte canadienne des droits et libertés car elle pourrait être invoquée par les auteurs d'une infraction criminelle, comme le cinquième amendement aux États-Unis, et leur permettre de s'en tirer indemnes.

J'ai également fait état des restrictions imposées à la propriété et l'utilisation de la propriété dans l'intérêt de la société. Le député bloquiste a soulevé un argument très valable en affirmant que nombre de citoyens pourraient soutenir que le matériel de pornographie juvénile est un bien et que, par conséquent, sa possession, sa diffusion et son utilisation devraient être permises comme en jugent bon ses propriétaires. Je ne partage pas ce point de vue. Le député bloquiste a fait valoir un argument très sensé.

• (1410)

Quant au problème à propos duquel j'invoque le droit de propriété, celui du contrôle des armes à feu et d'une loi mal inspirée que le gouvernement libéral n'utilise pas bien et me met pas bien en oeuvre, je suis certes d'accord pour dire qu'il nous faut trouver un moyen de la modifier. Le seul moyen qui s'offre aux Canadiens pour faire modifier cette loi particulièrement pernicieuse, la loi C-68, à ce stade-ci, ce serait de changer le gouvernement et de proposer une mesure législative qui nous débarrasse vraiment du registre des armes d'épaule. Jusqu'à ce que cela arrive, je ne m'attends pas à ce qu'on puisse apporter d'autres modifications. Nous pouvons continuer de soulever la question. Nous pouvons continuer d'expliquer aux Canadiens pourquoi cela reste une question importante, mais au bout du compte il n'y a qu'une chose qui changera la loi C-68, à moins qu'une forte teneur en calcium se découvre soudain dans la colonne vertébrale des députés libéraux d'arrière-ban et les amène à forcer le gouvernement à présenter une mesure législative qui traite vraiment de l'enregistrement des armes à feu.

*Initiatives parlementaires*

Je vais m'attarder quelques instants sur ce sujet car nous parlons de la propriété et je parle en l'occurrence d'armes à feu et non d'autres types de propriété. À propos de la loi C-68, qui a été adoptée et mise en application en 1995, cela ne fait jamais de tort d'expliquer encore une fois ce qu'a coûté cette mesure législative mal conçue. Comme nous nous en rappelons tous, le gouvernement avait promis que l'établissement du registre coûterait 85 millions de dollars et que son fonctionnement allait par la suite coûter de 50 à 60 millions de dollars par année. Ce budget de fonctionnement est passé des 60 millions prévus à 100 millions de dollars par année. Au 21 novembre 2001, le coût cumulé du programme s'élevait à 689 millions de dollars.

Je suppose qu'on avait présenté cette loi avec de bonnes intentions. Malheureusement, ces bonnes intentions n'ont jamais donné les résultats prévus. Tout ce qui s'est produit depuis la mise en application de la loi, c'est que le gouvernement a refusé de donner de l'information, refusé de fournir des chiffres et refusé de tenir un débat réaliste sur la question à la Chambre des communes, et qu'il a fermement refusé de la modifier. En fait, les rares fois qu'on lui a apporté des modifications, on n'a probablement réussi qu'à l'empirer.

Il y a de nouvelles dispositions dans le projet de loi C-42, portant sur la sécurité, qui soulèvent de vraies questions. Ceux qui préconisent l'utilisation de la poudre noire, qui aiment chasser à la poudre noire ou appartiennent à des groupes de reconstitution comme les King's Orange Rangers, pourront-ils obtenir de la poudre noire pour leurs mousquets? Après tout, c'est un explosif. On peut se demander, étant donné les dispositions du projet de loi C-42 qui portent sur les ressources naturelles et la Loi sur les explosifs, si ces gens auront la possibilité d'acheter cet explosif.

Et cela continue. Nous sommes tous au courant de la contestation du registre des armes à feu au nom de la Constitution. Nous savons tous qu'elle a été rejetée par la Cour suprême. Il faut revenir à la base. Nous devons essayer de comprendre pourquoi le gouvernement a présenté une loi aussi mal ficelée et pourquoi des millions de Canadiens refusent toujours de s'enregistrer. La date limite a été modifiée. D'abord 1998, puis 2001, et maintenant 2003. Nous pourrions nous enregistrer jusqu'à la dernière minute de la dernière journée. Encore une fois, le gouvernement a sorti un tas de chiffres magiques, disant que 90 p. 100 des 2,2 millions des propriétaires d'armes à feu se sont conformés à la loi. Cela donne environ 1,8 million. Ces chiffres sont ridicules.

• (1415)

Nous savons qu'il y a entre 7 et 8 millions d'armes à feu au Canada. Ce sont surtout des armes d'épaule, dont se servent des gens comme moi pour la chasse, le piégeage ou l'extermination de la vermine. Il est temps que nous arrêtons complètement d'imposer des sanctions aux propriétaires d'armes à feu légitimes. Il faut agir. Il faut révoquer la loi.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur la motion concernant le droit de propriété, que parraine le député de Yorkton—Melville.

Ce n'est pas la première fois que j'entends un débat à la Chambre sur le droit de propriété. J'ai encore à l'esprit le débat visant à déterminer si le droit de propriété devrait être inscrit dans la Charte des droits et libertés, à l'époque où la Chambre étudiait le dossier de cette Charte.

L'ironie est que ce soit un député allianciste qui amorce le débat cette fois, même si c'est dans le cadre d'une motion d'initiative parlementaire. Le député a droit à son opinion. Mais le parti de

l'Alliance a toujours manifesté un grand respect envers la compétence provinciale et les points de vue des provinces.

Je rappelle simplement au député, comme je l'ai fait à une autre occasion, que lorsqu'il a été question d'inscrire le droit de propriété dans la Charte des droits et libertés, lors d'un débat tenu à la Chambre et à l'échelle de tout le pays en 1980 et 1981, quand on a fermé le dossier de la canadienisation, c'était les provinces qui s'y opposaient catégoriquement, parce qu'elles y voyaient une question de compétence provinciale.

On peut avoir ce point de vue sans être en désaccord avec l'article 17 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, selon lequel:

Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété...

Je suppose que même les déclarations des Nations Unies doivent être modernisées. En effet, on devrait lire «nul ou nulle». Mais laissons de côté pour le moment l'analyse de l'utilisation des genres dans les déclarations des Nations Unies. Le sujet de préoccupation ici, à certains égards, est de savoir si ce droit devrait être oui ou non enchâssé dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Permettez-moi d'ajouter qu'à l'époque, le NPD s'opposait à l'enchâssement du droit de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés. À l'époque, nous n'estimions pas approprié d'enchâsser ce droit dans la Charte, sans égard aux questions de compétences.

Depuis, il me semble que le droit de propriété n'a pratiquement pas été malmené. Depuis 1981, le droit de propriété, malgré le fait qu'il ne soit pas enchâssé dans la Charte canadienne des droits et libertés, a progressé mais, pour dire honnêtement, de manière regrettable et douteuse.

Je pense au progrès des droits de propriété intellectuelle, progrès tel que le Canada a dû renoncer à ses mesures législatives sur les médicaments génériques sur la base d'ententes qu'il a conclues avec les États-Unis et, en bout de ligne, sur la scène mondiale, relativement aux droits de propriété intellectuelle des créateurs et des producteurs de médicaments de marque déposée.

Dans ce cas, le droit de propriété éclipse tout type de besoin humain. Il éclipse le besoin d'un système de soins de santé, et nous savons tous que le droit de propriété et les conséquences de son enchâssement sont les premiers facteurs de l'escalade des coûts de notre système de santé. Il est l'une des raisons au cœur du débat sur l'avenir du système de santé. Cette raison est qu'on a enchâssé le droit de propriété privée dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, appelé aussi Accord sur les ADPIC.

*Initiatives parlementaires*

Il eut mieux valu que les députés ne se préoccupent pas de l'érosion alléguée du droit de propriété que marque l'absence du droit de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés, mais soient plutôt inquiets, voire alarmés, de constater que le droit de propriété est garanti partout. Il n'est peut-être pas garanti par la Charte canadienne des droits et libertés, mais il l'est certes à l'Organisation mondiale du commerce et dans l'ALENA, où le droit de propriété des sociétés l'emporte sur la protection de l'environnement, les normes du travail et tout ce à quoi on peut penser ou presque. Le droit de propriété est-il menacé? Certainement pas.

Le droit de propriété progresse, en fait, car notre matériel génétique lui-même risque d'être considéré comme un actif social. Je me souviens d'un des premiers débats auxquels j'ai participé à la Chambre. À l'époque, le député d'en face faisait probablement partie du Syndicat national des cultivateurs et parlait comme un néo-démocrate. Lorsque la protection des obtentions végétales étaient un sujet de débat à la fin des années 70 et n'avait pas encore été instituée par la Chambre des communes, j'ai participé à un débat, à l'automne de 1979, dans lequel le NPD s'était dit préoccupé par l'établissement de cette protection et l'incidence que cela aurait sur notre système agricole et sur les diverses formes d'intégration verticale et de contrôle de l'entreprise.

Nous avons perdu ce débat et nous en avons perdu quelques autres depuis lors. La plupart d'entre eux avaient trait au droit de propriété et au rôle que celui-ci joue dans l'établissement de notre politique agricole, de notre politique en matière de santé et de notre politique dans une foule d'autres secteurs qui ont été touchées non pas par l'érosion du droit de propriété, mais par son avancée et son expansion constantes.

Comme je l'ai déjà dit avant de parler de la protection des obtentions végétales, je crains maintenant que le génome humain, notre ADN et notre matériel génétique ne fassent maintenant l'objet de la même obsession concernant le droit de propriété, de sorte que l'on achètera et que l'on vendra sur le marché des thérapies géniques et que notre système de soins de santé en subira encore une fois les répercussions.

Même le premier ministre Mike Harris, qui n'est pas vraiment réputé pour ses idées de gauche, s'est dit inquiet des coûts qui pourraient s'ensuivre pour notre système de soins de santé et du fait que ces aspects sont brevetés et jalousement gardés par diverses sociétés. Le système de soins de santé du Canada devra, s'il n'a pas déjà été contraint de le faire dans certaines circonstances, payer des sommes énormes pour se prévaloir de ces thérapies géniques.

Je crois sincèrement que c'est inacceptable. Si l'on veut parler de l'axe du mal, c'est ici que le mal se concrétise, dans la façon dont les sociétés veulent s'approprier les structures mêmes de notre existence biologique pour nous les remettre ensuite à la pièce en réalisant d'énormes bénéfices.

Si le député de l'Alliance s'inquiète du droit de propriété, il devrait pouvoir dormir sur ses deux oreilles ce soir. Je puis dire aux députés que le droit de propriété n'est pas tellement menacé nulle part. Au contraire, ce sont plutôt l'être humain et l'environnement de la planète qui sont menacés par une reconnaissance beaucoup trop grande du droit de propriété dans les différents secteurs dont j'ai pu brièvement parler.

• (1420)

**M. Ken Epp:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné l'importance de cette motion et l'intérêt qu'elle suscite, je propose que la Chambre prolonge de 20 minutes durant lesquelles le

Président ne peut accepter aucune motion autre que la motion d'ajournement.

• (1425)

**Le vice-président:** La Chambre donne-t-elle son consentement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il est regrettable que les députés ne puissent disposer de quelques minutes supplémentaires pour débattre d'un sujet aussi fondamental et aussi important pour notre société. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur la question. Nous ne pouvons pas la renvoyer à un comité. Nous ne pouvons même pas l'examiner en détail. C'est vraiment malheureux.

Je remercie tous les députés qui ont parlé en faveur de ma motion. Je voudrais rapidement réfuter certains arguments avancés par le gouvernement pour justifier les raisons pour lesquelles cette question ne devrait pas être renvoyée à un comité.

Premièrement, le gouvernement a dit que c'était faire perdre son temps au comité. Il a dit que c'était faire perdre son temps à la Chambre. Beaucoup de gens au Canada craignent fort que le projet de loi C-5, dont est actuellement saisie la Chambre, pourrait être une atteinte à leurs droits. Nous avons besoin de discuter de ces questions.

Il y a bien sûr des provinces au Canada qui protègent les droits de propriété. Cependant, nous avons besoin d'une loi fédérale qui assure une protection contre la violation des droits des citoyens par le gouvernement fédéral. Une telle protection n'est pas prévue dans nos lois, comme le gouvernement fédéral tente de nous le faire croire. Et elle ne figure pas non plus dans notre charte. D'autres intervenants ont dit qu'elle se trouvait dans la charte. S'ils lisaient celle-ci, ils s'apercevraient qu'elle n'y est pas. Même les juges ont dit dans leurs jugements que la charte ne garantit pas les droits de propriété. Les lois provinciales et environnementales pourraient certainement violer ces droits et entraîner ainsi de graves répercussions.

Je veux également commenter une autre chose qu'a dite le gouvernement. Ce dernier a prétendu que les mesures proposées nuiraient aux droits démocratiques actuels. La seule chose à laquelle elles nuiraient est le pouvoir du Cabinet du premier ministre de légiférer à son gré, en faisant fi de nos droits fondamentaux. Il nous a fallu plus de 800 ans pour nous doter de ces droits et le gouvernement y porte gravement atteinte.

La Déclaration des droits de l'homme de l'ONU dit: « Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété. » Il faut que les électeurs sachent que le gouvernement fédéral, par sa propre mesure législative, que les ministériels ont appuyée, tolère la prise de possession arbitraire de la propriété, ce qui contrevient directement à l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme de l'ONU. Il est difficile pour les Canadiens de se rendre dans d'autres pays et d'affirmer être les défenseurs des droits fondamentaux de la personne, lorsque notre propre pays ne défend pas l'un de ces droits les plus fondamentaux et ne prévoit aucune protection législative et constitutionnelle du droit de propriété dans le droit fédéral.

En 1903, le pape Pie X a écrit à ses évêques:

*Initiatives parlementaires*

Le droit de propriété, fruit du labeur ou du zèle, ou d'une concession ou d'un don d'autrui, est un droit naturel indéniable; chacun peut disposer raisonnablement de cette propriété à sa guise.

Aujourd'hui, nous avons tous entendu la preuve que notre droit fondamental de propriété est menacé, et nous ne devrions pas passer cela sous silence. La simple adoption d'un projet de loi au Parlement ne rend pas acceptable le recours abusif à la force d'un gouvernement pour violer le droit fondamental de propriété et la liberté contractuelle de ses citoyens.

Je voudrais citer un dernier passage, tiré de l'ouvrage d'Ayn Rand intitulé *Capitalism: The Unknown Ideal*. Le voici:

La notion de droit ne concerne que l'action—surtout la liberté d'action. Elle signifie: liberté de contrainte physique, de coercition ou d'ingérence par autrui. Le droit à la vie est la source de tous les droits—et le droit de propriété est leur seul moyen d'application. Sans droit de propriété, aucun autre droit n'est possible. Comme l'homme doit vivre par ses propres efforts, celui qui n'a pas droit aux fruits de ses efforts n'a aucun moyen de vivre. L'homme qui produit pendant que d'autres disposent de son produit est un esclave.

Le président tchèque, Vaclav Havel, a également mis dans le mille lorsqu'il a dit que les droits de la personne sont au-dessus des droits de l'État, car la personne est la créature de Dieu.

Chers collègues, le droit de propriété constitue notre droit le plus important, car il permet à chacun de nous d'assurer la subsistance de notre famille et de nous-mêmes.

Par conséquent, je demande respectueusement, avec le consentement unanime de la Chambre, de renvoyer ma motion au Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour étude complémentaire. C'est là mon objectif. Nous devons discuter plus longuement de la question. Il n'y a absolument rien de mal à ce que le comité l'examine. Je suis sûr que tous les députés seront d'accord. Je demande donc ce consentement.

**Le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. Comme la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'article est rayée du Feuilleton.

[Français]

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, le 11 mars 2002, conformément aux articles 28 et 24 du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)



**ANNEXE**

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR  
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION  
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;  
COMITÉS DE LA CHAMBRE,  
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,  
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

**OCCUPANTS DU FAUTEUIL**

**Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Le vice-président et président des Comités pléniers**

M. BOB KILGER

**vice-président des Comités pléniers de la Chambre**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre**

MME ELENI BAKOPANOS

---

**BUREAU DE RÉGIE INTERNE**

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. PIERRE BRIEN

L'HON. RALPH GOODALE

M. GARRY BREITKREUZ

M. RANDY WHITE

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélanger, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC/RD
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC/RD
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du- Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC/RD
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PC/RD
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Manitoba	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord .....	Québec .....	Lib.
Hearn, Loyola .....	St. John's-Ouest .....	Terre-Neuve-et-Labrador	PC/RD
Herron, John .....	Fundy—Royal .....	Nouveau-Brunswick .....	PC/RD
Hill, Grant .....	Macleod .....	Alberta .....	AC
Hill, Jay .....	Prince George—Peace River .....	Colombie-Britannique .....	PC/RD
Hilstrom, Howard .....	Selkirk—Interlake .....	Manitoba .....	AC
Hinton, Betty .....	Kamloops, Thompson and Highland Valleys .....	Colombie-Britannique .....	AC
Hubbard, Charles .....	Miramichi .....	Nouveau-Brunswick .....	Lib.
Ianno, Tony .....	Trinity—Spadina .....	Ontario .....	Lib.
Jackson, Ovid .....	Bruce—Grey—Owen Sound .....	Ontario .....	Lib.
Jaffer, Rahim .....	Edmonton—Strathcona .....	Alberta .....	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale .....	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine .....	Québec .....	Lib.
Johnston, Dale .....	Wetaskiwin .....	Alberta .....	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre .....	Leeds—Grenville .....	Ontario .....	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy .....	Nunavut .....	Nunavut .....	Lib.
Karygiannis, Jim .....	Scarborough—Agincourt .....	Ontario .....	Lib.
Keddy, Gerald .....	South Shore .....	Nouvelle-Écosse .....	PC/RD
Kenney, Jason .....	Calgary-Sud-Est .....	Alberta .....	AC
Keyes, Stan .....	Hamilton-Ouest .....	Ontario .....	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président .....	Stormont—Dundas— Charlottenburgh .....	Ontario .....	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique) .....	Edmonton-Sud-Est .....	Alberta .....	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient) .....	Elgin—Middlesex—London .....	Ontario .....	Lib.
Kraft Sloan, Karen .....	York-Nord .....	Ontario .....	Lib.
Laframboise, Mario .....	Argenteuil—Papineau— Mirabel .....	Québec .....	BQ
Laliberte, Rick .....	Rivière Churchill .....	Saskatchewan .....	Lib.
Lalonde, Francine .....	Mercier .....	Québec .....	BQ
Lanctôt, Robert .....	Châteauguay .....	Québec .....	BQ
Lastewka, Walt .....	St. Catharines .....	Ontario .....	Lib.
Lavigne, Raymond .....	Verdun—Saint-Henri—Saint- Paul—Pointe Saint-Charles .....	Québec .....	Lib.
Lebel, Ghislain .....	Chambly .....	Québec .....	BQ
LeBlanc, Dominic .....	Beauséjour—Petitcodiac .....	Nouveau-Brunswick .....	Lib.
Lee, Derek .....	Scarborough—Rouge River .....	Ontario .....	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national .....	Vancouver Kingsway .....	Colombie-Britannique .....	Lib.
Lill, Wendy .....	Dartmouth .....	Nouvelle-Écosse .....	NPD
Lincoln, Clifford .....	Lac-Saint-Louis .....	Québec .....	Lib.
Longfield, Judi .....	Whitby—Ajax .....	Ontario .....	Lib.
Loubier, Yvan .....	Saint-Hyacinthe—Bagot .....	Québec .....	BQ
Lunn, Gary .....	Saanich—Gulf Islands .....	Colombie-Britannique .....	AC
Lunney, James .....	Nanaimo—Alberni .....	Colombie-Britannique .....	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada .....	Cardigan .....	Île-du-Prince-Édouard .....	Lib.
MacKay, Peter .....	Pictou—Antigonish— Guysborough .....	Nouvelle-Écosse .....	PC/RD
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada .....	Northumberland .....	Ontario .....	Lib.
Mahoney, Steve .....	Mississauga-Ouest .....	Ontario .....	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail ..	Bramalea—Gore—Malton—Springdale .....	Ontario .....	Lib.
Maloney, John .....	Erie—Lincoln .....	Ontario .....	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État .....	Ottawa-Sud .....	Ontario .....	Lib.
Marceau, Richard .....	Charlesbourg—Jacques-Cartier .....	Québec .....	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie ..	Beauharnois—Salaberry .....	Québec .....	Lib.
Mark, Inky .....	Dauphin—Swan River .....	Manitoba .....	PC/RD
Marleau, L'hon. Diane .....	Sudbury .....	Ontario .....	Lib.
Martin, Keith .....	Esquimalt—Juan de Fuca .....	Colombie-Britannique ...	AC
Martin, Pat .....	Winnipeg-Centre .....	Manitoba .....	NPD
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances .....	LaSalle—Émard .....	Québec .....	Lib.
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales .....	Burin—St. George's .....	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip .....	Cariboo—Chilcotin .....	Colombie-Britannique ...	AC
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales) .....	Markham .....	Ontario .....	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire .....	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington .....	Ontario .....	Lib.
McDonough, Alexa .....	Halifax .....	Nouvelle-Écosse .....	NPD
McGuire, Joe .....	Egmont .....	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
McKay, John .....	Scarborough-Est .....	Ontario .....	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé .....	Edmonton-Ouest .....	Alberta .....	Lib.
McNally, Grant .....	Dewdney—Alouette .....	Colombie-Britannique ...	PC/RD
McTeague, Dan .....	Pickering—Ajax—Uxbridge ..	Ontario .....	Lib.
Ménard, Réal .....	Hochelaga—Maisonneuve .....	Québec .....	BQ
Meredith, Val .....	South Surrey—White Rock—Langley .....	Colombie-Britannique ...	PC/RD
Merrifield, Rob .....	Yellowhead .....	Alberta .....	AC
Milliken, L'hon. Peter .....	Kingston et les Îles .....	Ontario .....	Lib.
Mills, Bob .....	Red Deer .....	Alberta .....	AC
Mills, Dennis .....	Toronto—Danforth .....	Ontario .....	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York .....	Beaches—East York .....	Ontario .....	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario) .....	Parry Sound—Muskoka .....	Ontario .....	Lib.
Moore, James .....	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam .....	Colombie-Britannique ...	AC
Murphy, Shawn .....	Hillsborough .....	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada .....	Waterloo—Wellington .....	Ontario .....	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien .....	Kenora—Rainy River .....	Ontario .....	Lib.
Neville, Anita .....	Winnipeg-Centre-Sud .....	Manitoba .....	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert .....	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet .....	Québec .....	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne .....	Regina—Qu'Appelle .....	Saskatchewan .....	NPD
O'Brien, Lawrence .....	Labrador .....	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international .....	London—Fanshawe .....	Ontario .....	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale .....	Haliburton—Victoria—Brock ..	Ontario .....	Lib.
Obhrai, Deepak .....	Calgary-Est .....	Alberta .....	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra .....	Colombie-Britannique ...	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants .....	Winnipeg-Nord—St. Paul .....	Manitoba .....	Lib.
Pallister, Brian .....	Portage—Lisgar .....	Manitoba .....	AC
Pankiw, Jim .....	Saskatoon—Humboldt .....	Saskatchewan .....	PC/RD
Paquette, Pierre .....	Joliette .....	Québec .....	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie) .....	Brome—Missisquoi .....	Québec .....	Lib.
Parrish, Carolyn .....	Mississauga-Centre .....	Ontario .....	Lib.
Patry, Bernard .....	Pierrefonds—Dollard .....	Québec .....	Lib.
Penson, Charlie .....	Peace River .....	Alberta .....	AC
Peric, Janko .....	Cambridge .....	Ontario .....	Lib.
Perron, Gilles-A. .....	Rivière-des-Mille-Îles .....	Québec .....	BQ
Peschisolido, Joe .....	Richmond .....	Colombie-Britannique ...	Lib.
Peterson, L'hon. Jim .....	Willowdale .....	Ontario .....	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international .....	Papineau—Saint-Denis .....	Québec .....	Lib.
Phinney, Beth .....	Hamilton Mountain .....	Ontario .....	Lib.
Picard, Pauline .....	Drummond .....	Québec .....	BQ
Pickard, Jerry .....	Chatham—Kent Essex .....	Ontario .....	Lib.
Pillitteri, Gary .....	Niagara Falls .....	Ontario .....	Lib.
Plamondon, Louis .....	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour .....	Québec .....	BQ
Pratt, David .....	Nepean—Carleton .....	Ontario .....	Lib.
Price, David .....	Compton—Stanstead .....	Québec .....	Lib.
Proctor, Dick .....	Palliser .....	Saskatchewan .....	NPD
Proulx, Marcel .....	Hull—Aylmer .....	Québec .....	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants .....	Sault Ste. Marie .....	Ontario .....	Lib.
Rajotte, James .....	Edmonton-Sud-Ouest .....	Alberta .....	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement .....	Kitchener-Centre .....	Ontario .....	Lib.
Reed, Julian .....	Halton .....	Ontario .....	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes .....	Halifax-Ouest .....	Nouvelle-Écosse .....	Lib.
Reid, Scott .....	Lanark—Carleton .....	Ontario .....	AC
Reynolds, John, chef de l'opposition .....	West Vancouver—Sunshine Coast .....	Colombie-Britannique ...	AC
Richardson, John .....	Perth—Middlesex .....	Ontario .....	Lib.
Ritz, Gerry .....	Battlefords—Lloydminster .....	Saskatchewan .....	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor .....	Westmount—Ville-Marie .....	Québec .....	Lib.
Robinson, Svend .....	Burnaby—Douglas .....	Colombie-Britannique ...	NPD
Rocheleau, Yves .....	Trois-Rivières .....	Québec .....	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie .....	Etobicoke-Centre .....	Ontario .....	Lib.
Roy, Jean-Yves .....	Matapédia—Matane .....	Québec .....	BQ
Saada, Jacques .....	Brossard—La Prairie .....	Québec .....	Lib.
Sauvageau, Benoît .....	Repentigny .....	Québec .....	BQ
Savoy, Andy .....	Tobique—Mactaquac .....	Nouveau-Brunswick .....	Lib.
Scherrer, Hélène .....	Louis-Hébert .....	Québec .....	Lib.
Schmidt, Werner .....	Kelowna .....	Colombie-Britannique ...	AC
Scott, L'hon. Andy .....	Fredericton .....	Nouveau-Brunswick .....	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles .....	Timiskaming—Cochrane .....	Ontario .....	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PC/RD
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanelief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC/RD - Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique; Ind. - indépendant

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>ALBERTA (25)</b>		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC/RD
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PC/RD
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)</b>		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PC/RD
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national .....	Vancouver Kingsway .....	Lib.
Lunn, Gary .....	Saanich—Gulf Islands .....	AC
Lunney, James .....	Nanaimo—Alberni .....	AC
Martin, Keith .....	Esquimalt—Juan de Fuca .....	AC
Mayfield, Philip .....	Cariboo—Chilcotin .....	AC
McNally, Grant .....	Dewdney—Alouette .....	PC/RD
Meredith, Val .....	South Surrey—White Rock—Langley ...	PC/RD
Moore, James .....	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam .....	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien) .....	Vancouver Quadra .....	Lib.
Peschisolido, Joe .....	Richmond .....	Lib.
Reynolds, John, chef de l'opposition .....	West Vancouver—Sunshine Coast .....	AC
Robinson, Svend .....	Burnaby—Douglas .....	NPD
Schmidt, Werner .....	Kelowna .....	AC
Stinson, Darrel .....	Okanagan—Shuswap .....	AC
Strahl, Chuck .....	Fraser Valley .....	PC/RD
White, Randy .....	Langley—Abbotsford .....	AC
White, Ted .....	North Vancouver .....	AC
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)</b>		
Easter, Wayne .....	Malpeque .....	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada .....	Cardigan .....	Lib.
McGuire, Joe .....	Egmont .....	Lib.
Murphy, Shawn .....	Hillsborough .....	Lib.
<b>MANITOBA (13)</b>		
Alcock, Reg .....	Winnipeg-Sud .....	Lib.
Blaikie, Bill .....	Winnipeg—Transcona .....	NPD
Borotsik, Rick .....	Brandon—Souris .....	PC/RD
Desjarlais, Bev .....	Churchill .....	NPD
Harvard, John .....	Charleswood St. James—Assiniboia .....	Lib.
Hilstrom, Howard .....	Selkirk—Interlake .....	AC
Mark, Inky .....	Dauphin—Swan River .....	PC/RD
Martin, Pat .....	Winnipeg-Centre .....	NPD
Neville, Anita .....	Winnipeg-Centre-Sud .....	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants .....	Winnipeg-Nord—St. Paul .....	Lib.
Pallister, Brian .....	Portage—Lisgar .....	AC
Toews, Vic .....	Provencher .....	AC
Wasylycia-Leis, Judy .....	Winnipeg-Centre-Nord .....	NPD
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK (10)</b>		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme) .....	Moncton—Riverview—Dieppe .....	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé .....	Madawaska—Restigouche .....	Lib.
Godin, Yvon .....	Acadie—Bathurst .....	NPD
Herron, John .....	Fundy—Royal .....	PC/RD
Hubbard, Charles .....	Miramichi .....	Lib.
LeBlanc, Dominic .....	Beauséjour—Petitcodiac .....	Lib.
Savoy, Andy .....	Tobique—Mactaquac .....	Lib.
Scott, L'hon. Andy .....	Fredericton .....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC/RD
Wayne, Elsie	Saint John	PC/RD
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE (11)</b>		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC/RD
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC/RD
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC/RD
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC/RD
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
<b>NUNAVUT (1)</b>		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
<b>ONTARIO (102)</b>		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélair, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanelief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
<b>QUÉBEC (74)</b>		
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphondu-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
<b>SASKATCHEWAN (14)</b>		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	PC/RD
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC
<b>TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (6)</b>		
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC/RD
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC/RD
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
<b>TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)</b>		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
<b>YUKON</b>		
Bagnell, Larry	Yukon	Lib.

# LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 1<sup>er</sup> mars 2002 — 1<sup>re</sup> Session, 37<sup>e</sup> Législature)

## AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

**Président:** Raymond Bonin

**Vice-présidents:** Nancy Karetak-Lindell  
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	John Godfrey	Pat Martin	(16)
Gérard Binet	Reed Elley	Gerald Keddy	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Finlay	Richard Marceau	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

### Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	John Duncan	Robert Lanctôt	Joe Pescholido
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	James Rajotte
David Anderson	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Scott Reid
Gérard Asselin	Paul Forseth	Peter MacKay	John Reynolds
André Bachand	Ghislain Fournier	Preston Manning	Gerry Ritz
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Joe McGuire	Monte Solberg
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Val Meredith	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	Anita Neville	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Joe Comartin	Betty Hinton	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	Lynne Yelich

---

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

**Président:** Jean Augustine

**Vice-présidents:** Brian Pallister  
Bernard Patry

George Baker	John Duncan	Francine Lalonde	Pat O'Brien	(17)
Aileen Carroll	John Harvard	Diane Marleau	Pierre Paquette	
Bill Casey	Marlene Jennings	Keith Martin	Svend Robinson	
Rick Casson	Stan Keyes			

### Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Stan Dromisky	Gary Lunn	John Reynolds
Rob Anders	Antoine Dubé	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Peter MacKay	Yves Rocheleau
Sarkis Assadourian	Ken Epp	John Maloney	Benoît Sauvageau
André Bachand	Mark Eyking	Preston Manning	Werner Schmidt
Claude Bachand	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Carol Skelton
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Monte Solberg
Colleen Beaumier	Cheryl Gallant	Pat Martin	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Bob Speller
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Garry Breitkreuz	Mac Harb	James Moore	Myron Thompson
Scott Brison	Richard Harris	Anita Neville	Vic Toews
Andy Burton	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Stéphane Tremblay
Chuck Cadman	John Herron	Deepak Obhrai	Tony Valeri
Serge Cardin	Grant Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Charlie Penson	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Joe Peschisolido	Randy White
Irwin Cotler	Betty Hinton	Beth Phinney	Ted White
Paul Crête	Rahim Jaffer	David Price	John Williams
John Cummins	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Gerald Keddy		

### SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

**Président:** Mac Harb

**Vice-président:**

Rick Casson	Gary Lunn	Pierre Paquette	Bob Speller	(9)
Mark Eyking	Pat O'Brien	Svend Robinson	Tony Valeri	

### SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

**Président:** Beth Phinney

**Vice-président:**

Sarkis Assadourian	Bill Casey	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	(9)
Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Svend Robinson	

## AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

**Président:** Charles Hubbard

**Vice-présidents:** Murray Calder  
Howard Hilstrom

David Anderson  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Claude Duplain

Mark Eyking  
Marcel Gagnon  
Rick Laliberte

Larry McCormick  
Dick Proctor  
Bob Speller

Paul Steckle  
Suzanne Tremblay  
Rose-Marie Ur

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
Paul Crête  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Mario Laframboise  
Robert Lanctôt

Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Pierre Paquette  
Charlie Penson  
Gilles-A. Perron  
Joe Peschisolido

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Jean-Yves Roy  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**Président:** Joe Fontana

**Vice-présidents:** Paul Forseth  
Steve Mahoney

Mark Assad  
Yvon Charbonneau  
Madeleine Dalphond-Guiral  
John Godfrey

Art Hanger  
Inky Mark  
Anita Neville

Jerry Pickard  
David Price  
Stéphan Tremblay

Tony Valeri  
Judy Wasylcyia-Leis  
Lynne Yelich

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Jason Kenney  
Francine Lalonde  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams

**COMPTES PUBLICS****Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb  
Beth PhinneyRobert Bertrand  
John Bryden  
Gerry Byrne  
Odina DesrochersJohn Finlay  
Rahim Jaffer  
Sophia Leung  
Pat MartinPhilip Mayfield  
Shawn Murphy  
Gilles-A. PerronAlex Shepherd  
Greg Thompson  
Myron Thompson

(17)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Bev DesjarlaisNorman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Dale JohnstonGerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Denis Paradis  
Charlie Penson  
Joe PeschisolidoJames Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
Lynne Yelich**SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION****Président:** John Williams**Vice-président:**Robert Bertrand  
John Bryden  
Odina DesrochersPat Martin  
Philip MayfieldShawn Murphy  
Beth PhinneyAlex Shepherd  
Greg Thompson

(10)



## DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Président:** Judi Longfield

**Vice-présidents:** Carol Skelton  
Diane St-Jacques

Eugène Bellemare	Monique Guay	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Tony Ianno	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Dale Johnston	Anita Neville	Alan Tonks	
Raymonde Folco	Gurbax Malhi	Werner Schmidt		

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Rahim Jaffer	Brian Pallister
Diane Ablonczy	Reed Elley	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Peter Adams	Ken Epp	Gerald Keddy	Charlie Penson
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Paul Forseth	Robert Lanctôt	Scott Reid
André Bachand	Christiane Gagnon	Wendy Lill	John Reynolds
Roy Bailey	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Carolyn Bennett	Cheryl Gallant	James Lunney	Jean-Yves Roy
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Monte Solberg
Rick Borotsik	John Godfrey	Preston Manning	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Yvon Godin	Richard Marceau	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Inky Mark	Chuck Strahl
Scott Brison	Jim Gouk	Keith Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Pat Martin	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Deborah Grey	Philip Mayfield	Vic Toews
Bill Casey	Art Hanger	Larry McCormick	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Richard Harris	Grant McNally	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Réal Ménard	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	John Herron	Val Meredith	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Rob Merrifield	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Bob Mills	Ted White
Stockwell Day	Howard Hilstrom	James Moore	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Lynne Yelich
Antoine Dubé			

### SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

**Président:** John Godfrey

**Vice-président:**

Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Larry Spencer	Greg Thompson	Alan Tonks	

### SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Président:** Carolyn Bennett

**Vice-président:**

Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	Greg Thompson	(9)
Raymonde Folco	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Président:** Charles Caccia

**Vice-présidents:** Karen Kraft Sloan  
Bob Mills

Roy Bailey  
Bernard Bigras  
Joe Comartin  
Paul Forseth

Marcel Gagnon  
John Herron  
Gar Knutson

Rick Laliberte  
Karen Redman  
Julian Reed

Andy Savoy  
Hélène Scherrer  
Alan Tonks

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Bev Desjarlais

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney

Robert Lanctôt  
Clifford Lincoln  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

**FINANCES****Président:**

Sue Barnes

**Vice-présidents:**Nick Discepola  
Ken EppCarolyn Bennett  
Scott Brison  
Roy Cullen  
Albina GuarnieriRahim Jaffer  
Jason Kenney  
Sophia Leung  
Yvan LoubierMaria Minna  
Shawn Murphy  
Lorne Nystrom  
Pauline PicardGary Pillitteri  
Monte Solberg  
Bryon Wilfert

(18)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
Antoine Dubé  
John DuncanReed Elley  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Christiane Gagnon  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Monique Guay  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Dale JohnstonGerald Keddy  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Alexa McDonough  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Pierre Paquette  
Charlie Penson  
Gilles-A. PerronJoe Peschisolido  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Stéphan Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

**Président:** Walt Lastewka

**Vice-présidents:** Dan McTeague  
Charlie Penson

Larry Bagnell  
Stéphane Bergeron  
Bev Desjarlais  
Jocelyne Girard-Bujold

Preston Manning  
Serge Marcil  
James Rajotte

Andy Savoy  
Brent St. Denis  
Chuck Strahl

Paddy Torsney  
Joseph Volpe  
Susan Whelan

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Mauril Bélanger  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Pierre Brien  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day

Odina Desrochers  
Norman Doyle  
Antoine Dubé  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Christiane Gagnon  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton

Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Mario Laframboise  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Réal Ménard  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw

Pierre Paquette  
Joe Peschisolido  
Dick Proctor  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

**Président:** Andy Scott

**Vice-présidents:** Chuck Cadman  
Denis Paradis

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	Paul Harold Macklin	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Brian Fitzpatrick	John Maloney	Vic Toews	
Bill Blaikie	Ivan Grose	John McKay	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Lynn Myers		

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	John Reynolds
David Anderson	Paul Forseth	Preston Manning	Gerry Ritz
André Bachand	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Svend Robinson
Roy Bailey	Peter Goldring	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jim Gouk	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Deborah Grey	Grant McNally	Larry Spencer
Diane Bourgeois	Art Hanger	Réal Ménard	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	John Herron	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	James Moore	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Anita Neville	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Tom Wappel
Joe Clark	Betty Hinton	Brian Pallister	Judy Wasylcia-Leis
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Elsie Wayne
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	Bryon Wilfert
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	John Williams
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	James Rajotte	Lynne Yelich

## SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

**Président:** Derek Lee

**Vice-président:**

Bill Blaikie	Lynn Myers	Kevin Sorenson	Pierrette Venne	(11)
Marlene Jennings	David Pratt	Vic Toews	Bryon Wilfert	
Peter MacKay	Geoff Regan			

**LIAISON**

<b>Président:</b>	Wayne Easter	<b>Vice-président:</b>	Walt Lastewka	
Peter Adams	Raymond Bonin	Gurmant Grewal	Judi Longfield	(19)
Jean Augustine	Bonnie Brown	Charles Hubbard	David Pratt	
Sue Barnes	Charles Caccia	Ovid Jackson	Andy Scott	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams	
Carolyn Bennett				

**Membres associés**

Jim Abbott	Reed Elley	Walt Lastewka	James Rajotte
Diane Ablonczy	Ken Epp	James Lunney	Scott Reid
Reg Alcock	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	John Reynolds
Rob Anders	Paul Forseth	Steve Mahoney	Gerry Ritz
David Anderson	Cheryl Gallant	Preston Manning	Jacques Saada
Jean Augustine	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Roy Bailey	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Rob Merrifield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Michel Guimond	Bob Mills	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Dennis Mills	Larry Spencer
Pierre Brien	Mac Harb	James Moore	Diane St-Jacques
Andy Burton	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paul Steckle
Chuck Cadman	Grant Hill	Deepak Obhrai	Darrel Stinson
Murray Calder	Jay Hill	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Rick Casson	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Myron Thompson
David Chatters	Betty Hinton	Denis Paradis	Vic Toews
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Libby Davies	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Tom Wappel
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Randy White
Nick Discepola	Jason Kenney	David Price	Ted White
John Duncan	Karen Kraft Sloan	Marcel Proulx	Lynne Yelich

**SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ**

<b>Président:</b>	Wayne Easter	<b>Vice-président:</b>	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Charles Hubbard			(4)

**SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ**

<b>Président:</b>	Wayne Easter	<b>Vice-président:</b>	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Clifford Lincoln	Judi Longfield	John Williams	(7)
Bonnie Brown				

## PATRIMOINE CANADIEN

**Président:** Clifford Lincoln

**Vice-présidents:** Jim Abbott  
Dennis Mills

Paul Bonwick	Christiane Gagnon	John Harvard	Grant McNally	(16)
Sarmite Bulte	Cheryl Gallant	Betty Hinton	Caroline St-Hilaire	
Rodger Cuzner	Roger Gallaway	Wendy Lill	Tony Tirabassi	
Claude Duplain				

### Membres associés

Diane Ablonczy	Norman Doyle	Robert Lanctôt	Scott Reid
Rob Anders	Antoine Dubé	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Ken Epp	Preston Manning	Hélène Scherrer
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Werner Schmidt
Bernard Bigras	Paul Forseth	Serge Marcil	Carol Skelton
Bill Blaikie	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Val Meredith	Darrel Stinson
Scott Brison	Art Hanger	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Andy Burton	Richard Harris	Bob Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	Loyola Hearn	James Moore	Myron Thompson
Serge Cardin	John Herron	Deepak Obhrai	Vic Toews
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Randy White
Joe Comartin	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Ted White
John Cummins	Gerald Keddy	Dick Proctor	John Williams
Libby Davies	Jason Kenney	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Stan Keyes		

## SOUS-COMITÉ DU SPORT

**Président:** Dennis Mills

**Vice-président:**

Rodger Cuzner	John Harvard	Robert Lanctôt	Dick Proctor	(9)
Cheryl Gallant	Loyola Hearn	Serge Marcil	Hélène Scherrer	

**PÊCHES ET OCÉANS****Président:** Wayne Easter**Vice-présidents:** John Cummins  
Paul SteckleSarkis Assadourian  
Andy Burton  
Rodger Cuzner  
Georges FarrahLoyola Hearn  
Dominic LeBlanc  
James LunneyBill Matthews  
Lawrence O'Brien  
Jean-Yves RoyPeter Stoffer  
Suzanne Tremblay  
Tom Wappel

(16)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed ElleyKen Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Ghislain Fournier  
Marcel Gagnon  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale JohnstonGerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte  
Scott ReidJohn Reynolds  
Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Yves Rocheleau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**Président:** Peter Adams

**Vice-présidents:** Garry Breitkreuz  
Jacques Saada

Pierre Brien	Michel Guimond	Paul Harold Macklin	John Richardson	(16)
Marlene Catterall	Jay Hill	Carolyn Parrish	Tony Tirabassi	
Cheryl Gallant	Joe Jordan	Geoff Regan	Randy White	
Yvon Godin				

### Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gary Lunn	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	James Lunney	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Peter MacKay	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	John Maloney	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Sue Barnes	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Michel Bellehumeur	Jim Gouk	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Grant McNally	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Deborah Grey	Réal Ménard	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Art Hanger	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Richard Harris	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Scott Brison	John Harvard	Bob Mills	Paul Szabo
Andy Burton	Loyola Hearn	Dennis Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Betty Hinton	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
Madeleine Dalphond-Guiral	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Stockwell Day	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich

### SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

**Président:** Marlene Catterall

**Vice-président:**

Garry Breitkreuz	Pierre Brien	Yvon Godin	Jay Hill	(5)
------------------	--------------	------------	----------	-----

### SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

**Président:** Marcel Proulx

**Vice-président:**

Bill Blaikie	Jay Hill	Gerry Ritz	Tony Tirabassi	(6)
Michel Guimond				

## SANTÉ

**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Reg Alcock  
Rob MerrifieldDiane Ablonczy  
André Bachand  
Colleen Beaumier  
Diane BourgeoisJeannot Castonguay  
Brenda Chamberlain  
Stan DromiskyJames Lunney  
Réal Ménard  
Hélène ScherrerJudy Sgro  
Yolande Thibeault  
Judy Wasylcyia-Leis

(16)

**Membres associés**Jim Abbott  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Madeleine Dalphond-Guiral  
Libby Davies  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John DuncanReed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale JohnstonGerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
Pauline PicardJames Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich



## COMITÉS MIXTES PERMANENTS

### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**Coprésidents:** Carolyn Bennett  
John Bryden

**Vice-coprésident:** Betty Hinton

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin  
Jane Marie Cordy

Donald Oliver  
Vivienne Poy

Mauril Bélanger  
Robert Bertrand  
Marlene Catterall  
Marcel Gagnon  
Grant Hill  
Jay Hill  
Jim Karygiannis

Raymond Lavigne  
Wendy Lill  
Jerry Pickard  
Louis Plamondon  
Jacques Saada  
Darrel Stinson  
Andrew Telegdi

(21)

#### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Libby Davies  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Howard Hilstrom  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

**Coprésidents:** Gurmant Grewal  
Céline Hervieux-Payette

**Vice-coprésident:** Tom Wappel

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

John Bryden  
Christopher Henderson  
Mobina Jaffer

Noël Kinsella  
Wilfred Moore  
Pierre Claude Nolin

Sue Barnes  
Paul Bonwick  
Pierre Brien  
Jean-Guy Carignan  
Joe Comuzzi  
John Cummins  
Jim Gouk  
Michel Guimond

Gar Knutson  
Derek Lee  
Paul Harold Macklin  
Lynn Myers  
Lorne Nystrom  
Jim Pankiw  
Ted White

(24)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Michel Bellehumeur  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan

Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney

Robert Lanctôt  
Ghislain Lebel  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Pierrette Venne  
Elsie Wayne  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

**LANGUES OFFICIELLES**

**Coprésidents:** Mauril Bélanger  
Shirley Maheu

**Vice-coprésidents:** Scott Reid  
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin  
Jean-Robert Gauthier  
Laurier LaPierre

Viola Léger  
Jean-Claude Rivest  
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare  
Gérard Binet  
Sarmite Bulte  
Claude Drouin  
Christiane Gagnon  
John Godfrey  
Yvon Godin

Peter Goldring  
Richard Harris  
John Herron  
Raymond Lavigne  
Dan McTeague  
Benoît Sauvageau

(23)

**Membres associés**

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
John Cummins  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney

Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Preston Manning  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Jim Pankiw  
Charlie Penson  
Joe Peschisolido  
Louis Plamondon

James Rajotte  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

**Le Président de la Chambre**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Comités des Présidents des Comités législatifs**

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. BOB KILGER

**Le vice-président des comités pléniers de la Chambre**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre**

MME ELENI BAKOPANOS

**MEMBRE DU MINISTÈRE**

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
L'hon. Paul Martin	ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence MacAulay	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. John McCallum	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)

## SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du Premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Serge Marzil	du ministre de l'Industrie
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
Mme Sophia Leung	de la ministre du Revenu national
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Bill Matthews	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Marlene Jennings	de la ministre de la Coopération internationale
M. Mark Assad	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration







## TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 1er mars 2002

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Loi d'exécution du budget de 2001</b>	
Projet de loi C-49. Étape du rapport.....	9399
<b>Décision de la présidence</b>	
Le Président.....	9399
M. Toews.....	9399
M. Anders.....	9399
M. Kenney.....	9400
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	9400
<b>Motions d'amendement</b>	
M. Anders.....	9400
Motion n° 1.....	9400
M. Collette.....	9400
Motion n° 2.....	9400
M. Toews.....	9400
Motions n <sup>os</sup> 10 et 17.....	9401
M. Anders.....	9401
Motions n <sup>os</sup> 18 et 20.....	9401
M. Collette.....	9401
M. Kenney.....	9402
M. Asselin.....	9404
M. Nystrom.....	9405

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>La Journée internationale de la femme</b>	
Mme Phinney.....	9406
<b>La santé</b>	
M. Lunney.....	9407
<b>La coopération internationale</b>	
M. Myers.....	9407
<b>La Journée internationale de la femme</b>	
Mme Jennings.....	9407
<b>Les Jeux paralympiques d'hiver</b>	
M. Bellemare.....	9407
<b>La Commission canadienne du blé</b>	
M. Breitzkreuz.....	9407
<b>Le multiculturalisme</b>	
M. Malhi.....	9408
<b>La Semaine internationale de la femme</b>	
Mme Dalphond-Guiral.....	9408
<b>Les mines antipersonnel</b>	
Mme Thibeault.....	9408
<b>Le Comité permanent des finances</b>	
M. Epp.....	9408
<b>Les services policiers</b>	
M. Marcol.....	9408
<b>Les sociétés ferroviaires</b>	
M. Blaikie.....	9409
<b>Le Supplément de revenu garanti</b>	
M. Bigras.....	9409

<b>Le prix Douglas Miller</b>	
M. Easter.....	9409
<b>Les affaires autochtones</b>	
M. Casey.....	9409
<b>Les Ladies of Nunavut</b>	
Mme Karetak-Lindell.....	9409
<b>Les agents des douanes</b>	
M. Harris.....	9410

### QUESTIONS ORALES

<b>Le protocole de Kyoto</b>	
M. Jaffer.....	9410
M. Goodale.....	9410
M. Jaffer.....	9410
M. Goodale.....	9410
M. Jaffer.....	9410
M. Goodale.....	9411
M. Kenney.....	9411
M. Goodale.....	9411
M. Kenney.....	9411
M. Goodale.....	9411
<b>L'assurance-emploi</b>	
Mme St-Hilaire.....	9411
Mme Stewart.....	9411
Mme St-Hilaire.....	9411
Mme Stewart.....	9411
M. Guimond.....	9412
Mme Stewart.....	9412
M. Guimond.....	9412
Mme Stewart.....	9412
<b>La défense nationale</b>	
M. Robinson.....	9412
M. Eggleton.....	9412
M. Robinson.....	9412
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	9412
<b>L'immigration</b>	
M. Hill (Prince George—Peace River).....	9412
M. Coderre.....	9413
M. Hill (Prince George—Peace River).....	9413
M. Coderre.....	9413
<b>La Commission des libérations conditionnelles</b>	
M. Toews.....	9413
M. Myers.....	9413
M. Toews.....	9413
M. Myers.....	9413
<b>Le transport aérien</b>	
M. Bigras.....	9413
M. McCallum (Markham).....	9414
M. Bigras.....	9414
M. McCallum (Markham).....	9414
<b>Le terrorisme</b>	
M. White (Langley—Abbotsford).....	9414

M. Coderre .....	9414	<b>Question de privilège</b>	
M. White (Langley—Abbotsford) .....	9414	<b>Le ministre des Transports</b>	
M. Coderre .....	9414	M. Moore .....	9419
<b>Le Fonds sur l'infrastructure stratégique</b>		M. Goodale .....	9419
Mme Girard-Bujold .....	9414		
M. Manley .....	9414		
Mme Girard-Bujold .....	9414		
M. Manley .....	9415		
<b>La justice</b>			
M. Cadman .....	9415		
M. Myers .....	9415		
M. Cadman .....	9415		
M. Myers .....	9415		
<b>La défense nationale</b>			
M. Harb .....	9415		
M. Eggleton .....	9415		
<b>L'assurance-emploi</b>			
M. Godin .....	9415		
Mme Stewart .....	9415		
Mme Wasylcyia-Leis .....	9415		
Mme Stewart .....	9416		
<b>Le bois d'oeuvre</b>			
M. Keddy .....	9416		
M. Pettigrew .....	9416		
M. Casey .....	9416		
M. Pettigrew .....	9416		
<b>Le premier ministre</b>			
M. Stinson .....	9416		
M. Manley .....	9416		
M. Stinson .....	9416		
M. Manley .....	9416		
<b>Le bois d'oeuvre</b>			
M. Asselin .....	9416		
M. Pettigrew .....	9417		
M. Asselin .....	9417		
M. Pettigrew .....	9417		
<b>Le bioterrorisme</b>			
M. Merrifield .....	9417		
M. Castonguay .....	9417		
M. Merrifield .....	9417		
M. Castonguay .....	9417		
<b>L'industrie sidérurgique</b>			
M. St. Denis .....	9417		
M. Pettigrew .....	9417		
<b>La défense nationale</b>			
M. Anders .....	9418		
M. Eggleton .....	9418		
<b>Les affaires étrangères</b>			
Mme Dalphond-Guiral .....	9418		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) .....	9418		
<b>Le commerce</b>			
M. Hearn .....	9418		
M. Pettigrew .....	9418		
<b>L'agriculture</b>			
M. Easter .....	9418		
M. McCormick .....	9418		
		<b>AFFAIRES COURANTES</b>	
		<b>Décrets de nomination</b>	
		M. O'Reilly .....	9419
		<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>	
		M. O'Reilly .....	9420
		<b>Les comités de la Chambre</b>	
		<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>	
		M. Saada .....	9420
		<b>Justice et droits de la personne</b>	
		M. Scott .....	9420
		<b>Hommages</b>	
		M. Goodale .....	9420
		Motion .....	9420
		Adoption de la motion .....	9420
		<b>Les comités de la Chambre</b>	
		<b>Procédures et affaires de la Chambre</b>	
		<b>Pétitions</b>	
		<b>Les prix de l'énergie</b>	
		M. Robinson .....	9420
		<b>Les objecteurs de conscience</b>	
		M. Robinson .....	9421
		<b>La zone de libre-échange des Amériques</b>	
		M. Robinson .....	9421
		<b>L'utilisation des pesticides</b>	
		M. Keddy .....	9421
		<b>Les comités de la Chambre</b>	
		<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>	
		M. Saada .....	9421
		Motion d'adoption .....	9421
		Adoption de la motion .....	9421
		<b>Questions au <i>Feuilleton</i></b>	
		M. O'Reilly .....	9421
		<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>	
		Projet de loi C-49. Étape du rapport .....	9422
		M. Nystrom .....	9422
		M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	9423
		M. Wilfert .....	9424
		M. Bigras .....	9425
		M. Keddy .....	9426
		M. Moore .....	9427
		M. Godin .....	9429
		M. Guimond .....	9430
		<b>Avis de motion concernant l'attribution de temps</b>	
		M. Goodale .....	9431
		<b>INITIATIVES PARLEMENTAIRES</b>	
		<b>Le droit de propriété</b>	
		M. Breitreuz .....	9431
		Motion .....	9431
		M. Macklin .....	9433
		Mme Dalphond-Guiral .....	9435

M. Keddy.....	9436	<b>ANNEXE</b>
M. Blaikie.....	9437	
M. Breitzkreuz.....	9438	

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**